



Décret du 25 avril 2002 relatif aux
Aides à la Promotion de l'Emploi

Rapport d'exécution 2011

André ANTOINE
Vice-Président du Gouvernement wallon
Ministre du Budget, des Finances, de
l'Emploi, de la Formation

Table des matières

Table des matières	2
Préambule	4
Lexique	5
Volet travailleur.....	6
Le secteur Non Marchand	7
1. Répartition des travailleurs occupés par sexe	7
2. Répartition des Equivalents Temps Plein (E.T.P.) réalisés par régime de travail	8
3. Répartition des E.T.P. réalisés par type de contrat de travail.....	10
4. Répartition des E.T.P. réalisés par catégorie de travailleurs	11
5. Répartition des travailleurs occupés par niveau d'études.....	12
6. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale	14
7. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale de l'employeur et du travailleur	15
8. Répartition des points réalisés par Direction régionale	16
9. Comparaison des points et des E.T.P. réalisés par Direction régionale	19
10. Nombre moyen de points par E.T.P. réalisés par Direction régionale.....	20
11. Répartition des points réalisés et des E.T.P. réalisés par secteur d'activité.....	21
12. Répartition des travailleurs occupés par classe d'âge et sexe.....	24
13. Répartition des E.T.P. réalisés par statut.....	26
14. Répartition des E.T.P. réalisés par type d'employeur	27
Le secteur Marchand « Classique »	28
1. Répartition des travailleurs occupés par sexe	28
2. Répartition des E.T.P. réalisés par régime de travail	29
3. Répartition des E.T.P. réalisés par catégorie de travailleurs	30
4. Répartition des E.T.P. réalisés par niveau d'études	32
5. Répartition des travailleurs occupés par niveau d'études.....	33
6. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale	34
7. Répartition des points et des E.T.P. réalisés par Direction régionale.....	35
8. Répartition des E.T.P. réalisés par secteur d'activité	36
9. Répartition et comparaison des E.T.P. et des points réalisés par politique régionale	42
10. Répartition des travailleurs par classe d'âge	44
Le secteur Marchand Jeunes.....	46
1. Répartition des travailleurs occupés par sexe	46
2. Répartition des E.T.P. réalisés par régime de travail	47
3. Répartition des E.T.P. réalisés par catégorie de travailleurs	48
4. Répartition des E.T.P. réalisés par niveau d'études	49
5. Répartition des travailleurs occupés par niveau d'études.....	50
6. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale	51
7. Répartition des points et des E.T.P. réalisés par Direction régionale.....	52
8. Répartition des E.T.P. réalisés par secteur d'activité	53
Le secteur Pouvoirs Locaux.....	59
1. Répartition des travailleurs occupés par sexe	59
2. Répartition des E.T.P. réalisés par régime de travail	59
3. Répartition des E.T.P. réalisés par catégorie de travailleurs	62
4. Répartition des travailleurs occupés par niveau d'études.....	64
5. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale	65
6. Répartition des points réalisés par Direction régionale	67
7. Comparaison des points réalisés et des E.T.P. réalisés par Direction régionale	68
8. Nombre moyen de points par E.T.P. réalisés par Direction régionale	69
9. Répartition des points et E.T.P. par type d'employeur	71

10.	Répartition des travailleurs occupés par classe d'âge	72
11.	La répartition des travailleurs occupés par classe d'âge et par sexe	73
	L'évolution des effectifs de 2005 à 2010	75
	Volet employeur - projet.....	87
	Le secteur Non Marchand	89
1.	Répartition des employeurs par Direction régionale	89
2.	Répartition des employeurs par secteur d'activité	90
3.	Répartition des employeurs par classe de taille d'entreprise.....	93
4.	Répartition des projets du secteur d'activité	93
	Le secteur Marchand « Classique »	94
1.	Répartition des employeurs par Direction régionale	94
2.	Répartition des employeurs par secteur d'activité	95
3.	Répartition des employeurs par classe de taille d'entreprise.....	98
4.	Répartition des projets par Direction régionale.....	98
	Le secteur Marchand Jeunes.....	100
1.	Répartition des employeurs par Direction régionale	100
2.	Répartition des employeurs par secteur d'activité	102
3.	Répartition des employeurs par classe de taille d'entreprise.....	105
	Le secteur des Pouvoirs locaux.....	106
1.	Répartition des employeurs par sous-secteur	106
2.	Répartition des employeurs par Direction régionale	107
3.	Répartition des projets des Pouvoirs locaux	108
4.	Répartition des employeurs par classe de taille d'entreprise.....	108
	Suivi du dispositif A.P.E.	110
	Les demandes introduites en 2010	111
1.	Répartition des demandes introduites par secteur	111
2.	Répartition des demandes introduites par mois.....	111
3.	Répartition des demandes introduites par type	112
4.	Evolution 2008-2009-2010 des demandes introduites par secteur	113
	Les demandes finalisées en 2010	115
1.	Répartition des demandes finalisées en 2010.....	115
	Les données budgétaires	117
	AB 41.06.13 – Aides à la promotion de l'emploi (HPM).....	117
	AB 41.10.13 A.P.E. Marchand et A.P.E. Jeunes (PM2.Vert – axe 1.2)	118
	Mise en relation avec le marché de l'emploi.....	120
	La comparaison des travailleurs A.P.E. avec les travailleurs wallons.....	121
1.	Répartition et comparaison par classe d'âge	121
2.	Répartition et comparaison par niveau d'études	124
3.	Répartition et comparaison par sexe	126
4.	Répartition et comparaison par niveau d'études et par classe d'âge	128
5.	Répartition et comparaison par classe d'âge et par sexe	132
6.	Répartition et comparaison par niveau d'études et par sexe	134
7.	Répartition et comparaison par commune.....	137
	La comparaison des travailleurs A.P.E. avec les demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.)	144
1.	Répartition et comparaison par classe d'âge	144
2.	Répartition et comparaison par niveau d'études	146
3.	Répartition et comparaison par sexe	149
4.	Répartition et comparaison par niveau d'études et par classe d'âge	151
5.	Répartition et comparaison par classe d'âge et par sexe	155
6.	Répartition et comparaison par niveau d'études et par sexe	157
	Conclusions	161

Préambule

- I. Le rapport A.P.E. 2011 porte sur les chiffres de 2010, du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour l'ensemble des secteurs qui bénéficient du dispositif (Non Marchand, Marchand et Pouvoirs Locaux).
- II. Le présent rapport ne tient pas compte du secteur de l'Enseignement de la Communauté française.
- III. Les données reprises comprennent tout ce qui s'est passé au cours de l'année 2010 (approche «film» qui diffère d'une photographie établie à une date fixe). Ainsi, si un travailleur n'a travaillé qu'un jour en A.P.E., son occupation est reprise dans ce rapport.
- IV. L'année 2010 connaissait encore la crise et le pouvoir fédéral a lancé des mesures concurrentes aux A.P.E. (le plan WIN-WIN). Il était dès lors intéressant de voir quels impacts ces événements auraient sur le dispositif A.P.E.
- V. Cette année, le secteur Marchand a été scindé en 2 entités, à savoir les Jeunes, disposition introduite en 2007 qui sort ses pleins effets en 2010 d'une part et le secteur appelé « Classique » dans ce rapport, qui est celui prévu au tout début de la mesure et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2004, d'autre part.
- VI. Ce présent rapport contient les contributions concertées du Service public de Wallonie (Direction de l'Aide à l'Emploi) et du Forem (Service des Aides à la Promotion de l'Emploi et celui de l'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation).

Lexique

Pour faciliter la lecture du rapport, voici un lexique utile qui reprend les termes usuels de l'A.P.E.

Décret A.P.E. = décret du 25 avril 2002 qui crée le dispositif, en ce incluses les modifications intervenues depuis lors.

D.E.I. = Demandeur d'Emploi Inoccupé inscrit comme tel au FOREM.

E.T.P. réalisé = Equivalent Temps Plein sous contrat A.P.E. Par exemple, une personne qui travaille 6 mois à 50% représente 0,25 E.T.P. réalisé ($1 \times 0.5 \times 0.5$).

Niveau d'études = diplôme acquis par les travailleurs A.P.E. classifié selon la directive européenne dite de « Bologne ».

Point A.P.E. = unité de mesure de l'aide A.P.E. En 2010, 1 point A.P.E. vaut 2.813,29 €.

Point A.P.E. réalisé = point affecté à un travailleur A.P.E., compte tenu de son régime de travail et de sa période d'occupation.

Poste réalisé = emploi d'un travailleur A.P.E. sous contrat de travail.

Secondaire inférieur = titulaire d'un diplôme du deuxième degré.

Secondaire supérieur = titulaire d'un diplôme du troisième degré.

Secteur = détermination des types d'employeurs qui ont accès au dispositif tel que défini aux articles 2 à 5 et 19 bis du décret A.P.E.

VOLET TRAVAILLEUR

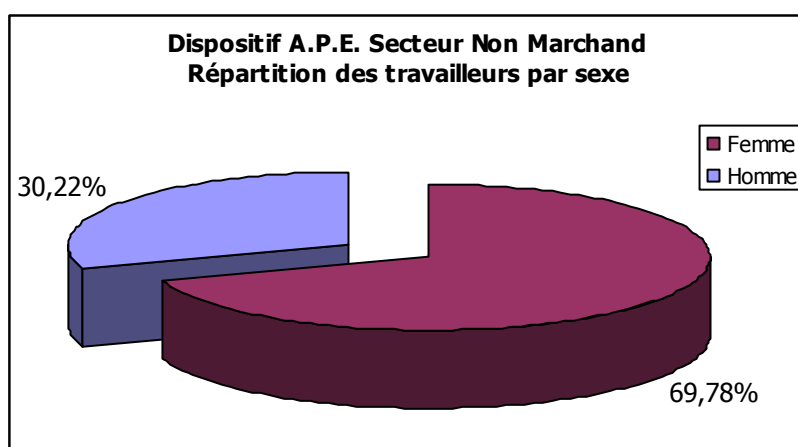
Le secteur Non Marchand

1. Répartition des travailleurs occupés par sexe

La répartition se fait ici selon le nombre de travailleurs qui ont été occupés au moins un jour durant l'année 2010. Il s'agit donc bien des travailleurs qui ont eu au moins une prestation en 2010. Les travailleurs qui disposent d'un contrat de travail dans le cadre du dispositif A.P.E. mais dont l'exécution est suspendue pour quelque raison que ce soit (maladie, accident du travail, crédit-temps,...), ne sont pas comptabilisés en cas de remplacement, alors seuls leurs remplaçants sont comptés.

Sexe	2010		2009	
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%
Femme	15.745	69,8%	15.075	69,9%
Homme	6.817	30,2%	6.493	30,1%
Total	22.562	100%	21.568	100%

2010



Ces chiffres impliquent les remarques suivantes :

1°) le nombre de travailleurs a augmenté depuis le rapport précédent (+ 994 personnes, soit 4,60% d'augmentation). L'accroissement en 2010 est plus faible que celui de 2009 d'environ 40%.

2°) le nombre de femmes a augmenté cette année de 670 unités, soit + 4,44%, celui des hommes de 324 unités, soit + 4,99%.

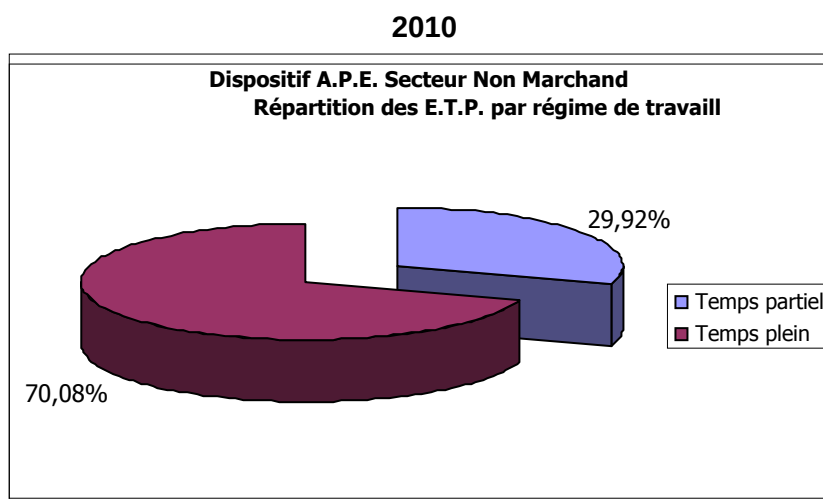
2. Répartition des Equivalents Temps Plein (E.T.P.) réalisés par régime de travail

La répartition est donnée selon le nombre des E.T.P. qui ont été réalisés au moins un jour durant l'année 2010.

Par E.T.P. réalisés, on entend la somme des régimes de travail des travailleurs engagés dans les liens d'un contrat et qui exercent leur activité professionnelle.

Il est à noter qu'un travailleur occupé dans deux contrats de travail à mi-temps est considéré comme occupé à temps plein.

Régime de travail	2010		2009	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%
Temps partiel	4.478,6	29,9%	4.873,8	34,1%
Temps plein	10.490,3	70,1%	9.401,2	65,9%
Total	14.968,9	100%	14.275,0	100%



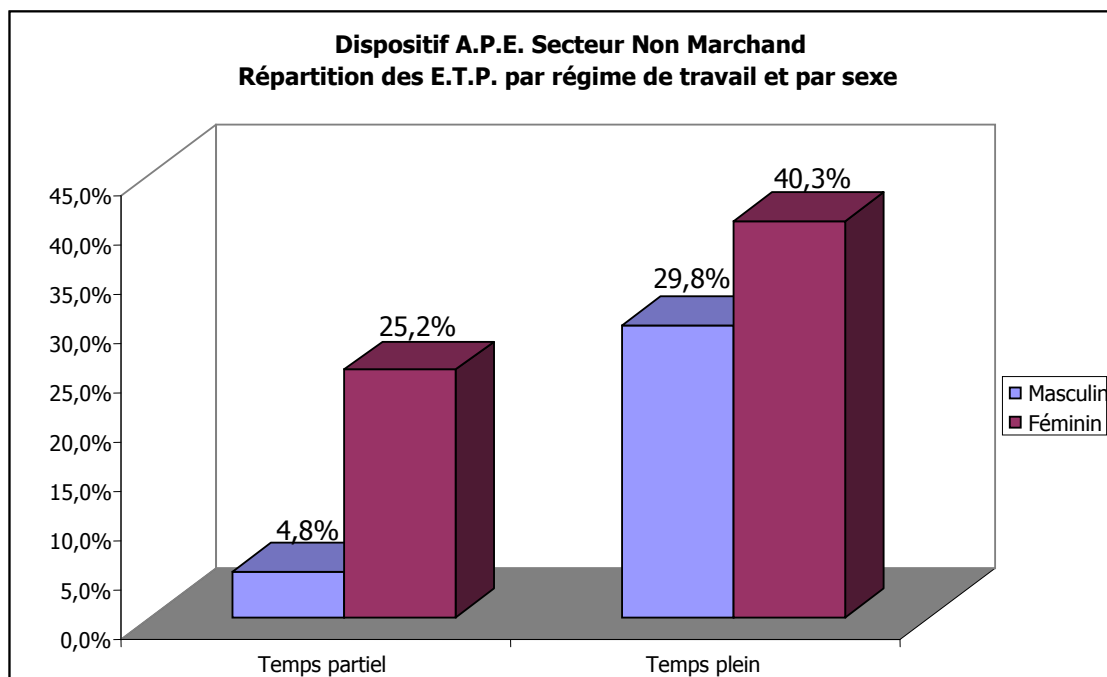
On constate une augmentation de 694 E.T.P. (+ 4,86%) par rapport aux chiffres de l'année précédente.

Les contrats à temps plein demeurent largement majoritaires (70,1%) avec une augmentation de 1.089,1 E.T.P., soit + 11,58%.

Par contre, on constate une diminution des contrats à temps partiel, 395,2 E.T.P. en moins, soit - 8,11%.

Régime	Sexe	2010		2009	
		E.T.P.	%	E.T.P.	%
Temps partiel	Masculin	711,13	4,8%	737,62	5,2%
Temps partiel	Féminin	3.767,44	25,2%	4.135,92	29,0%
Temps plein	Masculin	4.459,95	29,8%	4.213,88	29,5%
Temps plein	Féminin	6.030,33	40,3%	5.187,29	36,3%
Total		14.968,85	100%	14.274,71	100%

2010



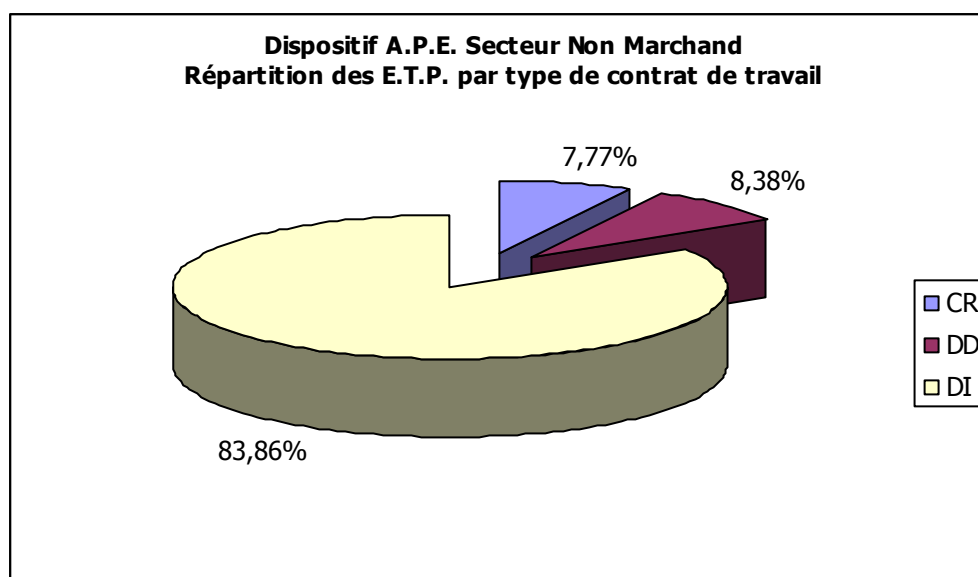
Les chiffres de l'année 2010 permettent de constater qu'il y a une diminution du temps partiel féminin : si l'on compare la répartition du pourcentage, on constate 3,8% en moins et si l'on compare les E.T.P., on constate 368,48 E.T.P. en moins, soit - 8,91%.

Par contre, le temps plein féminin est en augmentation, il passe de 36,3% à 40,3%. Si l'on compare les E.T.P., il passe de 5.187,29 à 6.030,33, soit + 16,25%.

3. Répartition des E.T.P. réalisés par type de contrat de travail

Type de contrat	2010		2009	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%
CR	1.162,37	7,8%	1.083,30	7,6%
DD	1.254,20	8,4%	1.236,28	8,7%
DI	12.534,90	83,8%	11.941,52	83,7%
ND			13,60	0,1%
Total	14.951,48	100,0%	14.274,70	100%

2010



Les contrats à durée déterminée restent stables, soit 1,45% en plus (+ 17,92 E.T.P.).

Les contrats de remplacement progressent de 7,30% (+ 79,07 E.T.P.) par rapport à l'année précédente.

Les contrats à durée indéterminée dominent largement et leur nombre absolu progresse encore de 4,97% (+ 593,39 E.T.P.).

L'un des objectifs du décret, à savoir offrir des contrats de qualité et stables, est ici rencontré.

4. Répartition des E.T.P. réalisés par catégorie de travailleurs

La catégorie de travailleurs permet de déterminer si le travailleur a été transféré d'une ancienne mesure P.R.C. ou s'il s'agit d'un travailleur relevant des articles 7, 8 ou 9 du décret du 25 avril 2002.

Pour rappel, ces articles concernent la durée d'inscription comme demandeur d'emploi inoccupé auprès du FOREM. De manière générale, il s'agit pour l'article 7 d'une période d'inscription de 1 jour à moins de 2 ans, pour l'article 8 d'une période d'inscription de 2 à 4 ans et pour l'article 9 d'une période d'inscription supérieure à 4 ans.

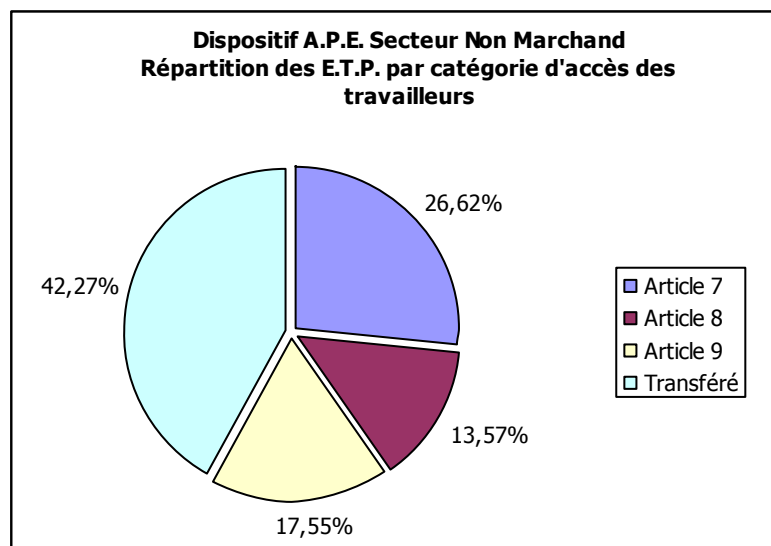
Par transféré, il faut comprendre les travailleurs qui étaient présents dans les anciennes mesures et dont les postes ont été convertis en postes A.P.E.

Des dérogations existent, par exemple :

- les délais d'inscription comme demandeur d'emploi sont réduits de moitié pour les catégories <25 ans ou >50 ans.
- l'accès direct à l'art. 9 pour les travailleurs très difficilement insérables, dont les personnes handicapées ou les ex-travailleurs PTP / SINE / CPE...

Catégorie d'accès	2010		2009	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%
Article 7	3.984,6	26,6%	3.480,8	24,38%
Article 8	2.030,8	13,5%	1.821,3	12,76%
Article 9	2.626,4	17,5%	2.232,6	15,64%
Transféré	6.327,1	42,3%	6.740,1	47,22%
Total	14.968,9	100%	14.274,8	100%

2010



La catégorie des travailleurs transférés demeure la plus importante, même si le nombre d'E.T.P. régresse de 413 unités, soit - 6,13%. La part relative est réduite de 4,9% au bénéfice des trois autres catégories.

En ce qui concerne la catégorie des travailleurs de l'article 7, l'augmentation en nombre d'E.T.P. de 14,47% conduit à une augmentation de la part relative de 2,2%.

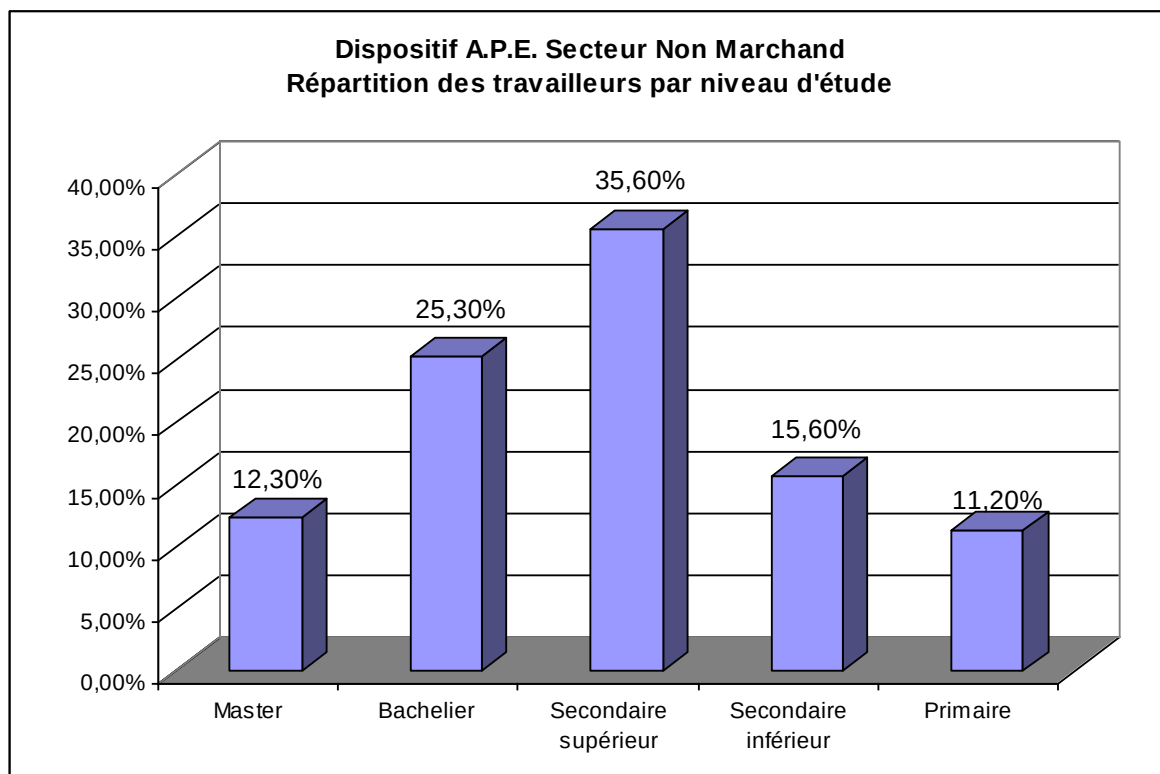
Pour la catégorie des travailleurs de l'article 8, l'augmentation en nombre d'E.T.P. de 11,50% amène une augmentation de la part relative de 0,7%.

La catégorie des travailleurs de l'article 9 représente le plus grand accroissement. L'augmentation en nombre d'E.T.P. de 17,64% entraîne une augmentation de la part relative de 1,9%.

5. Répartition des travailleurs occupés par niveau d'études

Niveau d'études	2010		2009	
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%
Master	2.780	12,3%	2.563	11,9%
Bachelier	5.714	25,3%	5.367	24,9%
Secondaire supérieur	8.023	35,6%	7.603	35,3%
Secondaire inférieur	3.520	15,6%	3.507	16,3%
Primaire	2.525	11,2%	2.528	11,7%
Total	22.562	100%	21.568	100%

2010



On remarque une augmentation des engagements des masters et des bacheliers (master : + 217 travailleurs ; bachelier : + 347 travailleurs).

Le nombre de travailleurs ayant un diplôme de niveau secondaire supérieur connaît la plus forte augmentation avec + 420 unités.

Le nombre de travailleurs avec un niveau secondaire inférieur ou primaire reste constant par rapport à l'année précédente (secondaire inférieur : + 13 travailleurs ; primaire : - 3 travailleurs).

Il est à noter que, si les diplômes inférieurs représentent encore un quart des A.P.E. du secteur Non Marchand, la remise à l'emploi de ces personnes semble devenir plus difficile, alors que ces personnes constituent la majorité des demandeurs d'emploi.

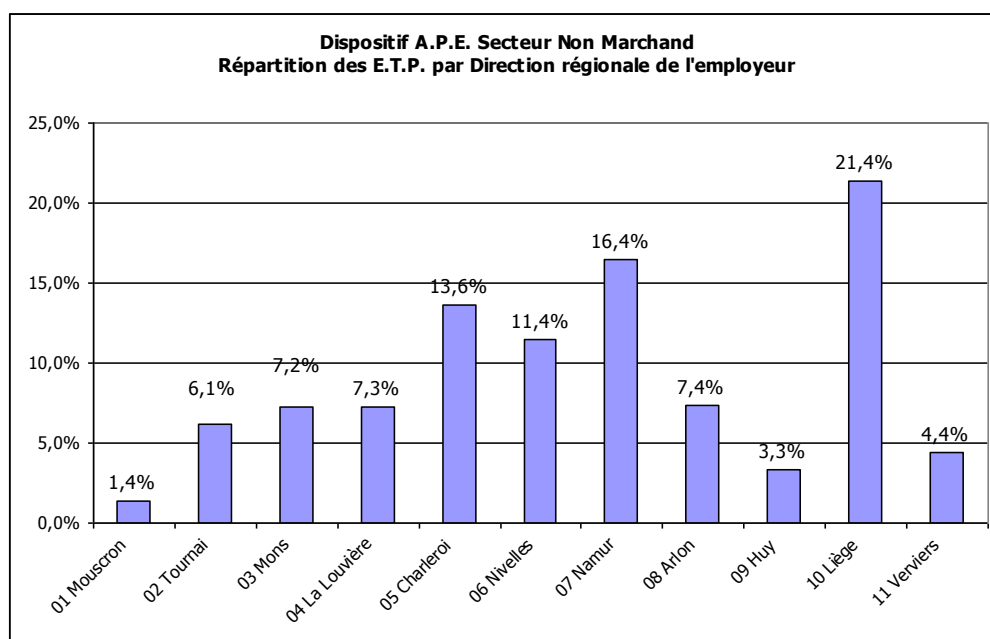
6. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale

Il s'agit ici d'une répartition selon les Directions régionales compétentes pour les employeurs.

Cette disposition est une simplification du dispositif A.P.E. En effet, quelle que soit la région d'origine du travailleur, c'est la Direction régionale du ressort du siège principal d'exploitation de l'employeur qui gère le dossier. Ceci permet à l'employeur d'avoir un « guichet unique » pour toute la gestion des travailleurs qu'il occupe (depuis l'engagement du travailleur jusqu'à l'explication du détail de la subvention qui lui a été versée).

DR Employeur	2010		2009	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	209,6	1,4%	200,9	1,4%
02 Tournai	919,8	6,1%	911,8	6,4%
03 Mons	1.080,9	7,2%	1.046,4	7,3%
04 La Louvière	1.090,7	7,3%	1.063,0	7,4%
05 Charleroi	2.037,6	13,6%	2.003,0	14,0%
06 Nivelles	1.709,9	11,4%	1.573,6	11,0%
07 Namur	2.460,7	16,4%	2.270,8	15,9%
08 Arlon	1.105,3	7,4%	1.049,8	7,4%
09 Huy	497,7	3,3%	475,0	3,3%
10 Liège	3.197,7	21,4%	3.055,9	21,4%
11 Verviers	659,1	4,4%	624,6	4,4%
Total	14.968,9	100%	14.274,7	100%

2010



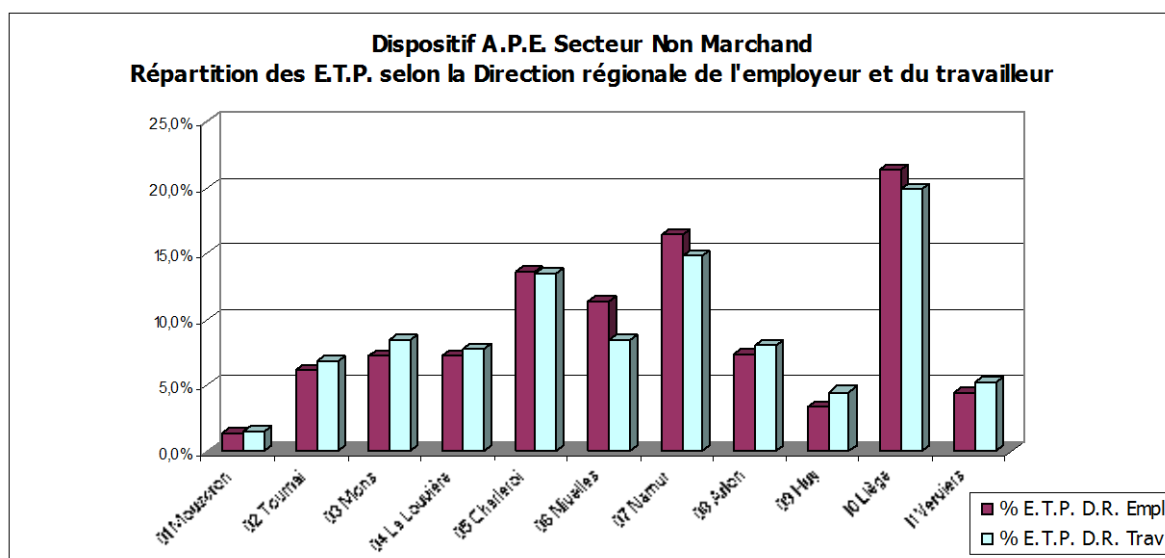
En comparaison avec l'année précédente, on constate une augmentation de 694,2 E.T.P. mais au global la répartition reste constante.

Une augmentation des E.T.P. selon la Direction régionale de l'employeur est constatée pour Namur de 189,90 E.T.P., soit + 8,36%, pour Liège de 141,8 E.T.P., soit + 4,64%, pour Nivelles de 136,3 E.T.P., soit + 8,66%.

7. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale de l'employeur et du travailleur

DR employeur	2010				2009			
	E.T.P. D.R. Empl	%	E.T.P. D.R. trav	%	E.T.P. D.R. Empl	%	E.T.P. D.R. trav	%
01 Mouscron	209,6	1,4%	231,9	1,5%	200,9	1,4%	200,4	1,4%
02 Tournai	919,8	6,1%	1.031,0	6,9%	911,8	6,4%	995,8	7,0%
03 Mons	1.080,9	7,2%	1.266,7	8,5%	1.046,4	7,3%	1.197,8	8,4%
04 La Louvière	1.090,7	7,3%	1.158,8	7,7%	1.063,0	7,4%	1.094,2	7,7%
05 Charleroi	2.037,6	13,6%	2.015,3	13,5%	2.003,0	14,0%	1.874,4	13,1%
06 Nivelles	1.709,9	11,4%	1.270,0	8,5%	1.573,6	11,0%	959,5	6,7%
07 Namur	2.460,7	16,4%	2.222,1	14,8%	2.270,8	15,9%	1.975,1	13,8%
08 Arlon	1.105,3	7,4%	1.207,9	8,1%	1.049,8	7,4%	1.087,2	7,6%
09 Huy	497,7	3,3%	672,1	4,5%	475,0	3,3%	634,9	4,4%
10 Liège	3.197,7	21,4%	2.977,3	19,9%	3.055,9	21,4%	2.786,6	19,5%
11 Verviers	659,1	4,4%	779,2	5,2%	624,6	4,4%	735,1	5,1%
Non communiqué			136,9	0,9%			733,9	5,1%
Total	14.968,9	100%	14.968,9	100%	14.274,7	100%	14.274,7	100%

2010



La « D.R. Travailleur » est celle où le demandeur d'emploi inoccupé s'est inscrit et, en toute logique, celle qui a délivré le « passeport A.P.E. ».

Ce document, indispensable à l'engagement, détermine si le travailleur peut accéder à une fonction dans le cadre du dispositif A.P.E. et, dans ce cas, reprend le nombre de points maximum qu'un employeur peut valoriser, en termes de subvention, s'il engage ce demandeur d'emploi.

On peut remarquer par rapport à l'année précédente une augmentation des E.T.P. selon la Direction régionale du travailleur pour Namur de 152,68 E.T.P., soit + 7,73%, pour Liège de 109,11 E.T.P., soit + 3,92%, pour Nivelles de 74,73 E.T.P., soit + 7,79%.

La répartition reste quasi constante au global.

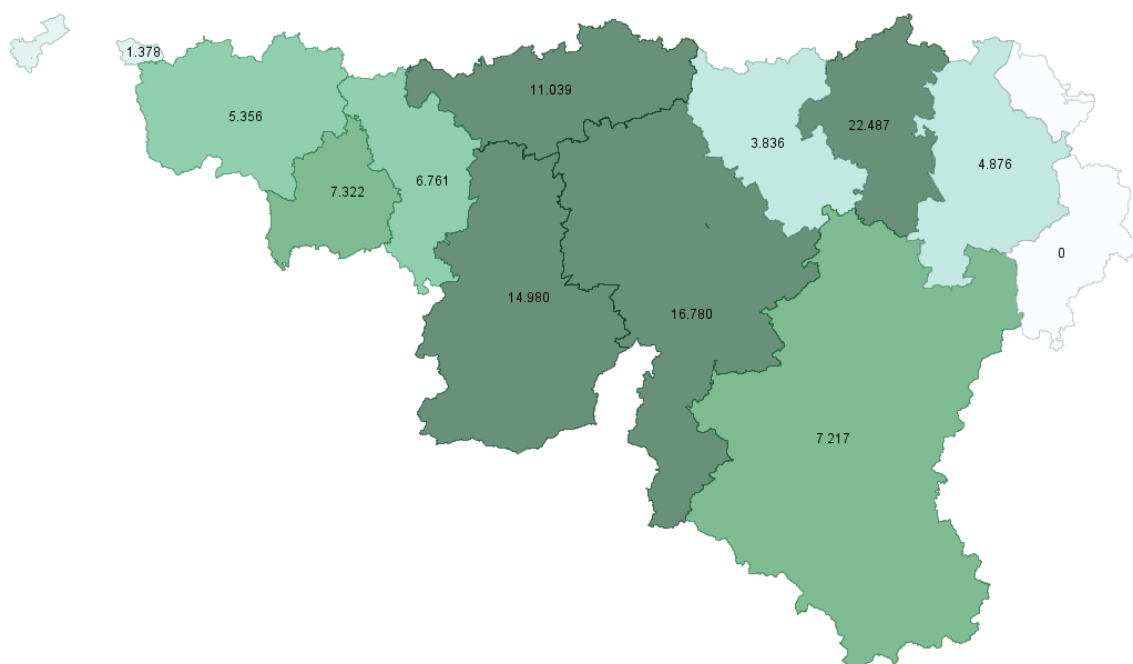
8. Répartition des points réalisés par Direction régionale

Il s'agit de la répartition des points par Direction régionale compétente pour l'employeur.

Les points repris ci-dessous concernent ceux attribués à l'engagement des travailleurs (pour la date de référence du 31 décembre 2010) et non pas ceux octroyés par décision ministérielle.

DR Employeur	2010		2009	
	Points réalisés	%	Points réalisés	%
01 Mouscron	1.378,2	1,40%	1.315,0	1,3%
02 Tournai	5.356,5	5,20%	5.225,1	5,3%
03 Mons	7.321,9	7,20%	7.158,5	7,3%
04 La Louvière	6.761,1	6,60%	6.617,3	6,8%
05 Charleroi	14.980,0	14,70%	14.567,1	14,9%
06 Nivelles	11.039,2	10,80%	10.391,5	10,6%
07 Namur	16.779,7	16,40%	15.665,7	16,0%
08 Arlon	7.216,9	7,10%	6.819,3	7,0%
09 Huy	3.835,7	3,80%	3.672,0	3,8%
10 Liège	22.486,5	22,00%	21.641,5	22,2%
11 Verviers	4.876,1	4,80%	4.593,8	4,7%
Total	102.031,5	100%	97.666,9	100%

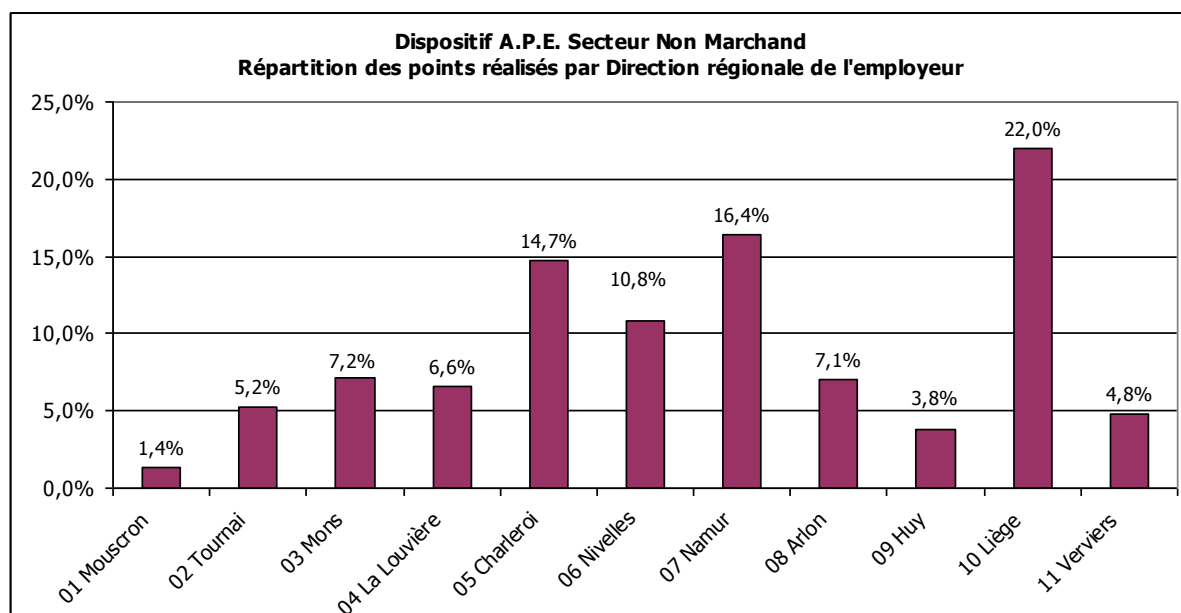
2010



Par rapport à l'année précédente, on constate 4.364,6 points supplémentaires, soit + 4,47%.

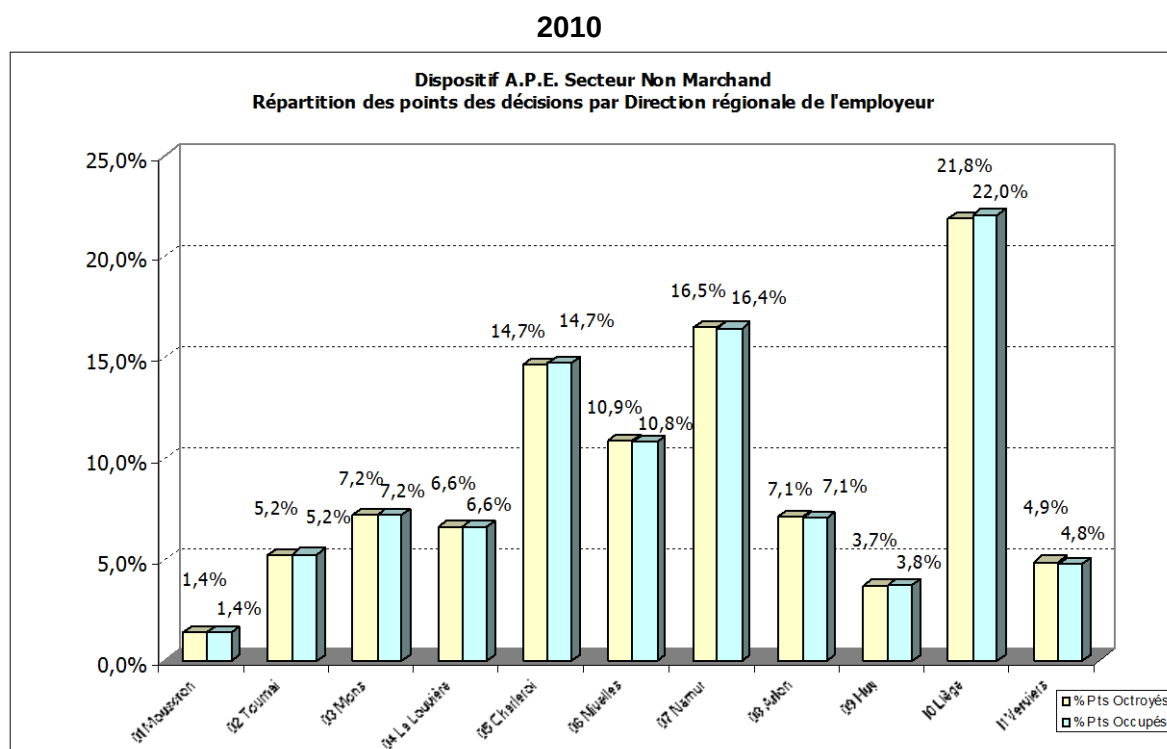
La répartition est constante par Direction régionale.

2010



La répartition des points octroyés par les décisions donne les résultats suivants :

D.R. Employeur	2010				2009			
	Points octroyés	Points réalisés	% Points octroyés	% Points réalisés	Points octroyés	Points réalisés	% Points octroyés	% Points réalisés
01 Mouscron	1.512,0	1.378,2	1,4%	1,4%	1.391,0	1.315,0	1,3%	1,3%
02 Tournai	5.638,0	5.356,5	5,2%	5,2%	5.486,0	5.225,1	5,3%	5,3%
03 Mons	7.791,0	7.321,9	7,2%	7,2%	7.671,0	7.158,5	7,4%	7,3%
04 La Louvière	7.110,0	6.761,1	6,6%	6,6%	6.882,0	6.617,3	6,6%	6,8%
05 Charleroi	15.815,0	14.980,0	14,7%	14,7%	15.435,0	14.567,1	14,9%	14,9%
06 Nivelles	11.740,0	11.039,2	10,9%	10,8%	11.139,0	10.391,5	10,8%	10,6%
07 Namur	17.758,0	16.779,7	16,5%	16,4%	16.640,0	15.665,7	16,1%	16,0%
08 Arlon	7.688,0	7.216,9	7,1%	7,1%	7.377,0	6.819,3	7,1%	7,0%
09 Huy	3.996,0	3.835,7	3,7%	3,8%	3.837,0	3.672,0	3,7%	3,8%
10 Liège	23.570,0	22.486,5	21,8%	22,0%	22.764,0	21.641,5	22,0%	22,2%
11 Verviers	5.260,0	4.876,1	4,9%	4,8%	4.972,0	4.593,8	4,8%	4,7%
Total	107.878,0	102.031,5	100%	100%	103.594,0	97.666,9	100%	100%



La répartition par Direction régionale reste constante d'année en année

On remarque une augmentation de 4,14% pour les points octroyés pour une augmentation de 4,86% d'E.T.P. (voir supra). Ce qui démontre que ces nouveaux points ont mieux été utilisés par les employeurs puisque la croissance des points est inférieure à l'augmentation des E.T.P.

En outre, on peut constater une augmentation des points réalisés de 4,47% ce qui corrobore le fait que le dispositif est encore mieux appliqué via une augmentation des E.T.P. dans ce secteur.

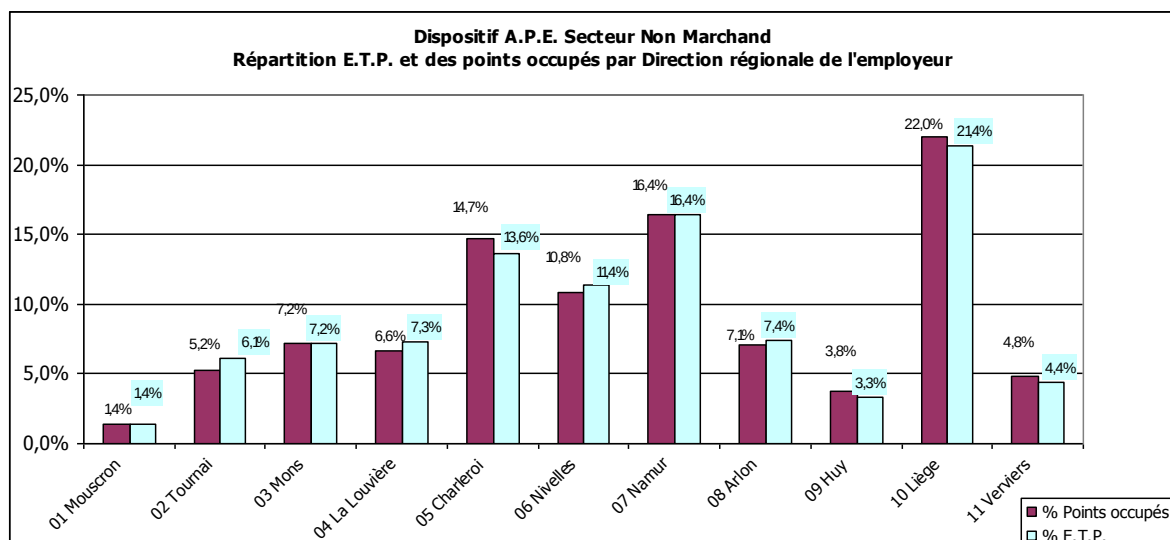
On constate que les points sont réalisés à concurrence de 94,58% de la totalité des points octroyés.

9. Comparaison des points et des E.T.P. réalisés par Direction régionale

Il s'agit ici d'une comparaison en pourcentage de la répartition des points réalisés et des E.T.P réalisés par Direction régionale compétente pour l'employeur.

D.R. Employeur	2010				2009			
	Points réalisés	%	E.T.P.	%	Points réalisés	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	1.378,2	1,4%	209,6	1,4%	1.315,0	1,3%	200,9	1,4%
02 Tournai	5.356,5	5,2%	919,8	6,1%	5.225,1	5,3%	911,8	6,4%
03 Mons	7.321,9	7,2%	1.080,9	7,2%	7.158,5	7,3%	1.046,4	7,3%
04 La Louvière	6.761,1	6,6%	1.090,7	7,3%	6.617,3	6,8%	1.063,0	7,4%
05 Charleroi	14.980,0	14,7%	2.037,6	13,6%	14.567,1	14,9%	2.003,0	14,0%
06 Nivelles	11.039,2	10,8%	1.709,9	11,4%	10.391,5	10,6%	1.573,6	11,0%
07 Namur	16.779,7	16,4%	2.460,7	16,4%	15.665,7	16,0%	2.270,8	15,9%
08 Arlon	7.216,9	7,1%	1.105,3	7,4%	6.819,3	7,0%	1.049,8	7,4%
09 Huy	3.835,7	3,8%	497,7	3,3%	3.672,0	3,8%	475,0	3,3%
10 Liège	22.486,5	22,0%	3.197,7	21,4%	21.641,5	22,2%	3.055,9	21,4%
11 Verviers	4.876,1	4,8%	659,1	4,4%	4.593,8	4,7%	624,6	4,4%
Total	102.031,5	100%	14.968,9	100%	97.666,9	100%	14.274,7	100%

2010



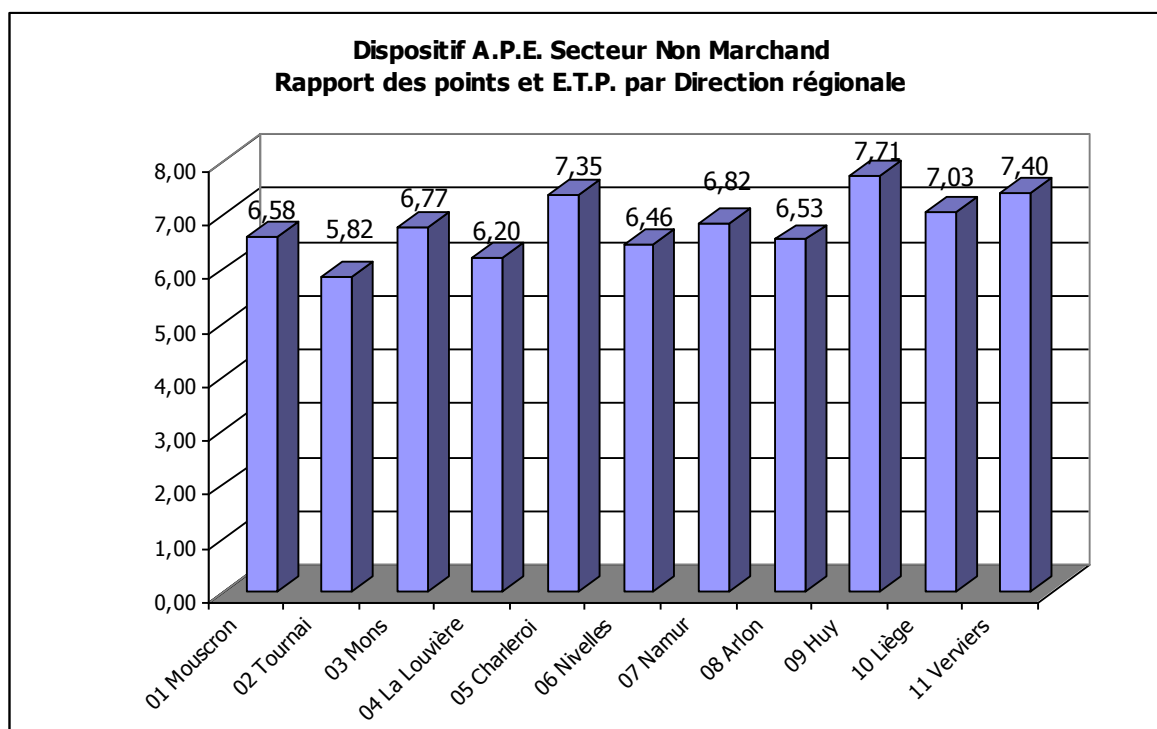
Le tableau ci-dessus témoigne du maintien de la répartition des E.T.P., ceci est à mettre en relation avec la constance tout aussi grande des points réalisés.

La répartition est équilibrée entre les points et les engagements.

10. Nombre moyen de points par E.T.P. réalisés par Direction régionale

D.R. Employeur	2010			2009		
	Points	E.T.P.	Points/ E.T.P.	Points	E.T.P.	Points/ E.T.P.
01 Mouscron	1.378,2	209,6	6,58	1.315,0	200,9	6,55
02 Tournai	5.356,5	919,8	5,82	5.225,1	911,8	5,73
03 Mons	7.321,9	1.080,9	6,77	7.158,5	1.046,4	6,84
04 La Louvière	6.761,1	1.090,7	6,20	6.617,3	1.063,0	6,23
05 Charleroi	14.980,0	2.037,6	7,35	14.567,1	2.003,0	7,27
06 Nivelles	11.039,2	1.709,9	6,46	10.391,5	1.573,6	6,60
07 Namur	16.779,7	2.460,7	6,82	15.665,7	2.270,8	6,90
08 Arlon	7.216,9	1.105,3	6,53	6.819,3	1.049,8	6,50
09 Huy	3.835,7	497,7	7,71	3.672,0	475,0	7,73
10 Liège	22.486,5	3.197,7	7,03	21.641,5	3.055,9	7,08
11 Verviers	4.876,1	659,1	7,40	4.593,8	624,6	7,35
Total	102.031,5	14.968,9	6,82	97.666,9	14.274,7	6,84

2010



On entend par « points par E.T.P.réalisés », le nombre moyen de points utilisés pour mettre au travail une personne pendant un an.

Le nombre moyen de points par E.T.P. réalisés est stable sur l'ensemble de la région wallonne par rapport à l'année précédente ($6,82 - 6,84 = -0,02$) et les différences entre régions se réduisent sensiblement (En 2010 : $7,71 - 5,82 = 1,89$; En 2009 : $7,73 - 5,73 = 2,00$).

11. Répartition des points réalisés et des E.T.P. réalisés par secteur d'activité

La classification qui a été reprise pour déterminer les secteurs d'activités est la nomenclature ICNPO (International Classification for Non Profit Organisation). Il s'agit d'une nomenclature standard européenne pour les entreprises du secteur Non Marchand.

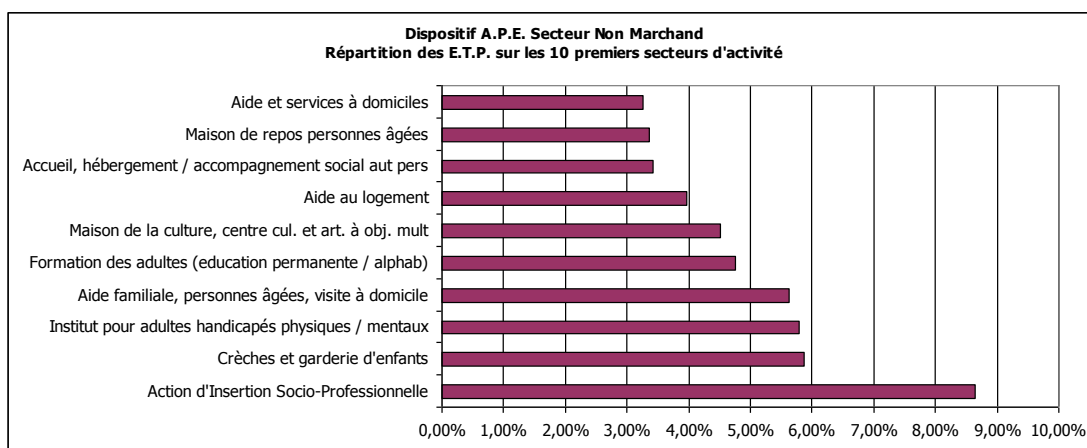
Dans le but d'être le plus objectif possible, le tableau repris aux pages 22 à 24 indique le nombre d'Equivalents Temps Plein (E.T.P.) de chacun des 98 secteurs d'activité.

Pour fin d'illustration significative, un graphique reprenant les 10 principaux secteurs d'activité est repris ci-dessous.

Secteurs d'activité	2010		2009	
	E.T.P.	% E.T.P.	E.T.P.	% E.T.P.
Action d'Insertion Socio-professionnelle	1.294,7	8,7%	1.302,8	9,1%
Crèches et garderies d'enfants	880,0	5,9%	859,0	6,0%
Institut pour adultes handicapés physiques / mentaux	865,4	5,8%	802,2	5,6%
Aide familiale, personnes âgées, visites à domicile	842,4	5,6%	861,4	6,0%
Formation des adultes (éducation permanente / alphabétisation)	713,4	4,8%	691,8	4,8%
Maison de la culture, centre culturel et artistique à objets multiples	675,7	4,5%	622,8	4,4%
Aide au logement	593,1	4,0%	572,9	4,0%
Accueil, hébergement / accompagnement social autres personnes	511,4	3,4%	496,7	3,5%
Maison de repos personnes âgées	503,8	3,4%	494,8	3,5%
Aide et services à domiciles	489,1	3,3%	495,1	3,5%
Total	7.369,1	49%	7.199,5	50%

Les 10 principaux secteurs d'activité représentent environ 50% des E.T.P. réalisés.

2010



Dans les modifications notables, le secteur d'activité des aides familiales, personnes âgées, visites à domicile diminue de 2,20% en E.T.P.

Le secteur d'activité des crèches et garderies d'enfants augmente de 2,44% en E.T.P.

Enfin, le secteur d'activité des instituts pour adultes handicapés physiques/mentaux augmente de 7,88% en E.T.P.

Ces deux derniers secteurs d'activités passent avant celui des aides familiales quand on compare à l'année précédente.

Dans les autres secteurs d'activité, les chiffres restent constants.

Secteur d'activité	E.T.P.	%
Accueil / accompagnement de jeunes en milieu ouvert	127,4	0,85%
Accueil des entreprises	2,8	0,02%
Accueil, hébergement / accompagnement social aut pers	511,4	3,42%
Action d'Insertion Socio-professionnelle	1.294,7	8,65%
Adoption	4,1	0,03%
Aide au logement	593,1	3,96%
Aide aux détenus et ex-détenus	12,4	0,08%
Aide aux immigrés et réfugiés	74,8	0,50%
Aide aux victimes de la violence	33,6	0,22%
Aide et services à domiciles	489,1	3,27%
Aide familiale, personnes âgées, visites à domicile	842,4	5,63%
Aide toxicomanes et alcooliques	46,4	0,31%
Animation de quartier	43,9	0,29%
Architecture	2,0	0,01%
Archives publiques	13,3	0,09%
Assainissement, voirie et gestion des déchets	21,6	0,14%

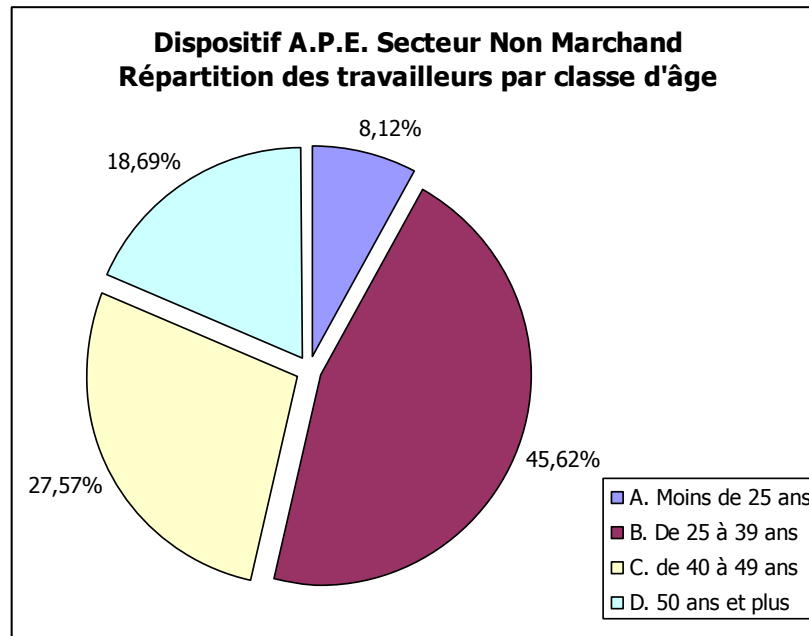
Association d'aide et promotion développement local	315,5	2,11%
Association d'anciens élèves	56,1	0,37%
Association de consommateurs	5,7	0,04%
Association de défense des droits de l'Homme	15,0	0,10%
Association de défense des minorités	40,3	0,27%
Association de malades, lutte contre la maladie	22,7	0,15%
Association médico-humanitaire	1,0	0,01%
Association patronale	16,1	0,11%
Association syndicale	23,8	0,16%
Atelier protégé, centre de jour pour adultes handicapé	168,4	1,12%
Auberge de jeunesse, colonie et centre de vacances	161,1	1,08%
Autres services de santé	45,5	0,30%
Bibliothèques	114,0	0,76%
Camping, Centre de vacances	43,4	0,29%
Centres sportifs	100,0	0,67%
Cercle historique	10,8	0,07%
Chambre de commerce	24,5	0,16%
Cinéma	60,2	0,40%
Club de 3ème âge	5,7	0,04%
Club de collection, de jeux, de pleine de jx, de mod.	15,2	0,10%
Clubs sportifs	76,1	0,51%
Comité de quartier	1,0	0,01%
Conseil et assistance aux entreprises	187,4	1,25%
Crèches et garderie d'enfants	880,0	5,88%
Cultes	8,8	0,06%
Défense et préservation du patrimoine	194,8	1,30%
Ecole danse, spectacles, écoles cirques et marionnette	27,4	0,18%
Ecole de devoir	86,1	0,57%
Enseignement pré-élémentaire, primaire et secondaire	20,8	0,14%
Enseignement supérieur	12,0	0,08%
Fédérations sportives	35,7	0,24%
Financement alternatif	19,2	0,13%
Formation des adultes (éducation permanente / alphab)	713,4	4,77%
Formation professionnelle	273,7	1,83%
Groupes de réflexion	30,9	0,21%
Groupes d'entraide	378,1	2,53%
Hôpitaux	45,9	0,31%
Information pour jeunes, écoute téléphonique	70,9	0,47%
Installations sportives	52,7	0,35%
Institut pour adultes handicapés physiques / mentaux	865,4	5,78%
Institut pour enfants en difficultés	209,2	1,40%
Institut pour mineurs handicapés physiques / mentaux	99,9	0,67%
intermédiaires philanthropiques et promo du bénévolat	1,5	0,01%
Littérature, poésie	12,5	0,08%
Ludothèques	4,0	0,03%
Maison de jeunes	272,6	1,82%
Maison de la culture, centre cul. et art. à obj. mult	675,7	4,51%
Maison de repos personnes âgées	503,8	3,37%
Maison médicale	21,2	0,14%
Maisons de convalescence /retraites médicalisées	25,9	0,17%
Médiathèques	1,0	0,01%
Monuments, musées	246,7	1,65%
Mouvements de jeunesse	176,7	1,18%
Multimédia	1,0	0,01%

Musique et chant	68,8	0,46%
ONG d'aide au développement (à l'étranger)	114,6	0,77%
Organisation et accueil de spectacles	28,0	0,19%
Peinture, art graphique, sculpture	50,8	0,34%
Photographie	19,9	0,13%
Planning familial	64,5	0,43%
Presse écrite	7,2	0,05%
Radio, Télévision	200,1	1,34%
Recherche	165,7	1,11%
Récupération de matières métalliques recyclables	10,9	0,07%
Récupération de matières non métalliques recyclables	81,7	0,55%
Régie de quartier	5,3	0,04%
Restaurant social et banque alimentaire	43,4	0,29%
salles d'exposition	13,3	0,09%
santé mentale	44,7	0,30%
Services de placement familial	2,8	0,02%
Services juridiques	7,3	0,05%
Services médicaux d'urgence	152,7	1,02%
Sites archéologiques et fouilles	38,9	0,26%
Soins à domicile	123,2	0,82%
Syndicat d'initiative, office du tourisme	225,8	1,51%
Télé-service	37,8	0,25%
Théâtre, opéra, ballet	153,1	1,02%
Tourisme, voyage	195,1	1,30%
Tradition locale, groupe folklorique	2,8	0,02%
Vidéo	2,0	0,01%
(vide)	1.518,9	10,15%
Total	14.968,9	100%

12. Répartition des travailleurs occupés par classe d'âge

Classe d'âge	2010		2009	
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%
A. Moins de 25 ans	1.833	8,1%	3.284	15,2%
B. De 25 à 39 ans	10.292	45,6%	9.450	43,8%
C. De 40 à 49 ans	6.221	27,6%	6.132	28,4%
D. 50 ans et plus	4.216	18,7%	2.702	12,5%
Total	22.562	100%	21.568	100%

2010



On peut remarquer que la classe d'âge prépondérante des travailleurs A.P.E. est celle des 25 à 39 ans.

Quand on établit une comparaison avec les chiffres de l'année précédente, on constate les évolutions suivantes :

- Moins de 25 ans : - 44,18% en nombre et - 7,2% en part relative
- De 25 à 39 ans : + 8,91% en nombre et + 1,8% en part relative
- De 40 à 49 ans : + 1,45% en nombre et - 0,8% en part relative
- De 50 ans et plus : + 56,03% en nombre et + 6,2% en part relative

On constate un vieillissement des travailleurs A.P.E. : il y a une diminution des travailleurs de moins de 25 ans et une augmentation des 50 ans et plus.

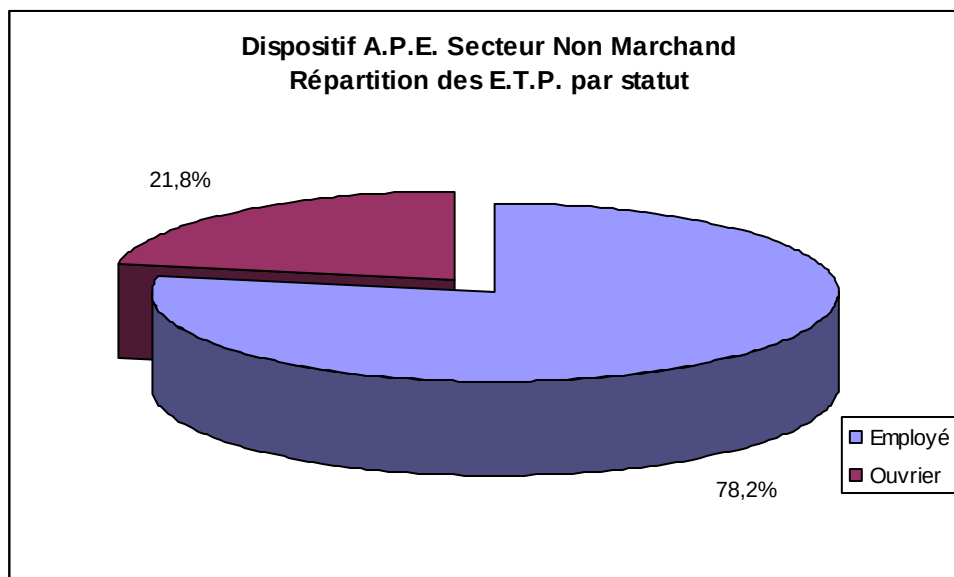
Le dispositif atteint un de ses objectifs, à savoir le maintien à l'emploi des travailleurs de plus de 50 ans.

Il n'en est pas de même pour les jeunes travailleurs. Le nombre de jeunes travailleurs est pratiquement divisé par 2 en nombre de personnes, alors que la mise à l'emploi des plus jeunes constitue aussi l'un des objectifs de décret de 2002.

13. Répartition des E.T.P. réalisés par statut

Statut	2010		2009	
	E.T.P.	% E.T.P.	E.T.P.	% E.T.P.
Employé	11.699,4	78,2%	11.014,5	77,2%
Ouvrier	3.269,5	21,8%	3.260,2	22,8%
Total	14.968,9	100%	14.274,7	100%

2010



Les contrats d'employé progressent de 6,22% d'E.T.P. et de 1% en part relative.

Les contrats d'ouvrier régressent de 0,29% d'E.T.P. et de - 1% en part relative.

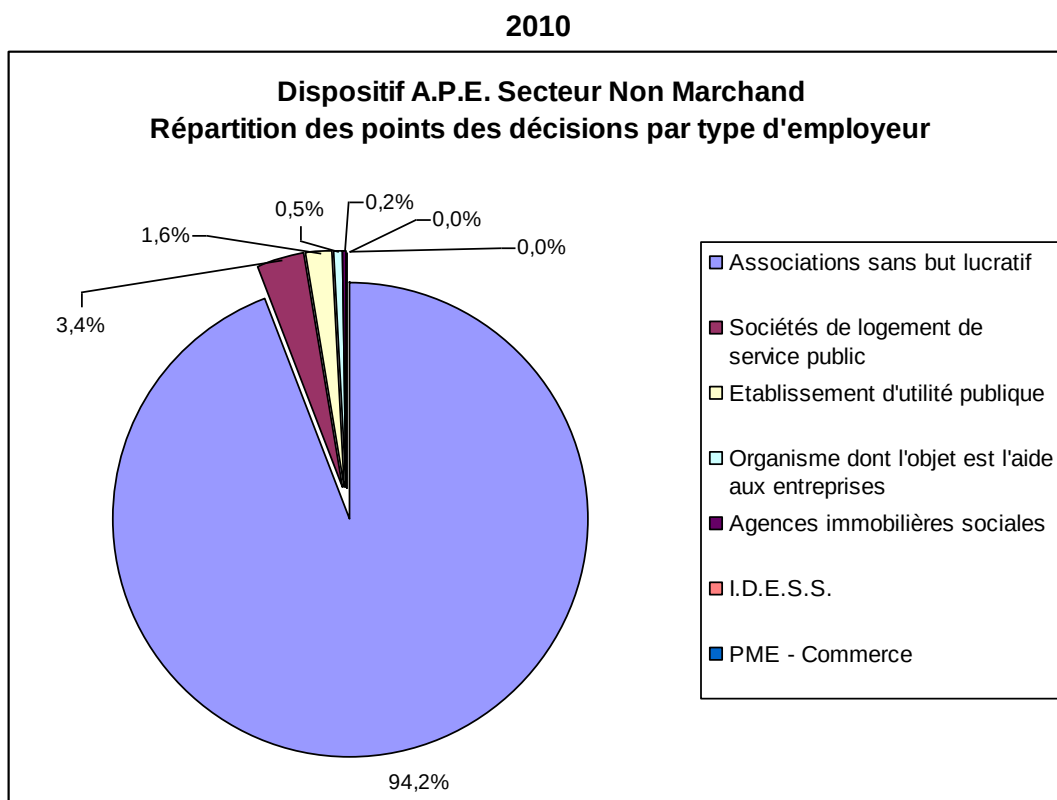
Une grande majorité de travailleurs est occupée dans le cadre d'un contrat de travail employé.

14. Répartition des E.T.P. réalisés par type d'employeur

Type d'employeur du Non Marchand	2010		2009	
	E.T.P.	% E.T.P.	E.T.P.	% E.T.P.
Associations sans but lucratif	14.100,4	94,2%	13.431,4	94,1%
Sociétés de logement de service public	512,7	3,4%	498,9	3,5%
Etablissement d'utilité publique	233,6	1,6%	228,5	1,6%
Organisme dont l'objet est l'aide aux entreprises	80,3	0,5%	74,4	0,5%
Agences immobilières sociales	32,6	0,2%	30,7	0,2%
I.D.E.S.S.	5,0	0,0%	7,6	0,1%
PME - Commerce	4,4	0,0%	3,2	0,0%
Total	14.968,9	100%	14.274,7	100%

On remarque que les A.S.B.L. représentent 94% des employeurs.

La catégorie « PME/commerce » peut surprendre. Il s'agit des sociétés qui ont une forme commerciale mais ont été visée par l'art. 3,5° du décret A.P.E. et qui fonctionnent dans le cadre des I.D.E.S.S.



La répartition reste constante.

Le secteur Marchand « Classique »

Remarque liminaire

Cette année, dans un souci de plus grande clarté, le rapport sur le secteur Marchand a été divisé en 2 parties, une pour le secteur Marchand Jeunes, l'autre pour le secteur Marchand « Classique » tel que défini à l'origine par le décret de 2002.

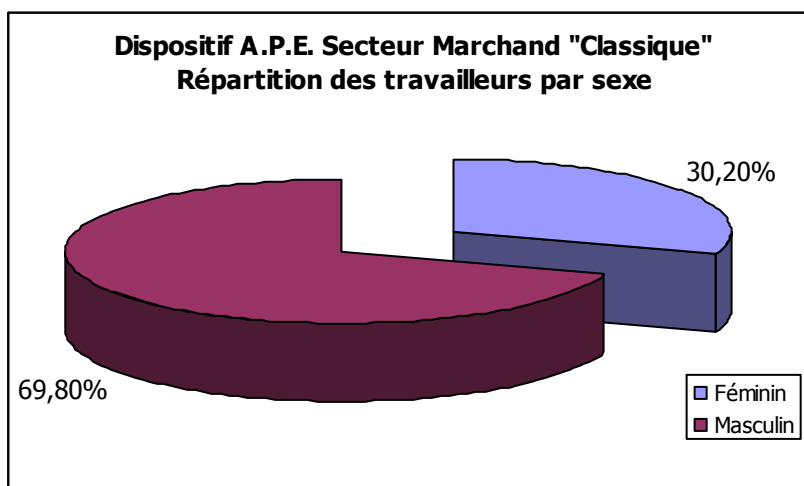
En effet, il est apparu que le dispositif « Jeunes » se comporte différemment du secteur Marchand « Classique » originel tant en ce qui concerne le public que les sous secteurs d'activités et le type de fonctions.

Aucune comparaison ne peut être établie avec le rapport de l'année précédente puisque les données relatives à l'année 2009 étaient regroupées en un seul secteur.

1. Répartition des travailleurs occupés par sexe

Sexe	Nombre de travailleurs	%
Féminin	257	30,2%
Masculin	594	69,8%
Total	851	100%

2010

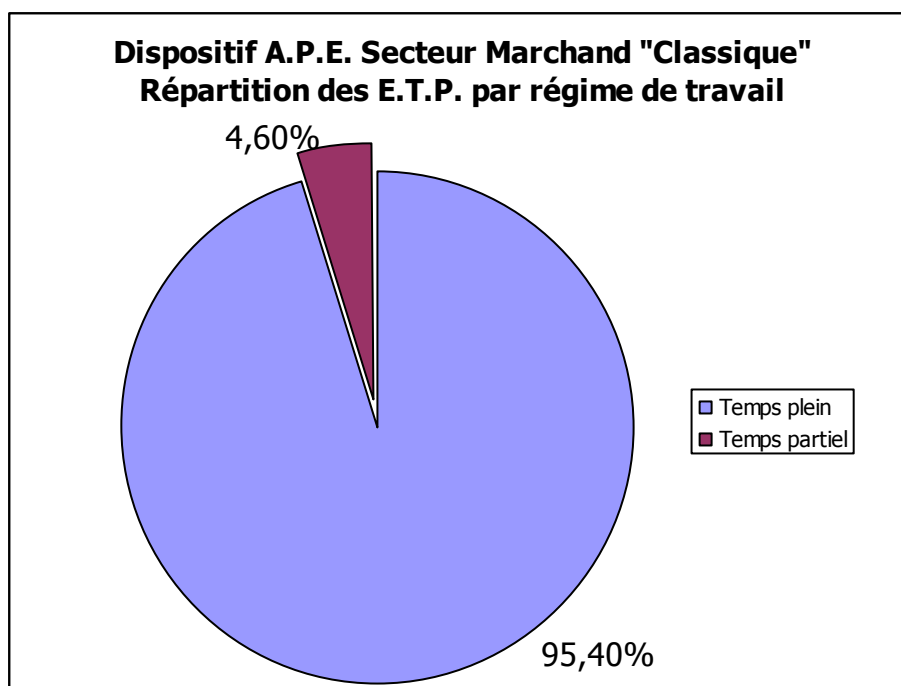


La part de la population masculine est prépondérante parmi les travailleurs occupés dans ce secteur.

2. Répartition des E.T.P. réalisés par régime de travail

Régime de travail	E.T.P.	%
Temps partiel	12,38	4,6%
Temps plein	535,34	95,4%
Total	547,73	100%

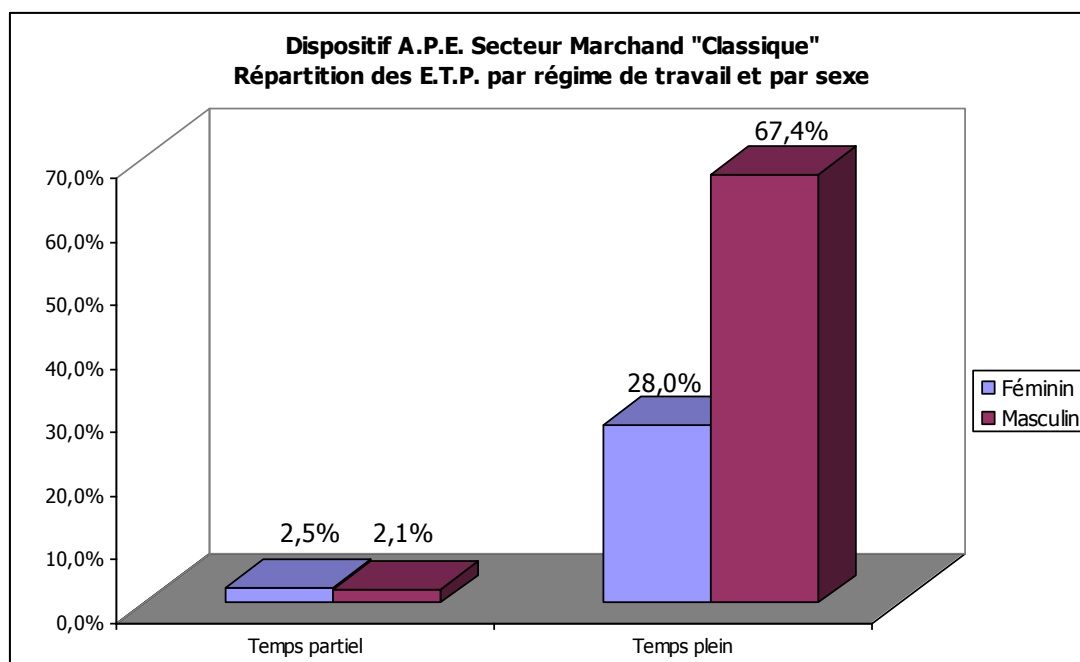
2010



Comme cela a déjà été constaté dans les précédents rapports, les contrats de travail à temps partiel constituent l'exception dans ce secteur. Ceci tient à la nature même des projets. Il s'agit de domaines pointus dont les activités, a priori, s'accrochent mal d'un contrat de travail à temps partiel.

Régime	Sexe	E.T.P.	%
Temps partiel	Féminin	6,42	2,5%
	Masculin	5,96	2,1%
Temps plein	Féminin	147,07	28,0%
	Masculin	388,28	67,4%
Total		547,73	100%

2010



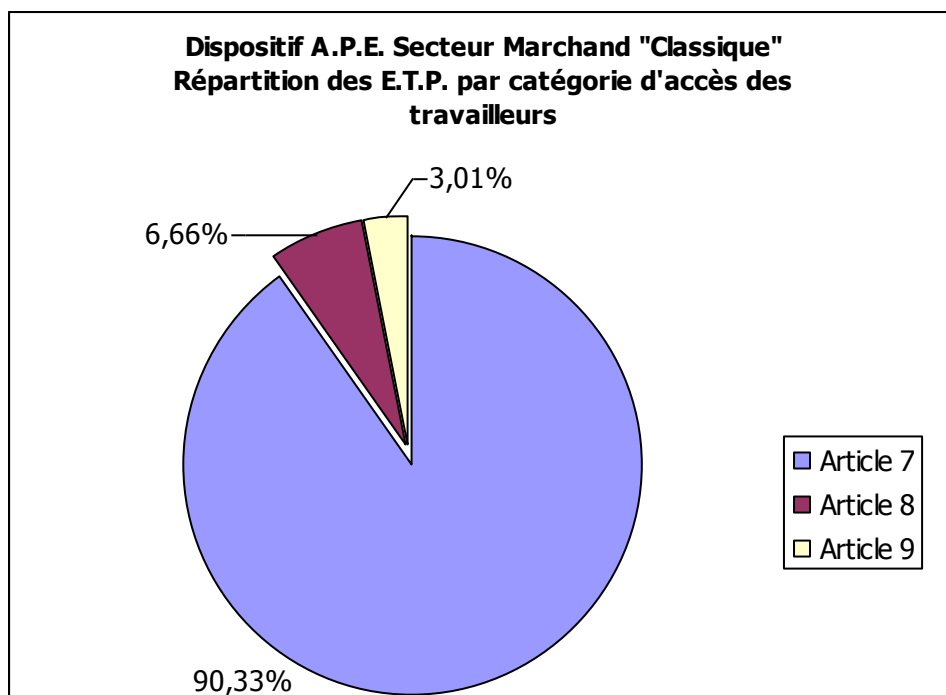
La répartition par E.T.P. réalisés confirme les remarques relatives aux points précédents.

3. Répartition des E.T.P. réalisés par catégorie de travailleurs

Il est rappelé que les employeurs et les travailleurs du secteur Marchand n'ont pas été transférés. Par conséquent, tous les travailleurs occupés dans ce secteur ont fait l'objet d'un nouvel engagement.

Catégorie d'accès	E.T.P.	%
Article 7	494,54	90,3%
Article 8	36,45	6,7%
Article 9	16,50	3,0%
Total	547,50	100%

2010



Les travailleurs appartenant à la catégorie d'accès « article 7 » constituent la très grande majorité des engagements.

Cette catégorie d'accès est celle qui regroupe les demandeurs d'emplois inoccupés (D.E.I.) dont la période d'inscription est la plus courte (inférieure à 12 ou 24 mois selon l'âge du demandeur d'emploi).

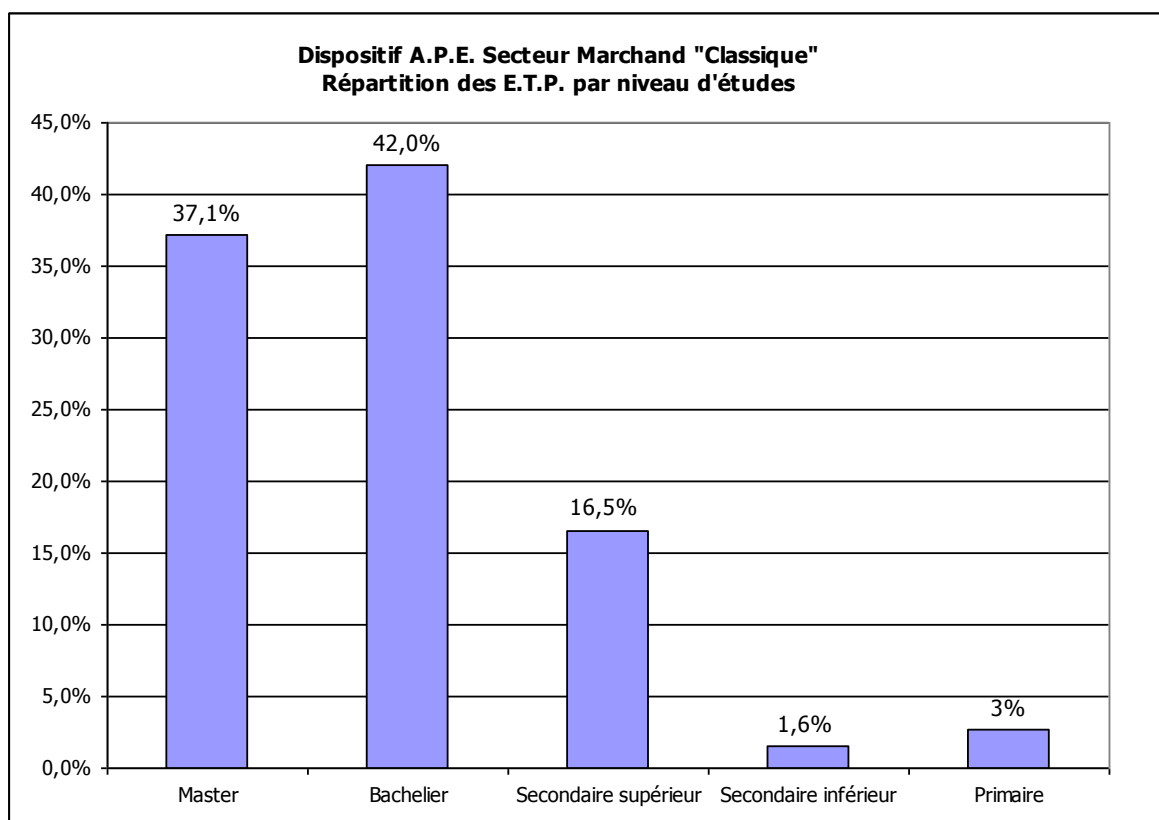
Le pourcentage des travailleurs des catégories d'accès « article 8 et article 9 » constitue moins de 10% des engagés dans ce secteur.

Dans la mesure où ce secteur fait appel à des demandeurs d'emplois ayant un niveau élevé de compétences (via le niveau de diplômes ou l'expérience acquise) et vu que ces profils correspondent plus aux travailleurs de la catégorie de l'article 7, il est logique que ces derniers représentent la majorité des engagements.

4. Répartition des E.T.P. réalisés par niveau d'études

Niveau d'études	E.T.P.	%
Master	203,47	37,1%
Bachelier	230,20	42,0%
Secondaire supérieur	90,60	16,5%
Secondaire inférieur	8,61	1,6%
Niveau primaire	14,84	3%
Total	547,73	100%

2010



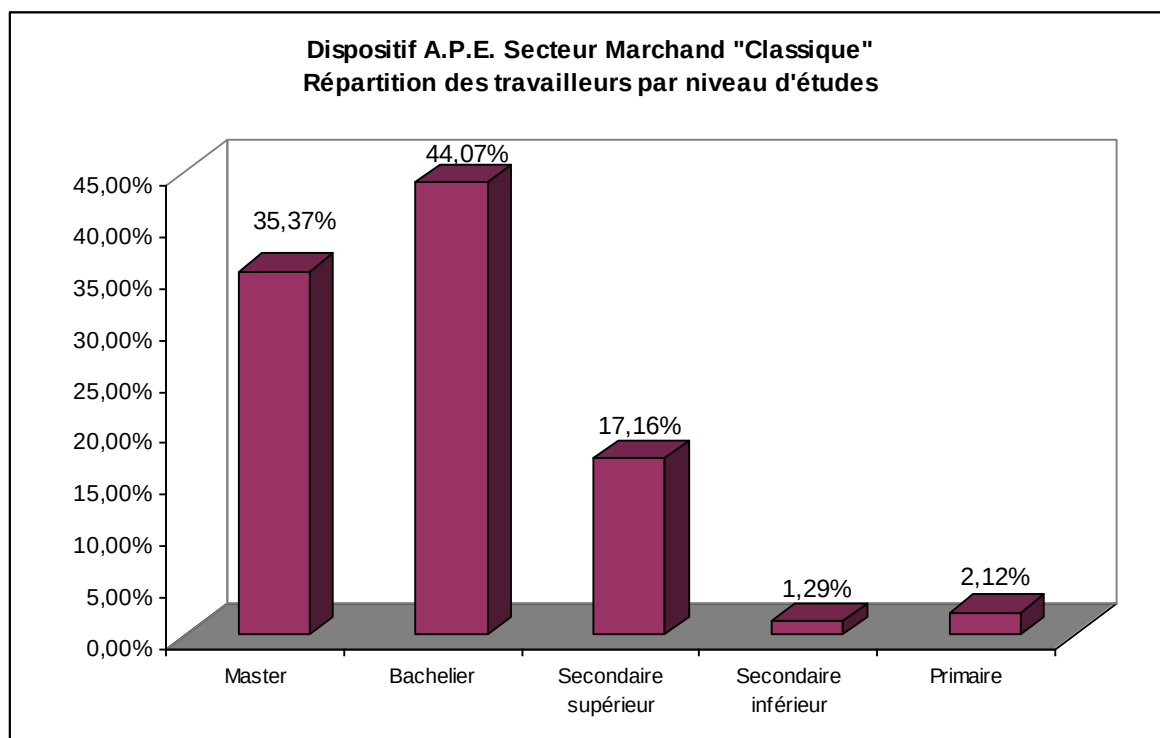
La très grande majorité des emplois (soit 79,2%) est occupée par des travailleurs titulaires d'un diplôme de bachelier ou de master.

L'engagement de travailleurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou de l'enseignement primaire ou sans qualification, demeure très faible vu les profils requis pour occuper de tels emplois.

5. Répartition des travailleurs occupés par niveau d'études

Niveau d'études	Nombre de Travailleurs	%
Master	301	35,4%
Bachelier	375	44,1%
Secondaire supérieur	146	17,2%
Secondaire inférieur	11	1,3%
Niveau primaire	18	2,1%
Total	851	100%

2010



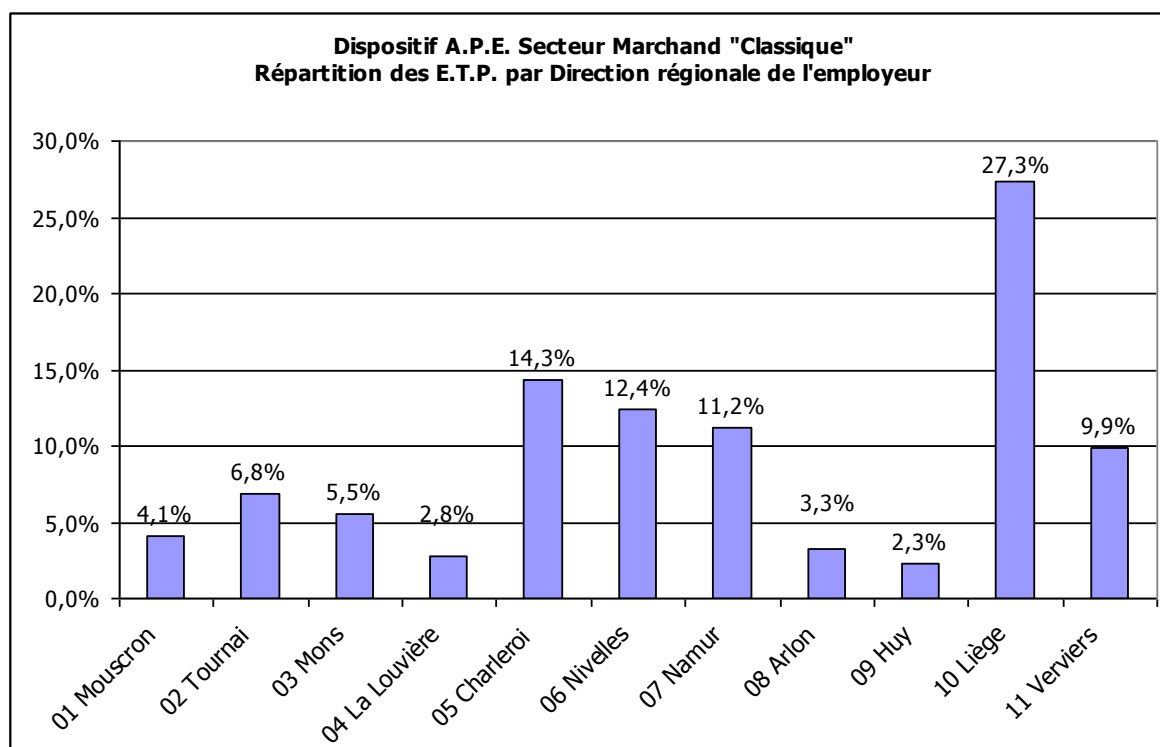
La répartition par travailleurs occupés confirme les remarques relatives aux points précédents.

6. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale

Il s'agit ici d'une répartition selon les Directions régionales compétentes pour les employeurs.

DR Employeur	E.T.P.	%
01 Mouscron	22,67	4,1%
02 Tournai	37,33	6,8%
03 Mons	30,21	5,5%
04 La Louvière	15,50	2,8%
05 Charleroi	78,33	14,3%
06 Nivelles	67,98	12,4%
07 Namur	61,53	11,2%
08 Arlon	18,07	3,3%
09 Huy	12,40	2,3%
10 Liège	149,51	27,3%
11 Verviers	54,19	9,9%
Total	547,73	100%

2010



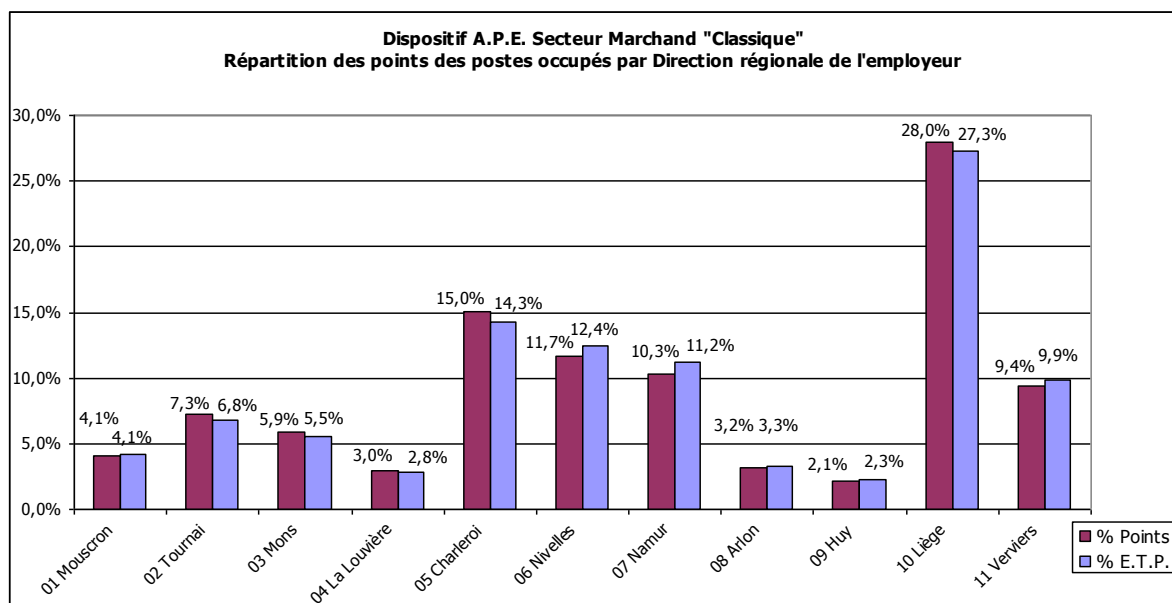
La plus grande proportion des engagements se trouve à Liège qui représente à elle seule plus que les parts dévolues aux deux directions régionales suivantes (Charleroi et Nivelles).

7. Répartition des points et des E.T.P. réalisés par Direction régionale

Il s'agit de la répartition des points par Direction régionale compétente pour l'employeur avec une mise en corrélation des E.T.P. repris au point précédent.

DR Employeur	Points	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	243,5	4,1%	22,7	4,1%
02 Tournai	431,5	7,3%	37,3	6,8%
03 Mons	352,6	5,9%	30,2	5,5%
04 La Louvière	176,7	3,0%	15,5	2,8%
05 Charleroi	892,3	15,0%	78,3	14,3%
06 Nivelles	693,0	11,7%	68,0	12,4%
07 Namur	613,3	10,3%	61,5	11,2%
08 Arlon	191,1	3,2%	18,1	3,3%
09 Huy	125,0	2,1%	12,4	2,3%
10 Liège	1.662,6	28,0%	149,5	27,3%
11 Verviers	557,8	9,4%	54,2	9,9%
Total	5.939,4	100%	547,7	100%

2010



La répartition est équilibrée entre les points et les engagements.

8. Répartition des E.T.P. réalisés par secteur d'activité

Les secteurs d'activités ont été référencés selon la nomenclature du code NACE. Il s'agit d'une nomenclature standard européenne pour les entreprises du secteur Marchand.

Dans le but d'être le plus objectif possible, le tableau repris ci-dessous reprend le pourcentage E.T.P. réalisés de chacun des secteurs d'activités. Compte tenu du nombre de secteurs référencés, aucun graphique n'a été réalisé à partir de ces données. Un grand nombre de secteurs d'activité différents bénéficie de la mesure A.P.E.

Il est toutefois plus intéressant de mesurer les E.T.P. et les points réalisés en fonction des politiques régionales prévues par l'article 19 du décret du 25 avril 2002. C'est ce qui est développé au point 9.

Secteur d'activité	Total
01123 - Pépinières	0,24
01130 - Culture de fruits	0,90
01410 - Servies annexes à la culture	1,00
02012 - Exploitation forestière	0,33
14100 - Extraction de pierres	1,16
14122 - Extraction de pierres calcaires, de gypse et de craie	1,00
15100 - Industrie des viandes	0,82
15130 - Production de produits à base de viande et de conserves de viande	0,32
15131 - Production de produits frais à base de viande et de conserves de viande	3,50
15510 - Fabrication de produits laitiers	1,99
15600 - Travail des grains et fabrication de produits amylacés	0,73
15700 - Fabrication d'aliments pour animaux	0,17
15800 - Autres industries alimentaires	6,27
15811 - Boulangeries industrielles	3,73
15812 - Boulangeries et/ou pâtisseries artisanales	2,99
15830 - Fabrication de sucre	2,97
15840 - Chocolaterie, confiserie	4,05
15850 - Fabrication de pâtes alimentaires	2,03
15870 - Fabrication de condiments, assaisonnements et sauces	1,75
15910 - Production de boissons alcooliques distillées	0,50
15930 - Production de vin	1,99
15940 - Cidrierie et fabrication d'autres vins de fruits	3,74
15960 - Brasserie	0,49
15980 - Industrie des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes	0,33
17130 - Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle peigné	1,00
17170 - Préparation et filature d'autres fibres	0,73
17402 - Confection d'autres articles en textile	0,21
17510 - Fabrication de tapis et moquettes	2,89

17540 - Autres industries textiles n.d.a.	1,02
17710 - Fabrication d'articles chaussants à mailles	0,11
18243 - Fabrication de chapeaux et de bonnets	1,06
20200 - Fabrication de panneaux de bois	2,87
20300 - Fabrication de charpentes et de menuiseries	3,99
20510 - Fabrication d'objets divers en bois	1,89
21230 - Fabrication d'articles de papeterie	1,40
22110 - Edition de livres	1,99
22220 - Autre imprimerie	1,98
22230 - Reliure et finition	0,05
22250 - Autres activités annexes à l'imprimerie	1,14
24140 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	0,69
24151 - Fabrication d'engrais	0,49
24300 - Fabrication de peintures, vernis et encres d'imprimerie	2,58
24420 - Fabrication de produits pharmaceutiques	6,04
24422 - Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	1,73
24511 - Fabrication de savons et de détergents	2,31
24512 - Fabrication de produits d'entretien et de nettoyage	1,00
24520 - Fabrication de parfums et cosmétiques	1,30
24600 - Fabrication d'autres produits chimiques	1,39
24660 - Fabrication de produits chimiques divers	4,72
25110 - Fabrication de pneumatiques et de chambres à air	0,76
25130 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc	0,23
25220 - Fabrication d'emballages en matières plastiques	0,88
25230 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	2,00
25240 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques	5,95
26610 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction	4,17
26630 - Fabrication de béton prêt à l'emploi	1,66
26640 - Fabrication de mortiers	0,76
26650 - Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	1,99
26700 - Travail de la pierre	2,24
27410 - Production de métaux précieux	0,66
28100 - Fabrication d'éléments en métal pour la construction	0,42
28110 - Fabrication de construction métalliques	4,46
28120 - Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	6,15
28210 - Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	0,54
28220 - Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	0,61
28300 - Fabrication de générateurs de vapeur	3,78
28510 - Traitement et revêtement des métaux	1,00
28520 - Mécanique générale	17,98
28620 - Fabrication d'outillage	1,00
28730 - Fabrication d'articles en fils métalliques	3,03
28755 - Fabrication d'autres articles métalliques n.d.a.	3,72
29130 - Fabrication d'articles de robinetterie	1,39
29210 - Fabrication de fours et brûleurs industriels, y compris les fours et brûleurs électriques	1,52
29220 - Fabrication de matériel de levage et de manutention	1,38
29230 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	2,00
29242 - Fabrication d'appareils de pesage	2,99
29245 - Fabrication d'appareils de filtrage	1,00
29246 - Fabrication de nettoyeurs à haute pression, matériel industriel de nettoyage au sable et similaires	1,72

29247 - Fabrication d'autres machines à usage général n.d.a.	1,00
29321 - Fabrication de machines agricoles et forestières	0,26
29400 - Fabrication de machines-outils	1,40
29401 - Fabrication de machines-outils à métaux	1,99
29405 - Fabrication d'autres machines-outils	1,67
29500 - Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	4,32
29520 - Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	1,25
29530 - Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	0,95
29564 - Fabrication d'autres machines pour industries spécifiques	1,63
30020 - Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques	1,99
31100 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	0,17
31200 - Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2,29
31502 - Fabrication d'appareils d'éclairage	4,35
31610 - Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules	0,54
31621 - Fabrication d'appareils électriques de signalisation et d'alarme	1,99
32100 - Fabrication de composants électroniques	4,72
33100 - Fabrication d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux et d'orthopédie	3,00
33101 - Fabrication d'appareils électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	4,92
33102 - Fabrication d'appareils non-électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	0,59
33201 - Fabrication d'appareils électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation	5,92
33202 - Fabrication d'appareils autres qu'électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation	2,53
33300 - Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	0,75
33400 - Fabrication de matériels optiques et photographiques	0,42
33402 - Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	2,84
34300 - Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules à moteur	0,96
35300 - Construction aéronautique et spatiale	0,28
35420 - Fabrication de bicyclettes	1,00
36121 - Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, en métal	2,85
36141 - Fabrication de meubles pour salles à manger, salons et chambres à coucher	0,20
36500 - Fabrication de jeux et jouets	0,22
36600 - Autres industries diverses	0,35
36630 - Autres activités manufacturières n.d.a.	2,67
37100 - Récupération de matières métalliques recyclables	1,00
37200 - Récupération de matières non métalliques recyclables	2,36
40100 - Production et distribution d'électricité	0,83
45112 - Terrassements	0,09
45200 - Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	1,17
45211 - Construction de maisons individuelles	0,32
45212 - Construction d'autres immeubles résidentiels et d'immeubles de bureaux	3,00
45213 - Construction de bâtiments d'usage industriel, commercial ou	2,60

agricole	
45215 - Réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication, construction delignes de transport d'énergie	0,75
45220 - Réalisation de charpentes et de couvertures	0,34
45250 - Autres travaux de construction	4,46
45310 - Travaux d'installation électrique	9,19
45320 - Travaux d'isolation	2,88
45331 - Installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation	7,52
45340 - Autres travaux d'installation	1,54
45420 - Menuiserie	0,53
45421 - Menuiserie en bois ou en matières plastiques	4,39
45422 - Menuiserie métallique	0,78
45431 - Pose de carrelages	1,00
45432 - Pose de revêtements de sol en bois ou en d'autres matériaux	1,13
45440 - Peinture et vitrerie	1,78
45450 - Autres travaux de finition	0,34
50301 - Commerce de gros de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	2,09
50302 - Commerce de détail de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	0,89
50400 - Commerce et réparation de motocycles	1,00
51130 - Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	1,00
51230 - Commerce de gros d'animaux vivants	0,83
51300 - Commerce de gros de produits alimentaires	2,57
51310 - Commerce de gros de fruits et légumes	1,33
51321 - Commerce de gros de viande et de produits à base de viande, à l'exclusion de viande de volailles et de gibiers	1,49
51322 - Commerce de gros de viande de volailles et de gibiers	0,28
51340 - Commerce de gros de boissons	0,14
51360 - Commerce de gros de sucre, chocolat, confiserie	1,22
51384 - Autres commerce de gros alimentaires spécialisés	0,37
51392 - Autres commerces de gros non spécialisés de produits alimentaires	1,26
51410 - Commerce de gros de textiles	1,73
51430 - Commerce de gros d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	3,19
51441 - Commerce de gros de vaisselle et de verrerie de ménage	0,83
51442 - Commerce de gros de papiers peints et de produits d'entretien	0,13
51450 - Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	3,06
51460 - Commerce de gros de produits pharmaceutiques	3,45
51470 - Autres commerces de gros de biens de consommation	1,99
51474 - Commerce de gros d'horlogerie, d'articles en métaux précieux et de bijoux	1,00
51475 - Commerce de gros d'articles de papeterie, de fournitures de bureau et de fournitures scolaires	1,73
51476 - Commerce de gros d'articles de sport et de camping, de cycles, de jeux et de jouets	5,85
51477 - Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage	1,00
51478 - Commerce de gros d'articles de consommation n.d.a.	0,73
51500 - Commerce de gros de produits intermédiaires, de déchets et débris	1,00
51520 - Commerce de gros de métaux et minerais	2,24

51531 - Commerce de gros de bois	0,97
51532 - Commerce de gros de peintures, vernis et matériaux de construction, y compris les appareils sanitaires	1,68
51541 - Commerce de gros de quincaillerie	3,27
51542 - Commerce de gros de fournitures et équipements pour plomberie et chauffage	1,46
51550 - Commerce de gros de produits chimiques	1,55
51610 - Commerce de gros de machines-outils	1,99
51650 - Commerce de gros d'autres machines pour l'industrie et le commerce	2,19
51651 - Commerce de gros de matériel électrique et électronique, y compris le matériel d'installation	2,97
51652 - Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour l'industrie n.d.a.	1,66
51653 - Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour le commerce et les services n.d.a.	0,80
51660 - Commerce de gros de machines, matériels et tracteurs agricoles	1,99
51700 - Autres commerces de gros	1,42
52220 - Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	1,70
52272 - Autres commerces de détail alimentaires en magasins spécialisés n.d.a.	3,52
52426 - Commerce de détail d'accessoires du vêtement	0,66
52470 - Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	0,08
52483 - Commerce de détail de fleurs et de plantes	1,00
52484 - Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie	0,83
52487 - Commerce de détail d'équipements de bureau et d'ordinateurs	1,39
52497 - Commerce de détail de souvenirs, d'objets artisanaux et d'articles religieux	0,58
52623 - Autres commerces de détail sur marchés et éventaies	0,31
52740 - Autres réparations n.d.a.	0,33
55100 - Hôtels	2,96
55301 - Restauration de type traditionnel	0,19
60242 - Transports routiers de marchandises	2,50
63100 - Manutention et entreposage	3,67
63110 - Manutention	0,33
63404 - Agences en douane	1,67
64200 - Télécommunications	3,05
70311 - Agences immobilières et intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers	0,05
70312 - Estimation et évaluation de biens immobiliers	1,00
71210 - Location d'autres matériels de transport terrestre	0,20
71330 - Location de machines de bureau et de matériel informatique	0,61
72100 - Conseil en systèmes informatiques	25,77
72200 - Réalisation de programmes et de logiciels	23,77
72300 - Traitement de données	4,85
72500 - Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	1,88
72600 - Autres activités rattachées à l'informatique	7,19
73100 - Recherche et développement en sciences physiques et naturelles	18,71
73200 - Recherche et développement en sciences humaines et sociales	0,50
74122 - Experts-comptables	1,28
74131 - Bureau d'études de marché	3,87

74140 - Conseil pour les affaires et le management	1,00
74141 - Bureau de relations publiques	1,00
74142 - Autres conseils pour les affaires et le management	11,17
74151 - Activités de gestion et d'administration de holdings	1,00
74152 - Centres de coordination	1,00
74200 - Activités d'architecture et d'ingénierie	0,23
74201 - Bureau d'architecte	3,99
74202 - Bureau de géomètre	2,99
74203 - Etudes techniques et activités d'ingénierie	27,62
74300 - Essais et analyses techniques	1,27
74302 - Autres essais et analyses techniques	5,67
74401 - Agences de publicité	6,02
74402 - Gestion de supports de publicité	1,68
74502 - Agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire	0,58
74503 - Agences de mannequins, hôtesse et similaires	3,39
74601 - Entreprise de gardiennage et service de sécurité	2,25
74700 - Nettoyage industriel	3,17
74800 - Services divers fournis principalement aux entreprises	1,00
74811 - Studios et autres activités photographiques	1,38
74820 - Conditionnement à façon	2,48
74832 - Services de traduction et interprètes	0,65
74833 - Routage	0,31
74835 - Autres activités d'administration n.d.a.	0,75
74840 - Autres services aux entreprises	1,07
74842 - Organisation de salons, expositions et bourses	4,14
802241 - Formation professionnelle (non spécifique aux chômeurs)	0,95
85141 - Laboratoires médicaux	0,84
90001 - Collecte des eaux usées et épuration	1,00
90003 - Ramassage, déversement et traitement des déchets agricoles et industriels et des débris de construction ou de démolition	1,99
91120 - Activités d'organisations professionnelles	0,74
913330 - Association de coopération au développement	2,75
92113 - Production d'autres films	1,00
92621 - Activités de clubs de sport et d'associations sportives	0,91
93010 - Blanchisseries industrielles et teintureries	1,00
93011 - Blanchisseries, teintureries et similaires	0,32
Total	547,73

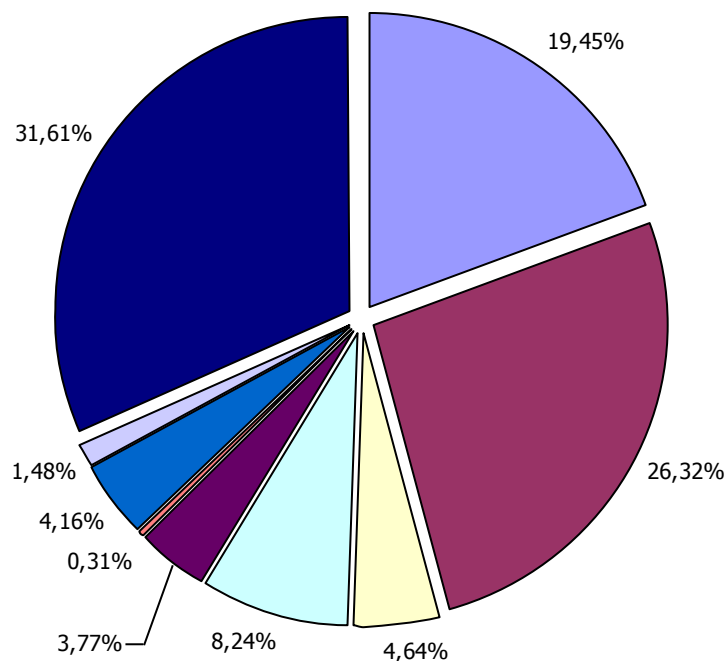
9. Répartition et comparaison des E.T.P. et des points réalisés par politique régionale

	Politique régionale	E.T.P.	%	Points	%
1	La consolidation de l'entreprise par l'amélioration de son management	106,5	19,4%	1.144,5	19,3%
2	La mise au point ou l'amélioration significative au plan technologique de produits, procédés ou services	144,2	26,3%	1.555,7	26,2%
3	La mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication	25,4	4,6%	281,7	4,7%
4	La mise en place d'un système de tutorat de jeunes travailleurs	45,2	8,2%	485,8	8,2%
5	La promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie, de l'économie de matières premières et de la protection de l'environnement, notamment, par l'incitation au respect de normes plus rigoureuses que celles imposées par l'Union européenne	20,7	3,8%	215,4	3,6%
6	L'assistance à l'intégration et au développement des filières qui valorisent les productions wallonnes, notamment par la recherche de partenaires susceptibles d'être impliqués dans un processus d'exploitation de ces productions	1,7	0,3%	19,2	0,3%
7	Le respect de normes de qualité plus rigoureuses que celles imposées par l'Union européenne	22,8	4,2%	250,2	4,2%
8	L'initiation d'un processus de création de produits ou de services en vue de valoriser des recherches	8,1	1,5%	97,3	1,6%
9	L'organisation et la participation à des foires, salons et missions commerciales	173,1	31,6%	1.889,7	31,8%
	Total	547,7	100,0%	5.939,4	100%

La présentation de ce point reprend deux graphiques : la répartition des E.T.P. réalisés et une comparaison entre la répartition des E.T.P. réalisés et celle des points.

2010

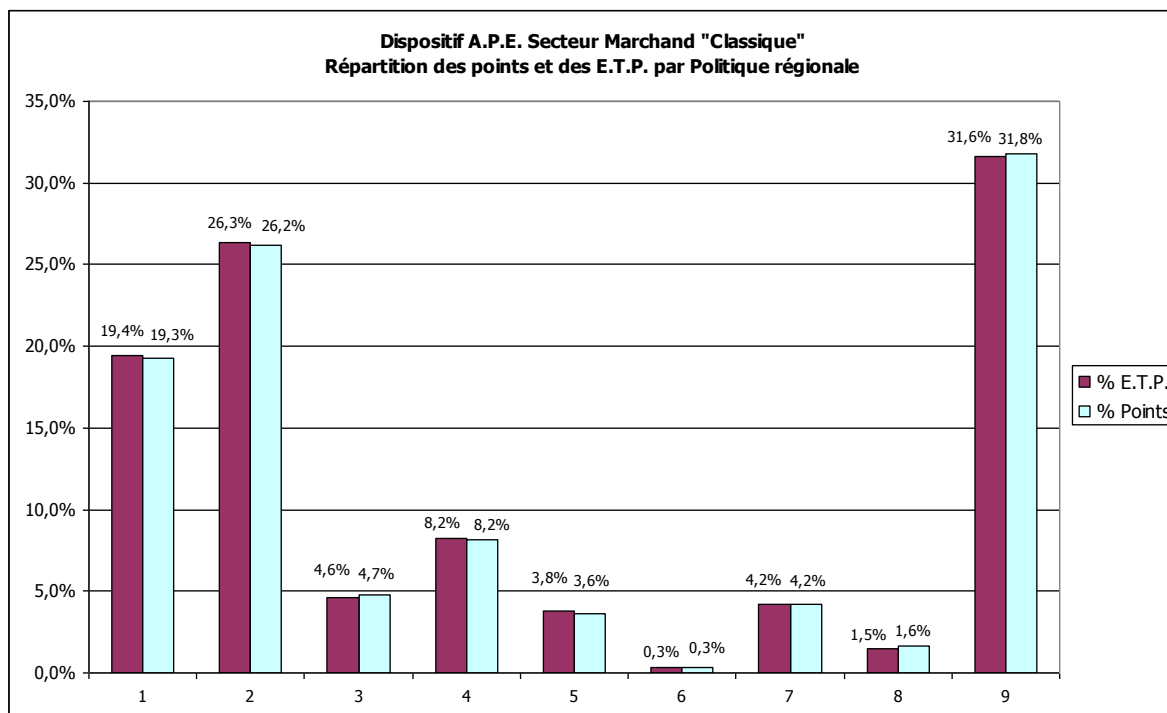
Dispositif A.P.E. Secteur Marchand "Classique"
Répartition des E.T.P. par politique régionale



- La consolidation de l'entreprise par l'amélioration de son management
- La mise au point ou l'amélioration significative au plan technologique de produits, procédés ou services
- La mise en oeuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- La mise en place d'un système de tutorat de jeunes travailleurs
- La promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie, de l'économie de matières premières et de la protection de l'environnement, notamment, par l'incitation au respect de normes plus rigoureuses que celles imposées par l'Union européenne
- L'assistance à l'intégration et au développement des filières qui valorisent les productions wallonnes, notamment par la recherche de partenaires susceptibles d'être impliqués dans un processus d'exploitation de ces productions
- Le respect de normes de qualité plus rigoureuses que celles imposées par l'Union européenne
- L'initiation d'un processus de création de produits ou de services en vue de valoriser des recherches
- L'organisation et la participation à des foires, salons et missions commerciales

L'organisation et la participation à des foires, salons et missions commerciales est la politique régionale la plus représentée (31,6%) suivi de la mise au point ou l'amélioration significative au plan technologique de produits, procédés ou services (26,3%) et de la consolidation de l'entreprise par l'amélioration de son management (19,5%). Ces trois politiques reprennent plus des trois quarts (77,4%) de l'ensemble des E.T.P. réalisés.

2010

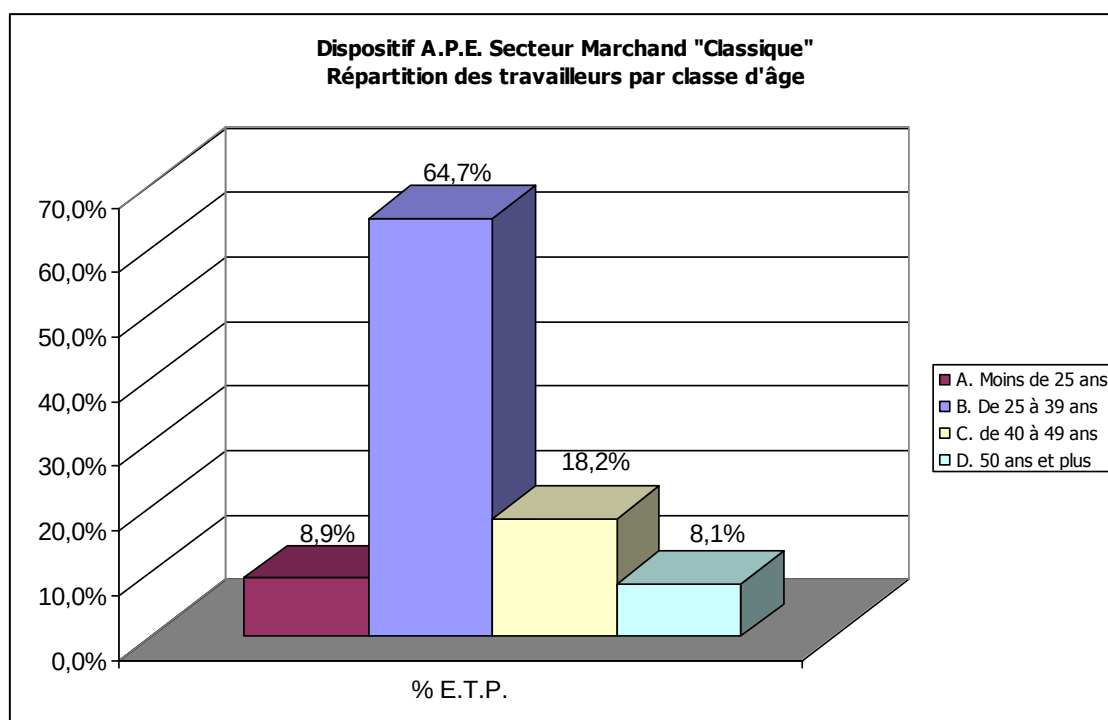


La répartition par points réalisés reflète la répartition par E.T.P. réalisés sans aucune différence significative constatée.

10. Répartition des travailleurs par classe d'âge

Classe d'âge	Nombre de travailleurs	%
A. Moins de 25 ans	76	8,9%
B. De 25 à 39 ans	551	64,7%
C. de 40 à 49 ans	155	18,2%
D. 50 ans et plus	69	8,1%
Total	851	100%

2010



Ces graphiques doivent être mis en relation avec ceux relatifs au niveau de diplômes car ils se corroborent. Les employeurs ont privilégié le recrutement de travailleurs disposant d'une bonne expérience professionnelle et de compétences pointues.

Le secteur Marchand Jeunes

Remarque liminaire

Cette année, dans un souci de plus grande clarté, le rapport sur le secteur Marchand a été divisé en 2 parties, une pour le secteur Marchand Jeunes, l'autre pour le secteur Marchand « Classique » tel que défini à l'origine par le décret de 2002.

En effet, il est apparu que le dispositif « Jeunes » se comporte différemment du secteur Marchand « Classique » originel tant en ce qui concerne le public que les sous secteurs d'activités et le type de fonctions.

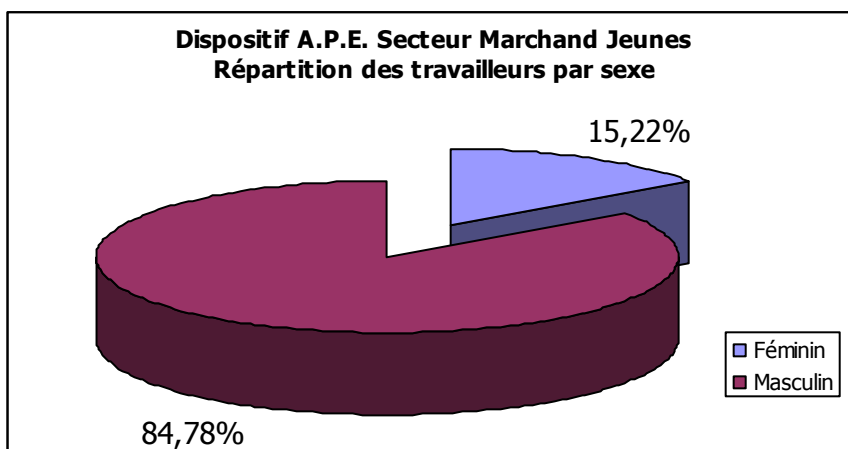
Aucune comparaison ne peut être établie avec le rapport de l'année précédente puisque les données relatives à l'année 2009 étaient regroupées en un seul secteur.

Le focus est mis cette année sur les Jeunes dans le dispositif Marchand.

1. Répartition des travailleurs occupés par sexe

Sexe	Nombre de travailleurs	%
Féminin	154	15,2%
Masculin	858	84,8%
Total	1012	100%

2010

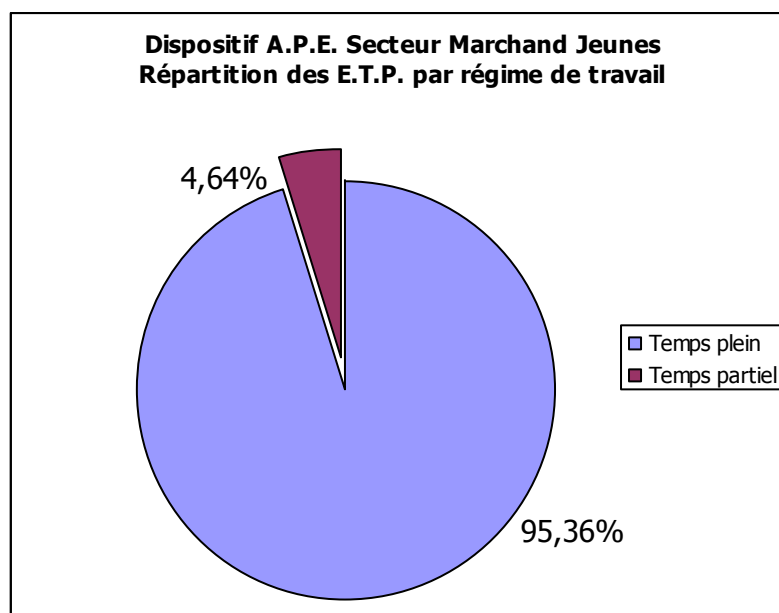


A l'instar du secteur Marchand « Classique », la proportion des emplois occupés par les hommes est largement prépondérante.

2. Répartition des E.T.P. réalisés par régime de travail

Régime de Travail	E.T.P.	%
Temps partiel	12,7	4,6%
Temps plein	691,0	95,4%
Total	703,7	100%

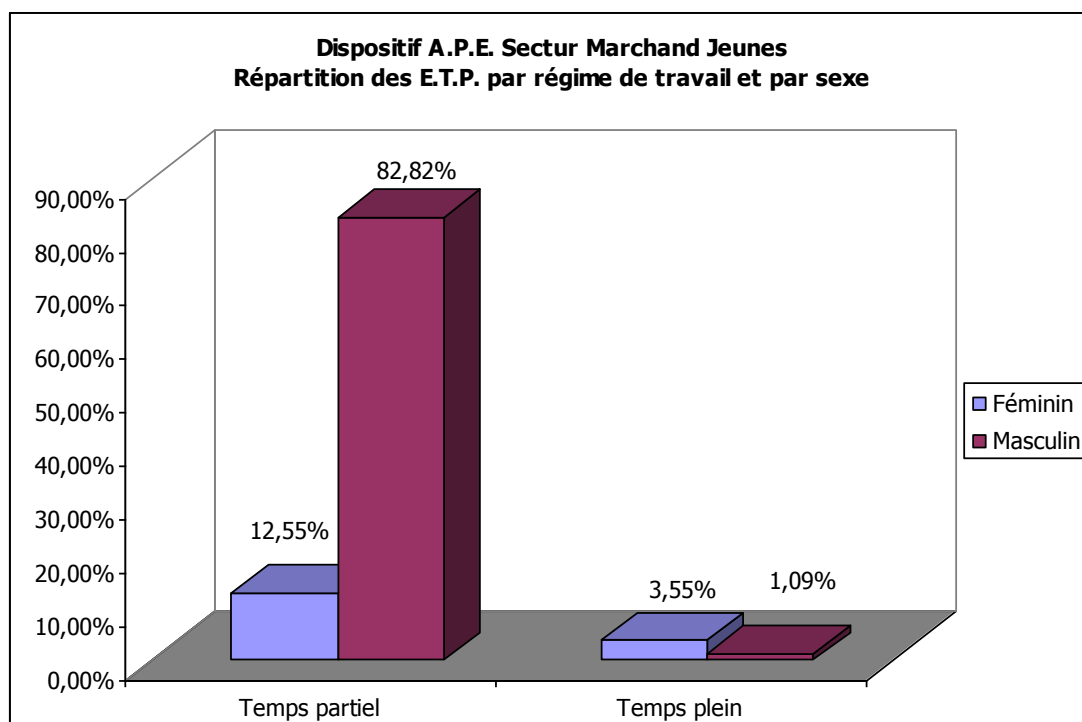
2010



Les contrats de travail à temps partiel constituent l'exception dans ce secteur. En effet, les gouvernements wallons successifs ont souhaité privilégier autant que possible des emplois à temps plein qui, en termes d'insertion sur le marché de l'emploi, constituent une plus value pour les jeunes travailleurs qui les occupent.

Régime	Sexe	E.T.P.	%
Temps partiel	Féminin	10,5	3,5%
	Masculin	2,3	1,1%
Temps plein	Féminin	83,8	12,5%
	Masculin	607,2	82,8%
Total		703,7	100%

2010



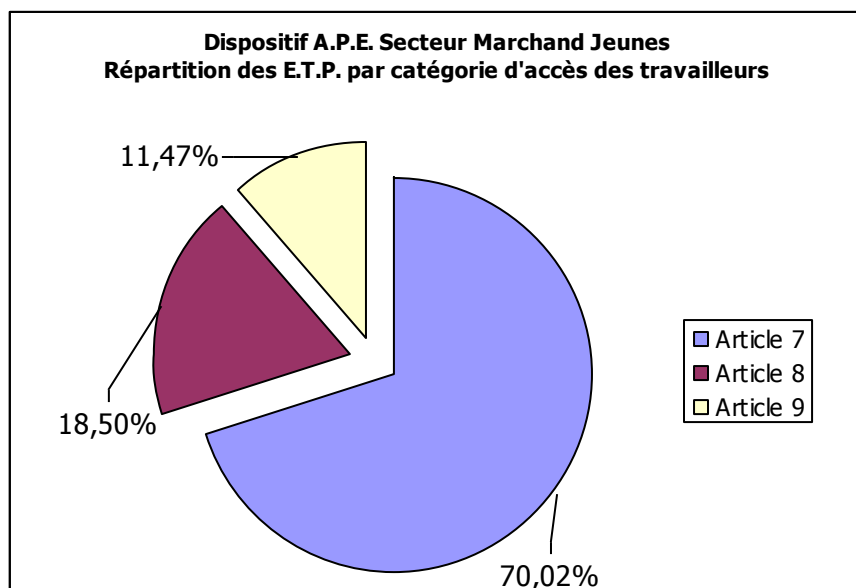
La répartition par E.T.P. réalisés confirme les remarques relatives aux points précédents.

3. Répartition des E.T.P. réalisés par catégorie de travailleurs

Il est rappelé que les employeurs et les travailleurs du secteur Marchand Jeunes n'ont pas été transférés. En effet, la mesure n'existe que depuis le 28 février 2007. Par conséquent, tous les travailleurs occupés dans ce secteur ont fait l'objet d'un nouvel engagement.

Catégorie d'accès	E.T.P.	% E.T.P.
Article 7	492,8	70,0%
Article 8	130,2	18,5%
Article 9	80,8	11,5%
Total	703,7	100%

2010



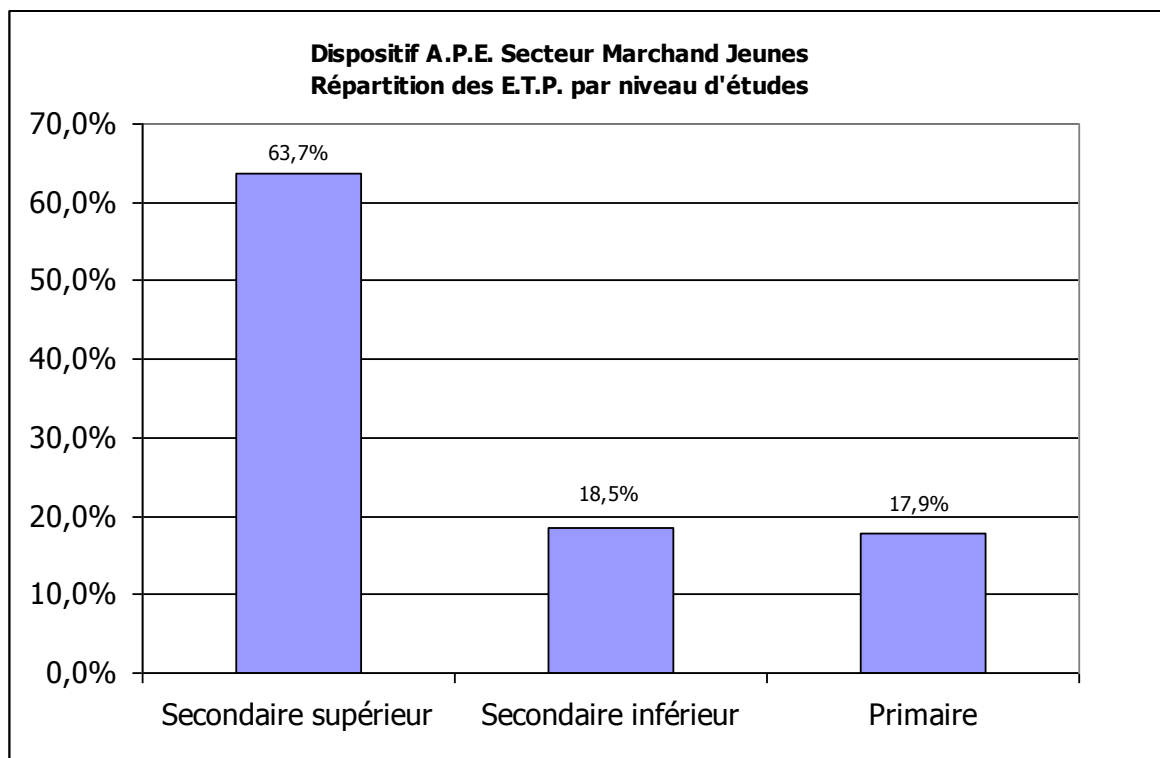
Les travailleurs appartenant à la catégorie d'accès « Article 7 » constituent une grande majorité des engagements. Cette catégorie d'accès est celle qui regroupe les demandeurs d'emplois inoccupés (D.E.I.) dont la période d'inscription est la plus courte (moins de 12 mois).

Le pourcentage des travailleurs des catégories d'accès « Article 8 et Article 9 » constitue moins de 30% des engagés dans ce secteur.

4. Répartition des E.T.P. réalisés par niveau d'études

Niveau de diplôme	E.T.P.	% E.T.P.
Secondaire supérieur	448,0	63,7%
Secondaire inférieur	130,1	18,5%
Primaire	125,7	17,9%
Total	703,7	100%

2010

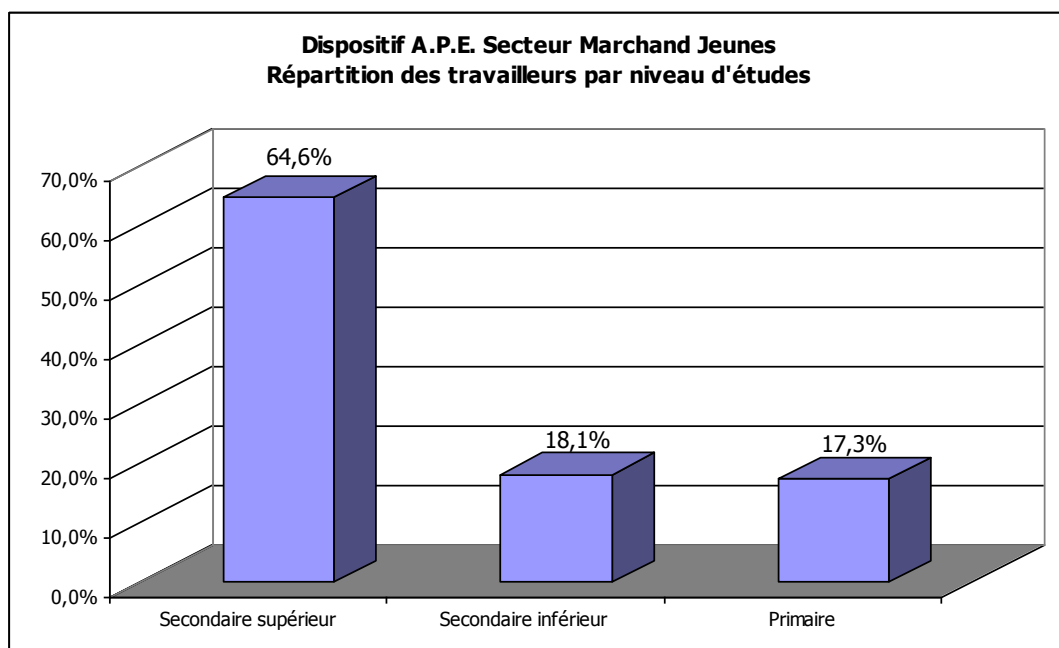


Près de 2/3 des emplois sont occupés par des travailleurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ce qui prouve que les employeurs recherchent des profils avec certaines compétences.

5. Répartition des travailleurs occupés par niveau d'études

Niveau d'études	Nombre de travailleurs	%
Secondaire supérieur	654	64,6%
Secondaire inférieur	183	18,1%
Primaire	175	17,3%
Total	1.012	100%

2010



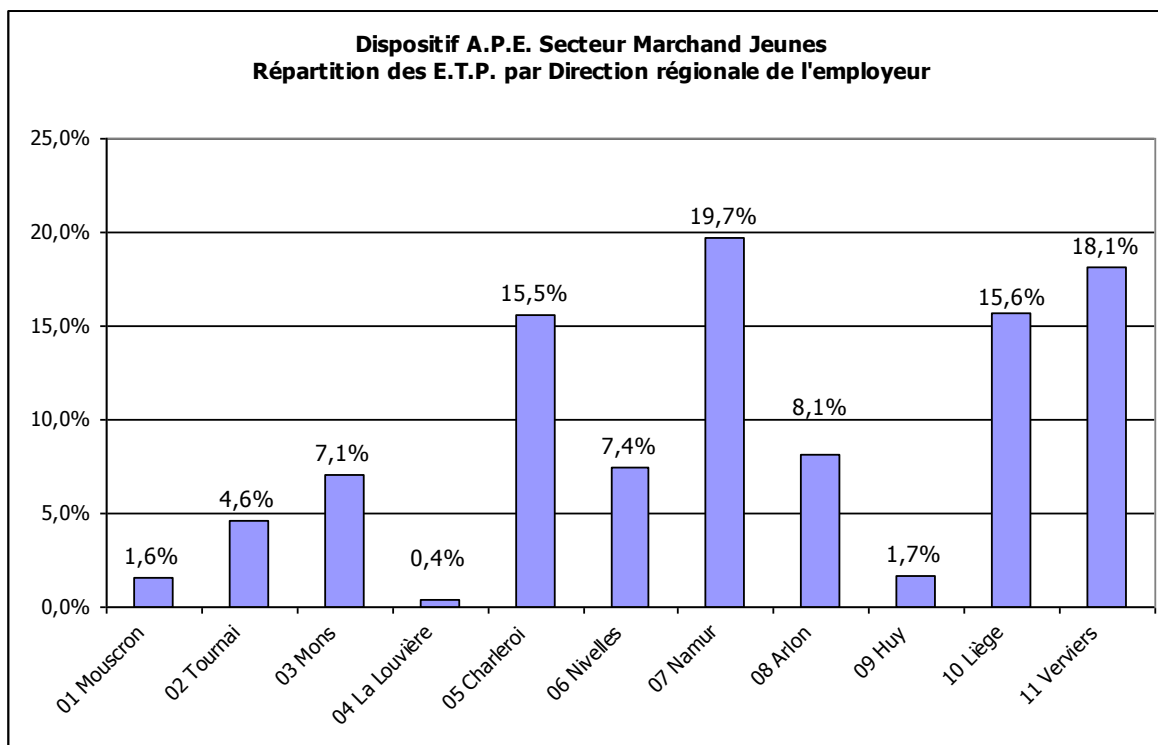
La répartition par travailleurs occupés confirme les remarques relatives aux points précédents.

6. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale

Il s'agit de la Direction régionale compétente pour l'employeur.

DR Employeur	E.T.P.	% E.T.P.
01 Mouscron	11,3	1,6%
02 Tournai	32,1	4,6%
03 Mons	49,6	7,1%
04 La Louvière	3,0	0,4%
05 Charleroi	109,4	15,5%
06 Nivelles	52,4	7,4%
07 Namur	138,9	19,7%
08 Arlon	57,0	8,1%
09 Huy	12,0	1,7%
10 Liège	110,1	15,6%
11 Verviers	127,6	18,1%
Total	703,7	100%

2010



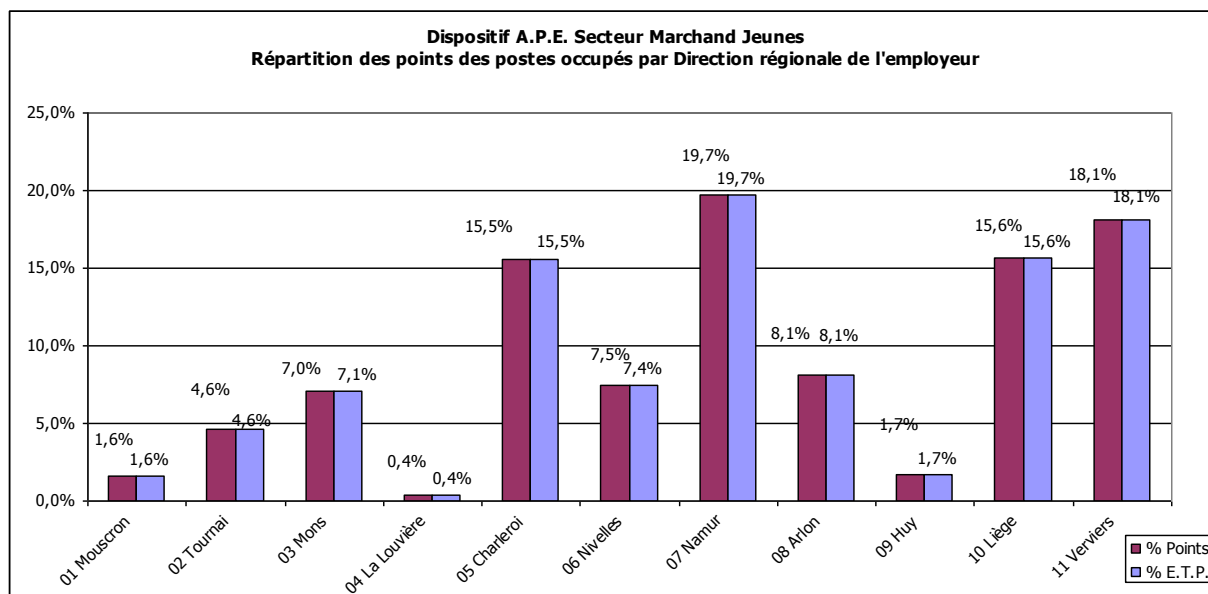
La plus grande proportion des engagements se trouve à Namur, Verviers, Liège et Charleroi. Ces Directions régionales représentent à elles seules plus de 68% des E.T.P. réalisés.

7. Répartition des points et des E.T.P. réalisés par Direction régionale

Il s'agit de la répartition des points par Direction régionale compétente pour l'employeur avec une mise en corrélation des E.T.P. réalisés repris au point précédent.

DR Employeur	Points	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	34,1	1,6%	11,3	1,6%
02 Tournai	97,3	4,6%	32,3	4,6%
03 Mons	149,2	7,0%	49,6	7,1%
04 La Louvière	8,9	0,4%	3,0	0,4%
05 Charleroi	329,0	15,5%	109,4	15,5%
06 Nivelles	157,8	7,5%	52,4	7,4%
07 Namur	417,7	19,7%	138,9	19,7%
08 Arlon	171,4	8,1%	57,0	8,1%
09 Huy	36,3	1,7%	12,1	1,7%
10 Liège	331,0	15,6%	110,1	15,6%
11 Verviers	384,0	18,1%	127,6	18,1%
Total	2116,7	100%	703,7	100%

2010



Il n'y a aucune différence entre la répartition des points et E.T.P. réalisés. En effet, le nombre de points attribué est identique pour chaque poste octroyé et réalisé (3 points).

8. Répartition des E.T.P. réalisés par secteur d'activité

Les secteurs d'activités ont été référencés selon la nomenclature du code NACE. Il s'agit d'une nomenclature standard européenne pour les entreprises du secteur Marchand.

Dans le but d'être le plus objectif possible, le tableau repris ci-dessous reprend le pourcentage E.T.P. réalisés de chacun des secteurs d'activités. Compte tenu du nombre de secteurs référencés, aucun graphique n'a été réalisé à partir de ces données. Un grand nombre de secteurs d'activité différents bénéficie de la mesure A.P.E.

Il est toutefois plus intéressant de mesurer les E.T.P. et les points réalisés en fonction des politiques régionales prévues par l'article 19 du décret du 25 avril 2002. C'est ce qui est développé au point 9.

Secteur d'activité	Total
01110 - Culture de céréales et cultures industrielles	1,63
01122 - Culture de fleurs	0,08
01123 - Pépinières	3,34
01130 - Culture de fruits	0,34
01210 - Elevage de bovins	1,52
01220 - Elevage d'ovins, caprins et équidés	1,00
01241 - Elevage de poules	0,39
01300 - Culture et élevage associés	2,90
01410 - Servies annexes à la culture	16,71
01500 - Chasse	1,48
02011 - Sylviculture	0,75
02020 - Services annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	0,50
14100 - Extraction de pierres	2,22
14110 - Extraction de pierres pour la construction	0,75
14122 - Extraction de pierres calcaires, de gypse et de craie	0,75
15111 - Production de viande fraîche	2,99
15201 - Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits frais à base de poisson	1,99
15331 - Transformation et conservation de légumes	2,66
15510 - Fabrication de produits laitiers	1,63
15710 - Fabrication d'aliments pour le bétail	1,00
15810 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	5,93
15811 - Boulangeries industrielles	0,51
15812 - Boulangeries et/ou pâtisseries artisanales	10,55
15820 - Biscotterie et biscuiterie	1,19
15840 - Chocolaterie, confiserie	10,09
15850 - Fabrication de pâtes alimentaires	0,40
15870 - Fabrication de condiments, assaisonnements et sauces	0,45
17402 - Confection d'autres articles en textile	1,00
18243 - Fabrication de chapeaux et de bonnets	1,00
20101 - Sciage et rabotage du bois	1,81
20300 - Fabrication de charpentes et de menuiseries	7,83
20400 - Fabrication d'emballages en bois	0,50
20510 - Fabrication d'objets divers en bois	0,71
21121 - Fabrication de papier	0,66
21210 - Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton	0,33
21230 - Fabrication d'articles de papeterie	0,95
22110 - Edition de livres	0,93
22210 - Imprimerie de journaux	1,00
22220 - Autre imprimerie	0,43
22240 - Composition et photogravure	1,06
22250 - Autres activités annexes à l'imprimerie	1,32
24422 - Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	7,63
24511 - Fabrication de savons et de détergents	1,00
24512 - Fabrication de produits d'entretien et de nettoyage	0,35
24520 - Fabrication de parfums et cosmétiques	6,49
25210 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	1,00
25230 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	1,00
25240 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques	3,49
26120 - Façonnage et transformation du verre plat	1,89

26610 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1,91
26630 - Fabrication de béton prêt à l'emploi	1,00
26650 - Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	2,58
26700 - Travail de la pierre	1,00
27340 - Tréfilage	1,01
28110 - Fabrication de construction métalliques	8,77
28120 - Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	9,37
28220 - Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	3,89
28300 - Fabrication de générateurs de vapeur	1,45
28401 - Forge	3,00
28520 - Mécanique générale	8,32
28620 - Fabrication d'outillage	5,97
28630 - Fabrication de serrures	2,78
28755 - Fabrication d'autres articles métalliques n.d.a.	4,24
29130 - Fabrication d'articles de robinetterie	0,49
29142 - Fabrication d'organes mécaniques de transmission	1,00
29220 - Fabrication de matériel de levage et de manutention	0,05
29230 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	9,44
29242 - Fabrication d'appareils de pesage	0,75
29246 - Fabrication de nettoyeurs à haute pression, matériel industriel de nettoyage au sable et similaires	1,00
29310 - Fabrication de tracteurs agricoles	1,99
29321 - Fabrication de machines agricoles et forestières	1,00
29520 - Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	1,79
29530 - Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	1,11
31100 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	0,42
31610 - Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules	2,99
31621 - Fabrication d'appareils électriques de signalisation et d'alarme	1,11
32300 - Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	1,19
33100 - Fabrication d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux et d'orthopédie	1,00
33101 - Fabrication d'appareils électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	1,41
34201 - Fabrication de carrosseries et remorques	1,00
35300 - Construction aéronautique et spatiale	1,00
36100 - Fabrication de meubles	1,00
36121 - Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, en métal	0,22
36130 - Fabrication de meubles de cuisine	1,00
36141 - Fabrication de meubles pour salles à manger, salons et chambres à coucher	3,53
36630 - Autres activités manufacturières n.d.a.	1,00
37100 - Récupération de matières métalliques recyclables	0,89
37200 - Récupération de matières non métalliques recyclables	1,59
45112 - Terrassements	4,69
45200 - Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	0,30
45210 - Travaux de construction y compris ouvrages d'art	0,10
45211 - Construction de maisons individuelles	71,14
45212 - Construction d'autres immeubles résidentiels et d'immeubles de bureaux	9,28

45213 - Construction de bâtiments d'usage industriel, commercial ou agricole	5,82
45214 - Construction de tunnels, ponts, viaducs et similaires	1,72
45215 - Réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication, construction de lignes de transport d'énergie	3,36
45220 - Réalisation de charpentes et de couvertures	19,25
45230 - Construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives	3,12
45242 - Autres travaux maritimes et fluviaux	0,67
45250 - Autres travaux de construction	10,80
45300 - Travaux d'installation	0,08
45310 - Travaux d'installation électrique	44,31
45320 - Travaux d'isolation	5,06
45330 - Plomberie	1,00
45331 - Installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation	19,77
45332 - Autres travaux de plomberie	6,91
45340 - Autres travaux d'installation	3,82
45410 - Plâtrerie	5,15
45420 - Menuiserie	12,78
45421 - Menuiserie en bois ou en matières plastiques	40,50
45422 - Menuiserie métallique	1,01
45431 - Pose de carrelages	9,26
45433 - Pose de papiers peints	0,99
45441 - Peinture	11,58
45450 - Autres travaux de finition	1,37
50100 - Commerce de véhicules automobiles	1,00
50101 - Commerce de gros de véhicules automobiles	1,99
50103 - Commerce de détail de véhicules automobiles	1,79
50200 - Entretien et réparation de véhicules automobiles	8,29
50302 - Commerce de détail de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	0,20
50400 - Commerce et réparation de motocycles	1,00
51100 - Intermédiaires du commerce	0,51
51140 - Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels et commerciaux, navires et avions	0,77
51210 - Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour animaux	0,78
51220 - Commerce de gros de fleurs et plantes	1,33
51230 - Commerce de gros d'animaux vivants	1,00
51310 - Commerce de gros de fruits et légumes	1,60
51321 - Commerce de gros de viande et de produits à base de viande, à l'exclusion de viande de volailles et de gibiers	1,61
51331 - Commerce de gros de produits laitiers et œufs	0,40
51350 - Commerce de gros de tabac	0,46
51384 - Autres commerce de gros alimentaires spécialisés	1,63
51392 - Autres commerces de gros non spécialisés de produits alimentaires	0,25
51410 - Commerce de gros de textiles	5,79
51421 - Commerce de gros d'habillement, d'accessoires d'habillement et d'articles en fourrure	0,47
51450 - Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	1,34
51460 - Commerce de gros de produits pharmaceutiques	14,01
51471 - Commerce de gros de meubles, d'appareils ménagers non-électriques et de revêtements de sol, y compris les tapis	1,00

51476 - Commerce de gros d'articles de sport et de camping, de cycles, de jeux et de jouets	0,33
51478 - Commerce de gros d'articles de consommation n.d.a.	0,46
51510 - Commerce de gros de combustibles	1,85
51531 - Commerce de gros de bois	4,73
51532 - Commerce de gros de peintures, vernis et matériaux de construction, y compris les appareils sanitaires	2,99
51541 - Commerce de gros de quincaillerie	0,75
51542 - Commerce de gros de fournitures et équipements pour plomberie et chauffage	1,00
51550 - Commerce de gros de produits chimiques	1,00
51562 - Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.d.a.	1,48
51570 - Commerce de gros de déchets et débris	0,50
51610 - Commerce de gros de machines-outils	0,07
51653 - Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour le commerce et les services n.d.a.	0,14
51700 - Autres commerces de gros	2,10
52100 - Commerce de détail en magasins non spécialisés	2,73
52112 - Commerce de détail non spécialisé d'alimentation générale (surface de vente inférieure à 100 m2)	0,41
52113 - Superettes (surface de vente comprise entre 100 et 400 m2)	0,82
52220 - Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	1,79
52240 - Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	2,61
52271 - Commerce de détail de produits laitiers et oeufs	1,00
52310 - Pharmacies	1,00
52320 - Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques	1,99
52421 - Commerce de détail de vêtements pour hommes, dames et enfants (assortiment général)	1,11
52422 - Commerce de détail de vêtements pour hommes	0,20
52431 - Commerce de détail de chaussures	0,25
52441 - Commerce de détail de meubles	0,65
52442 - Commerce de détail d'appareils d'éclairage et d'équipements du foyer	1,99
52450 - Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	2,25
52461 - Commerce de détail de quincaillerie, peintures et matériaux de construction (y compris les bricocenters) avec une surface de vente de moins de 400 m2)	1,99
52470 - Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	0,56
52483 - Commerce de détail de fleurs et de plantes	2,99
52485 - Commerce de détail d'optique et de photographie	0,41
52486 - Commerce de détail de revêtements de murs et de sols	0,40
52487 - Commerce de détail d'équipements de bureau et d'ordinateurs	1,87
52492 - Commerce de détail de cycles	1,00
52498 - Autres commerces de détail en magasins spécialisés n.d.a.	1,79
52610 - Vente par correspondance	0,45
52621 - Commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires	1,00
52630 - Autres commerces de détail hors magasins	0,49
55100 - Hôtels	5,09
55232 - Autres moyens d'hébergement de courte durée	0,07
55301 - Restauration de type traditionnel	1,76
55302 - Restauration de type rapide	0,58
55401 - Cafés et bars	0,28
60242 - Transports routiers de marchandises	6,31
61200 - Transports fluviaux	0,50

63401 - Agences d'expédition	1,00
64120 - Services de courrier	0,84
64200 - Télécommunications	3,09
67120 - Gestion de portefeuilles et de fortunes, conseil en placements	1,00
70111 - Promotion immobilière de logements	0,22
70311 - Agences immobilières et intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers	0,00
71330 - Location de machines de bureau et de matériel informatique	0,54
72100 - Conseil en systèmes informatiques	4,23
72200 - Réalisation de programmes et de logiciels	4,25
72400 - Activités de banques de données	0,33
72500 - Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	0,46
72600 - Autres activités rattachées à l'informatique	1,99
73100 - Recherche et développement en sciences physiques et naturelles	1,99
74111 - Cabinets d'avocats et conseillers juridiques	0,96
74121 - Comptables	2,47
74122 - Experts-comptables	2,48
74131 - Bureau d'études de marché	3,71
74141 - Bureau de relations publiques	0,49
74142 - Autres conseils pour les affaires et le management	6,50
74201 - Bureau d'architecte	2,54
74202 - Bureau de géomètre	0,66
74203 - Etudes techniques et activités d'ingénierie	1,12
74302 - Autres essais et analyses techniques	0,63
74401 - Agences de publicité	5,97
74402 - Gestion de supports de publicité	4,04
74501 - Sélection de personnel et placement	1,00
74601 - Entreprise de gardiennage et service de sécurité	8,93
74700 - Nettoyage industriel	6,12
74820 - Conditionnement à façon	2,99
74840 - Autres services aux entreprises	1,00
74849 - Autres services aux entreprises n.d.a.	8,85
80424 - Autres formes d'enseignement n.d.a.	1,00
90002 - Ramassage, déversement et traitement des déchets ménagers	0,64
90003 - Ramassage, déversement et traitement des déchets agricoles et industriels et des débris de construction ou de démolition	1,00
92313 - Services annexes à l'art dramatique et à la musique	1,00
92613 - Exploitation d'autres installations sportives	0,47
93021 - Salons de coiffure	2,08
93022 - Instituts de beauté	1,87
93031 - Entreprises de pompes funèbres	0,44
93040 - Entretien corporel	0,72
Total	703,74

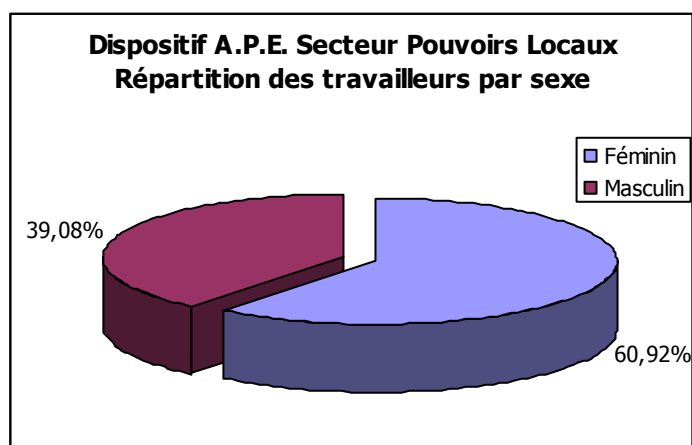
Ce tableau démontre que le secteur Marchand Jeunes atteint un très large panel des entreprises avec une prédilection pour le secteur de la construction.

Le secteur Pouvoirs Locaux

1. Répartition des travailleurs occupés par sexe

Sexe	2010		2009	
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%
Féminin	19.570	60,9%	19.029	60,5%
Masculin	12.553	39,1%	12.411	39,5%
Total	32.123	100%	31.440	100%

2010



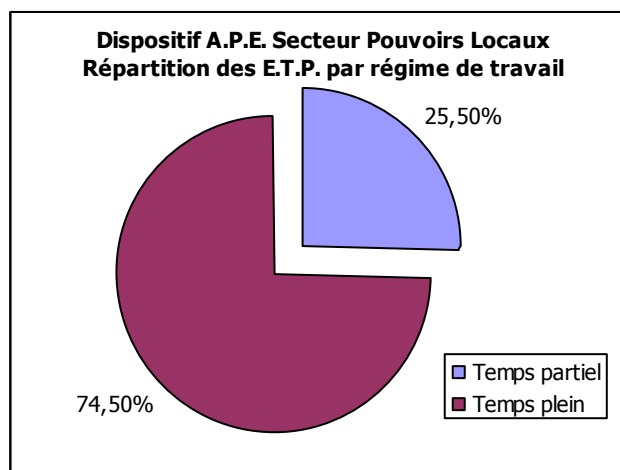
Une augmentation nette de 683 travailleurs sur un an, soit 2,17%, se répartit en une hausse du travail féminin de 2,84% et du travail masculin de 1,14%.

La représentation du personnel de sexe féminin demeure largement majoritaire.

2. Répartition des E.T.P. réalisés par régime de travail

Régime de travail	2010		2009	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%
Temps Partiel	6.052,8	25,5%	5.723,6	24,9%
Temps Plein	17.683,0	74,5%	17.270,9	75,1%
Total	23.735,8	100%	22.994,5	100%

2010



La variation nette de 741 E.T.P. réalisés représente une augmentation de 3,22% par rapport à 2009.

Le travail à temps plein demeure prépondérant. En chiffres absolus, le nombre de temps plein croît de 412 unités et les temps partiels voient leur nombre augmenter de 329 unités.

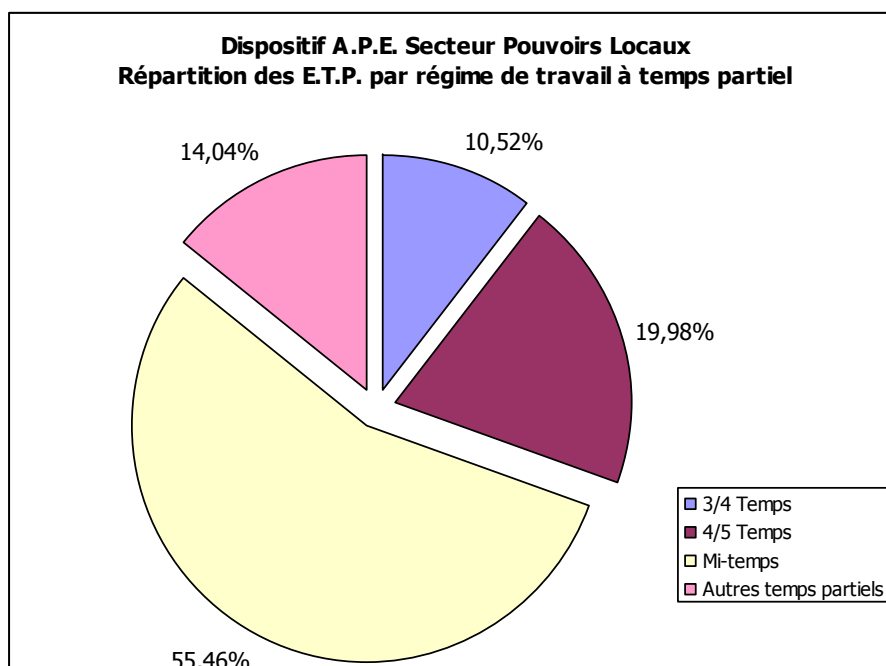
Une analyse des contrats à temps partiel donne les résultats suivants :

Régime de travail	2010		2009	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%
3/4 Temps	636,7	10,5%	602,5	10,5%
4/5 Temps	1.209,1	20,0%	973,4	17,0%
Mi-temps	3.357,1	55,5%	3.359,4	58,7%
Autres temps partiels	849,8	14,0%	788,2	13,8%
Total	6.052,8	100%	5.723,6	100%

La part des contrats de travail à mi-temps est prépondérante, suivie par les contrats de travail à 4/5^{ème} temps.

Toutefois, la proportion des occupations à 4/5^{èmes} temps croît de 3% au détriment des emplois à mi-temps. Cette dernière évolution épouse les objectifs du décret en termes de mise au travail dans des emplois de qualité.

2010



Le régime hebdomadaire moyen est en augmentation puisque la proportion de mi-temps régresse au profit des 4/5^{èmes} temps. Ceci rencontre l'un des objectifs du décret, à savoir une augmentation de l'emploi de qualité.

$\frac{3}{4}$ tps : + 5,68% en E.T.P. ; 0% en part relative,

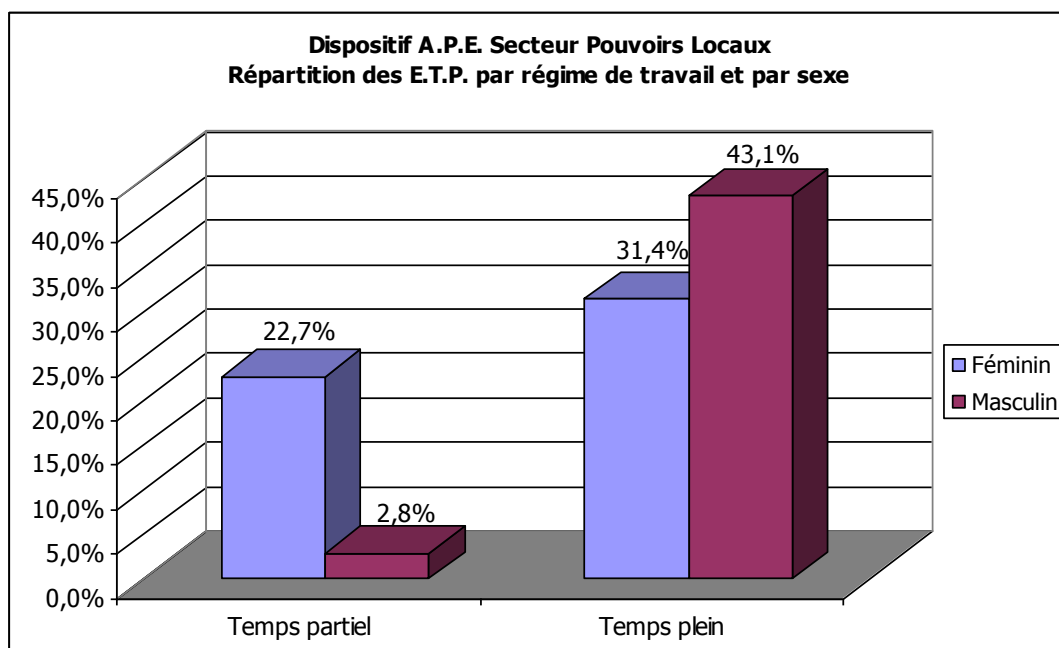
$\frac{4}{5}$ tps : + 24,21% en E.T.P. ; + 3,0% en part relative,

$\frac{1}{2}$ tps : - 0,07% en E.T.P. ; - 3,2% en part relative,

Autres : + 7,82% en E.T.P. ; + 0,2% en part relative.

Régime de travail	Sexe	E.T.P.	%
Temps partiel	Féminin	5.387,7	22,7%
	Masculin	665,0	2,8%
Temps plein	Féminin	7.456,1	31,4%
	Masculin	10.226,9	43,1%
Total		23.735,8	100%

2010

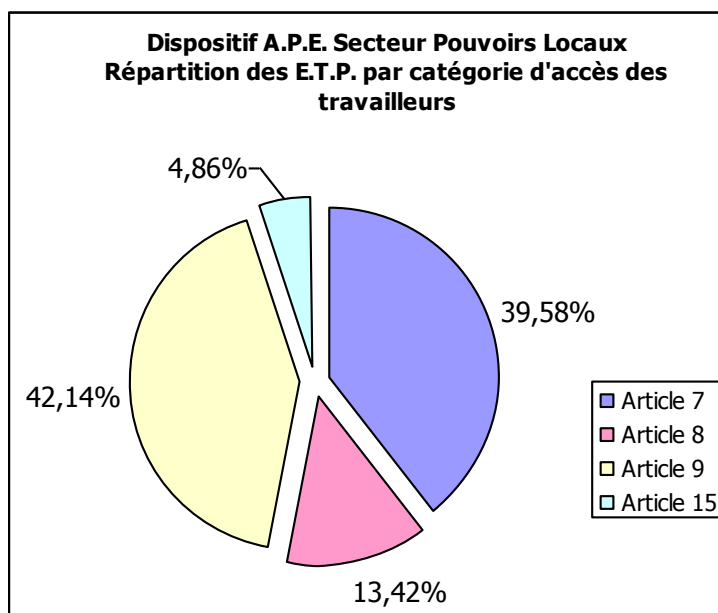


La plus grande proportion des temps pleins est occupée par des hommes (43,1%) et celle des temps partiels par des femmes (22,7%).

3. Répartition des E.T.P. réalisés par catégorie de travailleurs

Catégorie d'accès	2010		2009	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%
Article 7	9.394,7	39,6%	8.634,8	37,6%
Article 8	3.185,3	13,4%	3.122,1	13,6%
Article 9	10.001,1	42,1%	10.211,4	44,4%
Article 15	1.154,7	4,9%	1.026,2	4,5%
Total	23.735,8	100%	22.994,5	100%

2010



La majorité des travailleurs occupés dans ce secteur relèvent de l'article 9 du décret du 25 avril 2002. Ce qui signifie, soit une occupation sans interruption chez le même employeur depuis au moins 4 ans (rappelons qu'à la différence du secteur Non Marchand, il n'existe pas de statut de travailleur transféré), soit pour les nouveaux travailleurs, une période d'inscription comme Demandeur d'Emploi Inoccupé (D.E.I.) de 2 ans ou 4 ans selon l'âge du demandeur d'emploi.

La catégorie d'accès « Article 15 » vise les travailleurs engagés dans le cadre de décisions pour besoins exceptionnels ou spécifiques. On peut citer par exemple les décisions accordées aux C.P.A.S. pour les naissances multiples ou aux communes pour effectuer des travaux suite aux dégâts liés aux intempéries. Cette catégorie permet à l'employeur de déroger aux points prévus par l'article 14 de l'arrêté du 19 décembre 2002 en attribuant, au maximum, 12 points par E.T.P. occupé et ce, quels que soient le niveau et la durée d'inscription en tant que D.E.I. de la personne engagée. Ces travailleurs représentent 4,9% des E.T.P. réalisés.

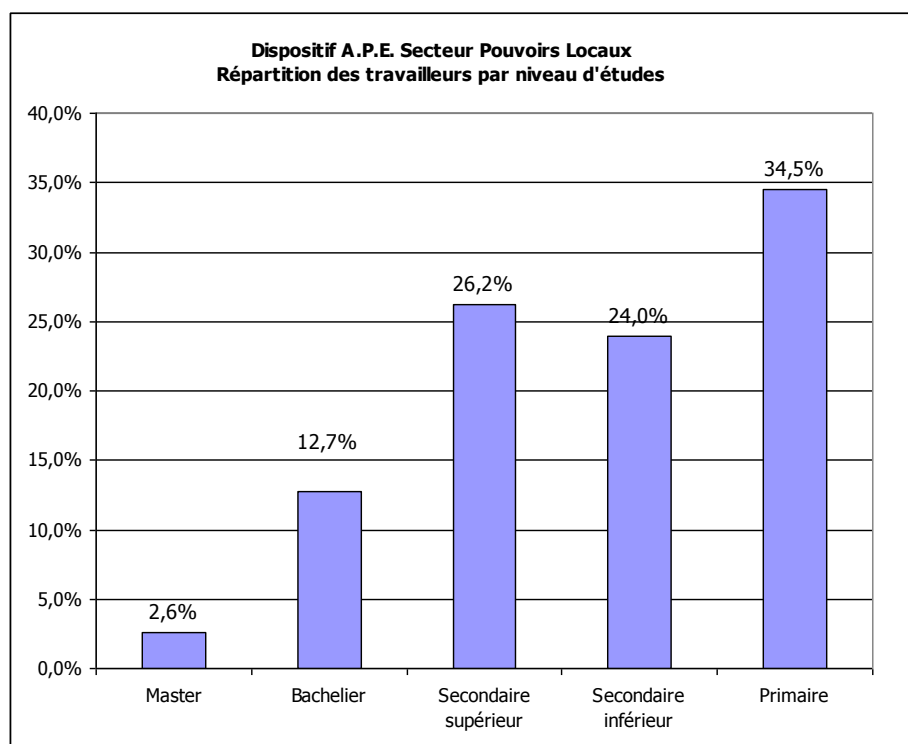
La plus grande part de la hausse des E.T.P. réalisés est constituée de personnes relevant de la catégorie « Article 7 » (+ 760 unités, soit + 8,8%). En part relative, cette augmentation se produit au détriment des catégories « Article 8 » et « Article 9 » (Art. 7 : + 2,0% ; Art. 8 : -0,2% ; Art. 9 : -2,3%).

La variation des E.T.P. réalisés en catégorie « Article 8 » n'est pas significative.

4. Répartition des travailleurs occupés par niveau d'études

Niveau d'études	2010		2009	
	Nombre de Travailleurs	%	Nombre de Travailleurs	%
Master	833	2,6%	733	2,3%
Bachelier	4.085	12,7%	3.811	12,1%
Secondaire supérieur	8.414	26,2%	8.073	25,7%
Secondaire inférieur	7.706	24,0%	7.753	24,7%
Primaire	11.085	34,5%	11.070	35,2%
Total	32.123	100%	31.440	100%

2010



A l'image des autres secteurs, la tendance est à la hausse du niveau d'études.

On remarque une augmentation des engagements des masters et des bacheliers (master : + 100 travailleurs ; bachelier : + 274 travailleurs).

Le nombre de travailleurs ayant un diplôme de niveau secondaire supérieur connaît la plus forte augmentation avec + 341 unités.

Le nombre de travailleurs avec un niveau secondaire inférieur ou primaire reste constant par rapport à l'année précédente (secondaire inférieur : - 47 travailleurs ; primaire : + 15 travailleurs).

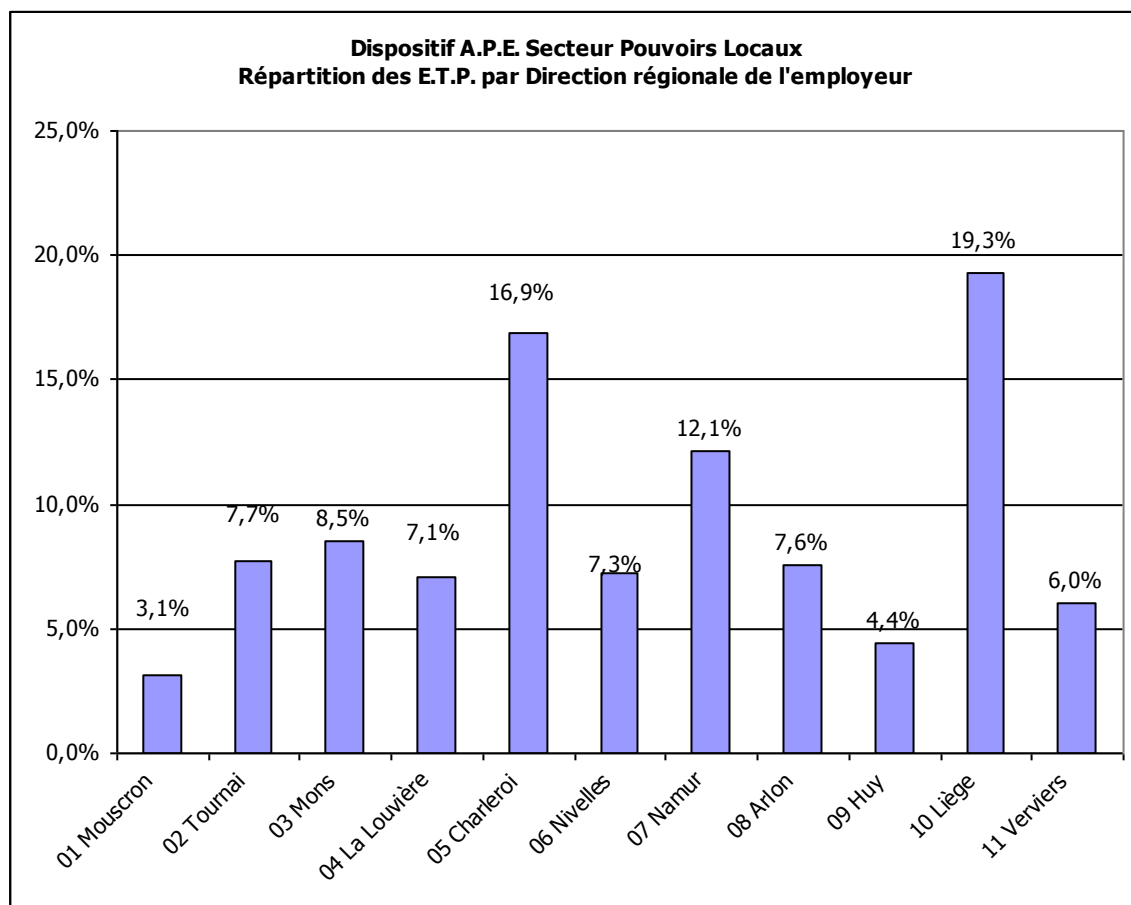
Comme lors des évaluations précédentes, la majorité des emplois est occupée par des travailleurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou des travailleurs sans qualification.

5. Répartition des E.T.P. réalisés par Direction régionale

Il s'agit toujours de la Direction régionale compétente pour l'employeur.

D.R. Employeur	2010		2009	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	740,0	3,1%	730,7	3,2%
02 Tournai	1.830,3	7,7%	1.895,3	8,2%
03 Mons	2.022,3	8,5%	1.962,7	8,5%
04 La Louvière	1.684,2	7,1%	1.651,2	7,2%
05 Charleroi	4.003,4	16,9%	3.963,8	17,2%
06 Nivelles	1.726,3	7,3%	1.718,8	7,5%
07 Namur	2.872,7	12,1%	2.573,9	11,2%
08 Arlon	1.793,1	7,6%	1.703,0	7,4%
09 Huy	1.043,1	4,4%	1.036,3	4,5%
10 Liège	4.587,1	19,3%	4.364,5	19,0%
11 Verviers	1.433,4	6,0%	1.394,3	6,1%
Total	23.735,8	100%	22.994,5	100%

2010



Comme lors des évaluations précédentes, les trois mêmes Directions régionales (Charleroi, Liège, Namur) représentent toujours à elles seules plus de 48% de l'ensemble des E.T.P.

La répartition des E.T.P. réalisés reste d'une grande stabilité.

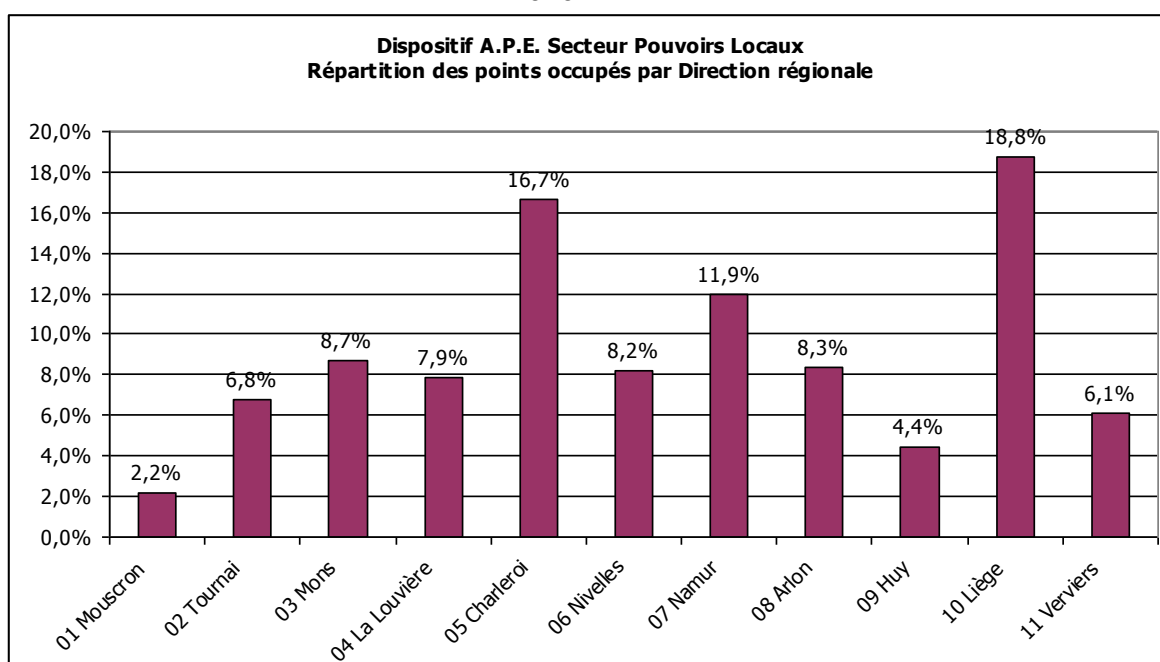
6. Répartition des points réalisés par Direction régionale

Il s'agit de la répartition des points réalisés par Direction régionale compétente pour l'employeur.

Les points repris ci-dessous concernent ceux attribués à l'engagement des travailleurs (pour la date de référence du 31 décembre 2010) et non pas ceux octroyés par décision ministérielle.

D.R. Employeur	2010		2009	
	Points réalisés	%	Points réalisés	%
01 Mouscron	2.004,6	2,2%	1.998,3	2,2%
02 Tournai	6.232,1	6,8%	6.607,2	7,1%
03 Mons	8.006,4	8,7%	8.057,5	8,7%
04 La Louvière	7.225,5	7,9%	7.246,3	7,8%
05 Charleroi	15.328,8	16,7%	15.532,7	16,8%
06 Nivelles	7.557,6	8,2%	7.431,7	8,0%
07 Namur	10.988,5	11,9%	11.057,0	11,9%
08 Arlon	7.666,2	8,3%	7.643,0	8,2%
09 Huy	4.091,6	4,4%	4.148,8	4,5%
10 Liège	17.272,8	18,8%	17.381,4	18,8%
11 Verviers	5.609,8	6,1%	5.581,8	6,0%
Total	91.983,9	100%	92.685,7	100%

2010



Ce secteur consomme 0,76% de points réalisés en moins que l'année précédente (-702 unités).

La répartition par Direction régionale demeure relativement constante.

Par analogie au point supra, les employeurs relevant des trois mêmes Directions régionales bénéficient de 47% de l'ensemble des points réalisés.

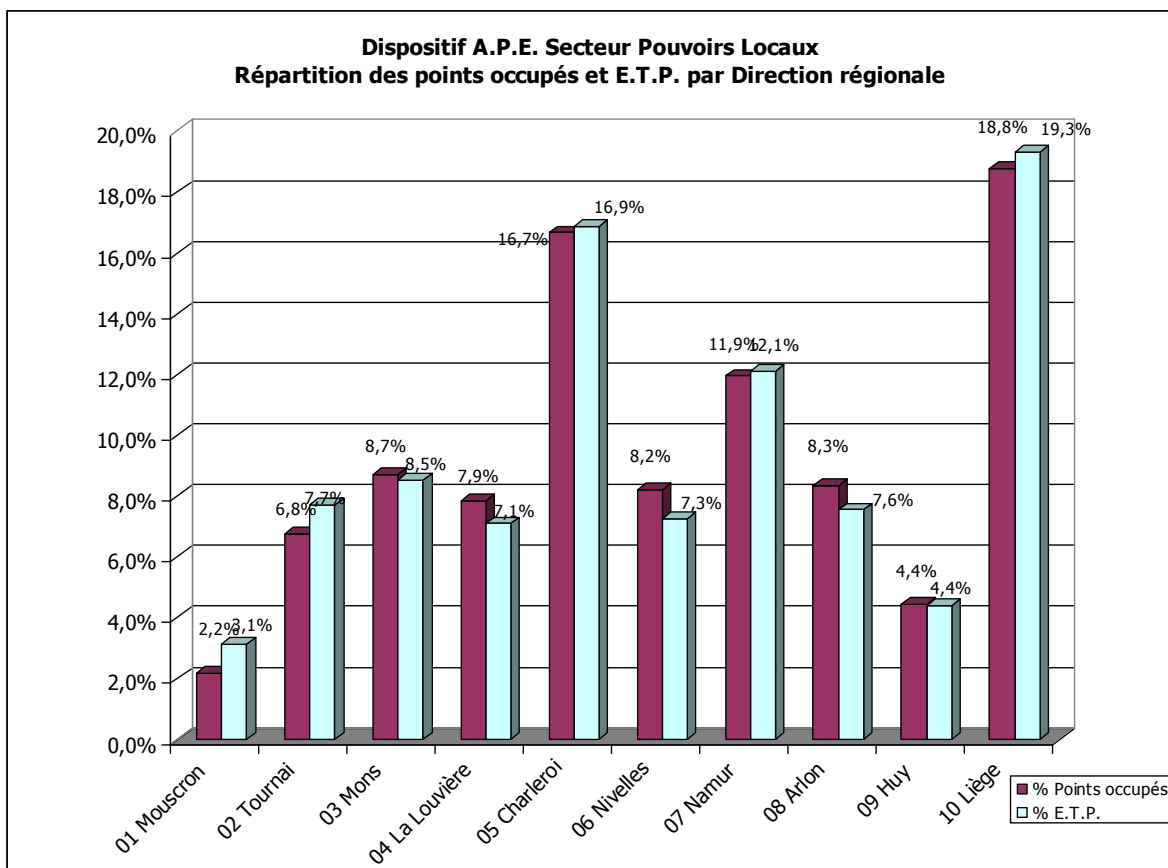
7. Comparaison des points réalisés et des E.T.P. réalisés par Direction régionale

Ci-dessous, un tableau analyse de façon plus détaillée la répartition des E.T.P. réalisés et les points réalisés y afférents.

D.R. Employeur	2010				2009			
	Points	%	E.T.P.	%	Points	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	2.004,6	2,2%	740,0	3,1%	1.998,3	2,2%	730,7	3,2%
02 Tournai	6.232,1	6,8%	1.830,3	7,7%	6.607,2	7,1%	1.895,3	8,2%
03 Mons	8.006,4	8,7%	2.022,3	8,5%	8.057,5	8,7%	1.962,7	8,5%
04 La Louvière	7.225,5	7,9%	1.684,2	7,1%	7.246,3	7,8%	1.651,2	7,2%
05 Charleroi	15.328,8	16,7%	4.003,4	16,9%	15.532,7	16,8%	3.963,8	17,2%
06 Nivelles	7.557,6	8,2%	1.726,3	7,3%	7.431,7	8,0%	1.718,8	7,5%
07 Namur	10.988,5	11,9%	2.872,7	12,1%	11.057,0	11,9%	2.573,9	11,2%
08 Arlon	7.666,2	8,3%	1.793,1	7,6%	7.643,0	8,2%	1.703,0	7,4%
09 Huy	4.091,6	4,4%	1.043,1	4,4%	4.148,8	4,5%	1.036,3	4,5%
10 Liège	17.272,8	18,8%	4.587,1	19,3%	17.381,4	18,8%	4.364,5	19,0%
11 Verviers	5.609,8	6,1%	1.433,4	6,0%	5.581,8	6,0%	1.394,3	6,1%
Total	91.983,9	100%	23.735,8	100%	92.685,7	100%	22.994,5	100%

Sur 11 Directions régionales, les employeurs relevant de 5 d'entre elles ont un ratio d'occupation d'E.T.P. supérieur à celui des subventions réellement perçues ; une Direction régionale ayant le même ratio pour les E.T.P. et les points.

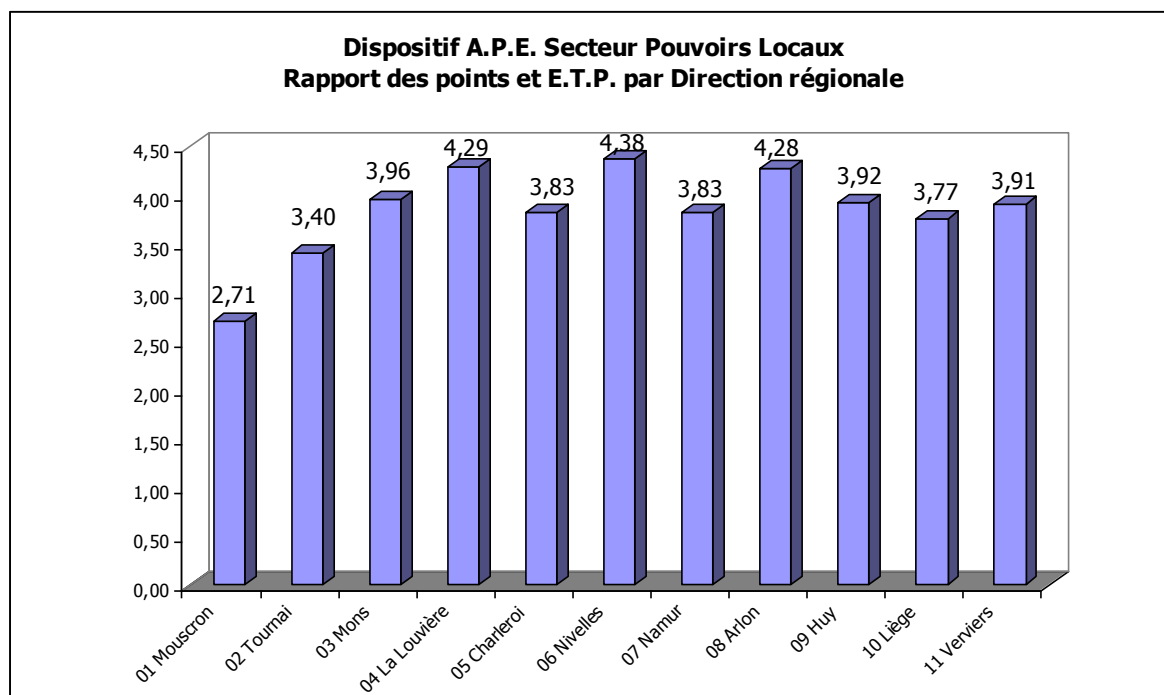
2010



8. Nombre moyen de points par E.T.P. réalisés par Direction régionale

D.R. Employeur	2010			2009		
	Points	E.T.P.	Points/ E.T.P.	Points	E.T.P.	Points/ E.T.P.
01 Mouscron	2.004,6	740,0	2,71	1.998,3	730,7	2,73
02 Tournai	6.232,1	1.830,3	3,40	6.607,2	1.895,3	3,49
03 Mons	8.006,4	2.022,3	3,96	8.057,5	1.962,7	4,11
04 La Louvière	7.225,5	1.684,2	4,29	7.246,3	1.651,2	4,39
05 Charleroi	15.328,8	4.003,4	3,83	15.532,7	3.963,8	3,92
06 Nivelles	7.557,6	1.726,3	4,38	7.431,7	1.718,8	4,32
07 Namur	10.988,5	2.872,7	3,83	11.057,0	2.573,9	4,30
08 Arlon	7.666,2	1.793,1	4,28	7.643,0	1.703,0	4,49
09 Huy	4.091,6	1.043,1	3,92	4.148,8	1.036,3	4,00
10 Liège	17.272,8	4.587,1	3,77	17.381,4	4.364,5	3,98
11 Verviers	5.609,8	1.433,4	3,91	5.581,8	1.394,3	4,00
Total	91.983,9	23.735,8	3,88	92.685,7	22.994,5	4,03

2010



On entend par « points par E.T.P. réalisés », le nombre moyen de points utilisés pour mettre au travail une personne pendant un an.

Ce nombre moyen de points utilisés est en baisse assez nette ($3,88 - 4,03 = - 0,15$ point), l'explication réside dans le fait que le nombre de points réalisés dans ce secteur est en régression, alors que les effectifs sont en hausse.

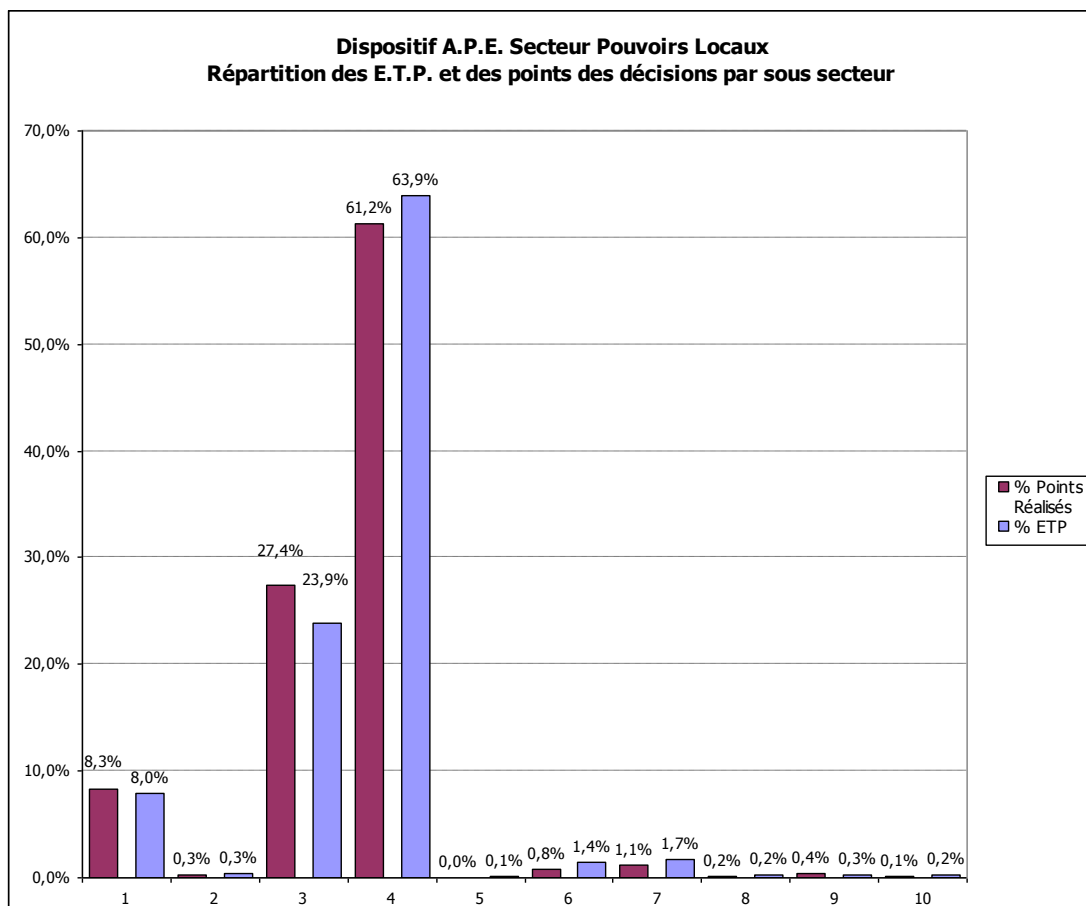
Les différences entre régions se réduisent sensiblement (En 2010 : $4,38 - 2,71 = 1,67$; En 2009 : $4,49 - 2,73 = 1,76$).

9. Répartition des points et E.T.P. par type d'employeur

La répartition se fait ici en tenant compte du type d'employeur repris sous la dénomination « pouvoirs locaux, régionaux et communautaires ».

	Sous secteur	2010				2009			
		Points	%	E.T.P.	%	Points	%	E.T.P.	%
1	Associations de communes	7.650,6	8,3%	1.888,9	8,0%	7.931,8	8,6%	1.961,9	8,5%
2	Associations visées au chapitre XII	288,4	0,3%	80,0	0,3%	265,3	0,3%	62,5	0,3%
3	Centre publics d'aide sociale	25.239,1	27,4%	5.675,6	23,9%	25.012,0	27,0%	5.295,0	23,0%
4	Communes	56.338,1	61,2%	15.168,2	63,9%	57.054,4	61,6%	14.791,9	64,3%
5	Etablissements publics qui dépendent de la Communauté française	41,7	0,0%	18,8	0,1%	33,5	0,0%	16,6	0,1%
6	Etablissements publics qui dépendent de la Région Wallonne	725,4	0,8%	338,3	1,4%	762,1	0,8%	356,9	1,6%
7	Provinces	1.046,1	1,1%	391,7	1,7%	959,9	1,0%	336,8	1,5%
8	Régies communales autonomes	175,9	0,2%	54,9	0,2%	190,4	0,2%	57,8	0,3%
9	Service du Gouvernement de la Communauté française	387,4	0,4%	67,0	0,3%	385,7	0,4%	66,8	0,3%
10	Zone de police	91,3	0,1%	52,4	0,2%	90,8	0,1%	48,4	0,2%
	Total	91.983,9	100%	23.735,8	100%	92.685,7	100%	22.994,5	100%

2010



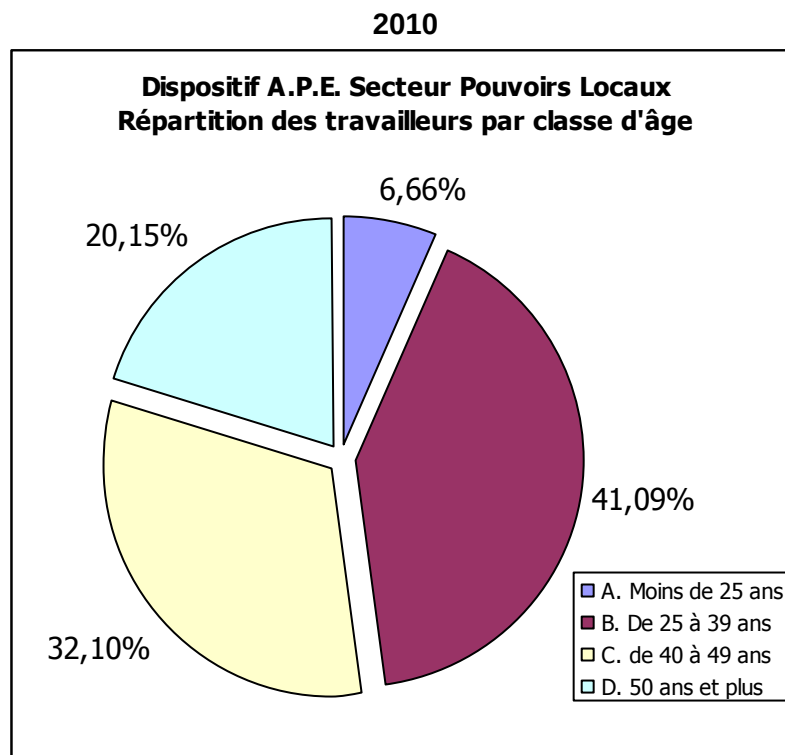
La répartition des effectifs est constante et une augmentation des travailleurs se constate dans la majorité des sous-secteurs.

Les administrations communales prennent une part prépondérante des points et des E.T.P. réalisés, suivies par les Centres Publics d'Action Sociale. Ces deux types d'employeurs représentent à eux seuls environ 88% du total des points et des E.T.P. réalisés.

Parmi les pouvoirs régionaux, le Service Public de Wallonie ne bénéficie pas de points réalisés dans le dispositif A.P.E.

10. Répartition des travailleurs occupés par classe d'âge

Classe d'âge	2010		2009	
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%
A. Moins de 25 ans	2.140	6,7%	2.240	7,1%
B. De 25 à 39 ans	13.200	41,1%	13.135	41,8%
C. De 40 à 49 ans	10.310	32,1%	10.087	32,1%
D. 50 ans et plus	6.473	20,2%	5.978	19,0%
Total	32.123	100%	31.440	100%



La catégorie des moins de 25 ans est en diminution de 4,46% (- 100 unités).

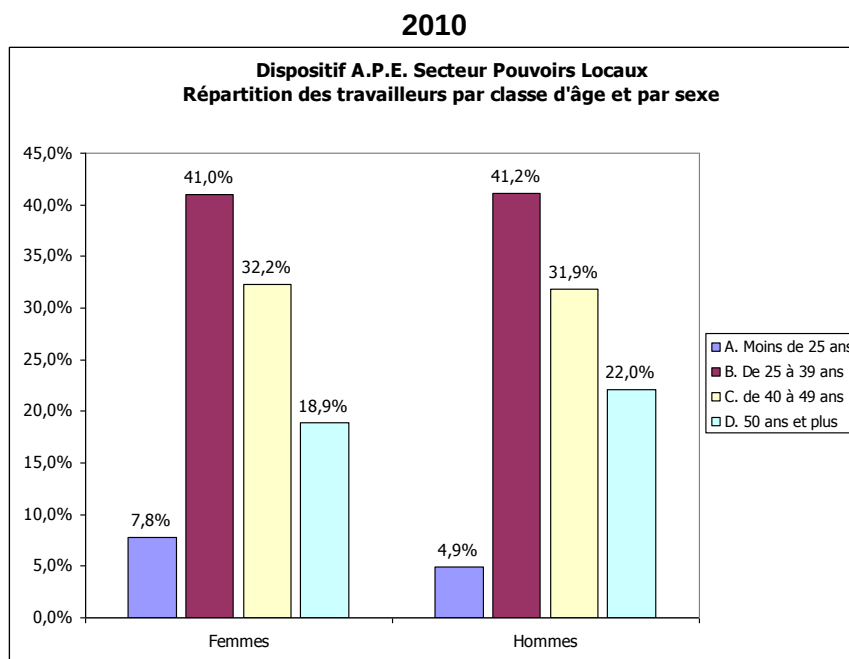
La catégorie des 25 à 39 ans est en légère augmentation de 0,49% (+ 65 unités) et représente la plus grande population (41,1%).

La catégorie des 40 à 49 ans est en augmentation de 2,21% (+ 223 unités).

La catégorie des 50 ans et plus est en forte augmentation de 8,28% (+ 495 unités) et est 3 fois supérieure à celle des moins de 25 ans.

11. La répartition des travailleurs occupés par classe d'âge et par sexe.

Classe d'âge	2010						2009					
	Féminin	%	Masculin	%	Total	%	Féminin	%	Masculin	%	Total	%
A. Moins de 25 ans	1.521	7,77%	619	4,93%	2.140	6,66%	1.571	8,26%	669	5,39%	2.240	7,12%
B. De 25 à 39 ans	8.033	41,05%	5.167	41,16%	13.200	41,09%	7.928	41,66%	5.207	41,95%	13.135	41,78%
C. De 40 à 49 ans	6.310	32,24%	4.000	31,86%	10.310	32,10%	6.158	32,36%	3.929	31,66%	10.087	32,08%
D. 50 ans et plus	3.706	18,94%	2.767	22,04%	6.473	20,15%	3.372	17,72%	2.606	21,00%	5.978	19,01%
Total	19.570	100%	12.553	100%	32123	100%	19.029	100%	12.411	100%	31440	100%



Les jeunes femmes sont plus représentées que leurs homologues masculins et la tendance est inverse pour les plus de 50 ans.

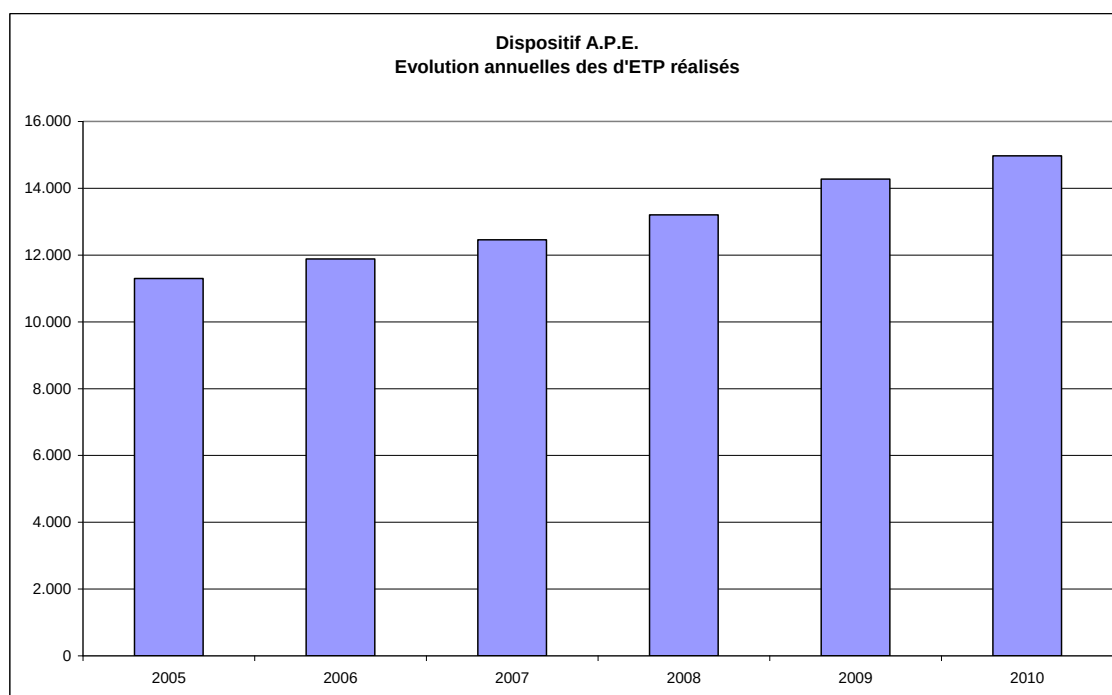
Dans les catégories 25 à 39 ans et 40 à 49 ans, la parité homme-femme est respectée aussi bien en 2009 qu'en 2010.

Tant pour les emplois féminins que masculins, la part relative de la catégorie des moins de 25 ans se contracte au profit de celle des plus de 50 ans.

L'évolution des effectifs de 2005 à 2010

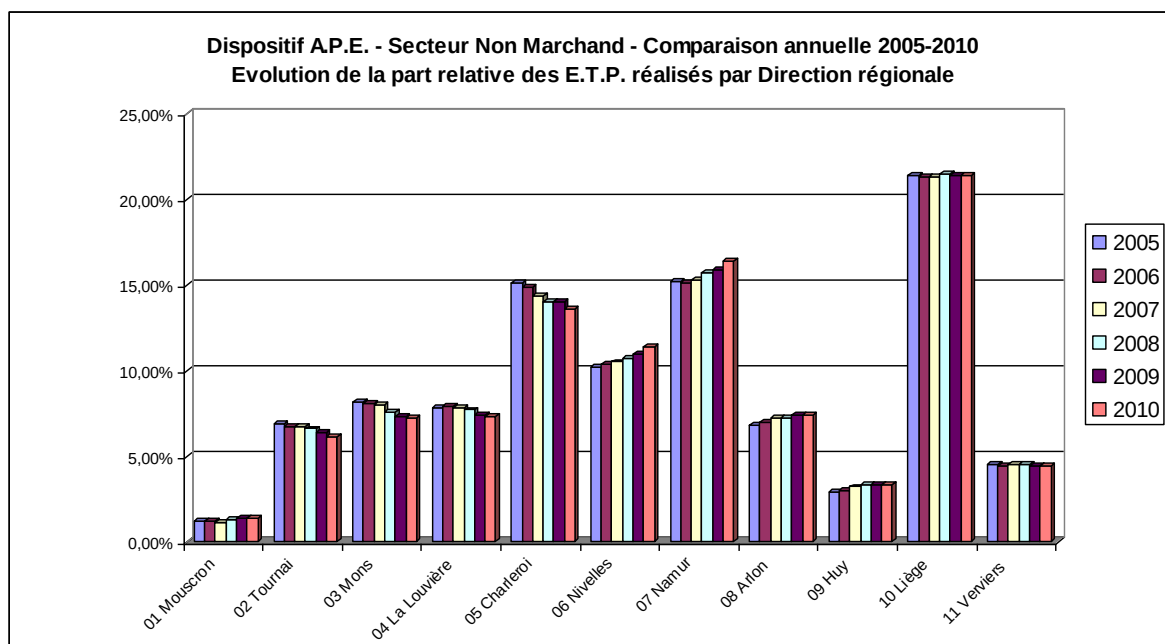
A. Secteur Non Marchand

1. Comparaison des E.T.P. par année



Le nombre total d'ETP croît régulièrement depuis 6 ans et cette croissance touche l'ensemble des sous-régions.

2. Evolution de la part relative des E.T.P. réalisés par Direction régionale



Quelques constantes se dégagent :

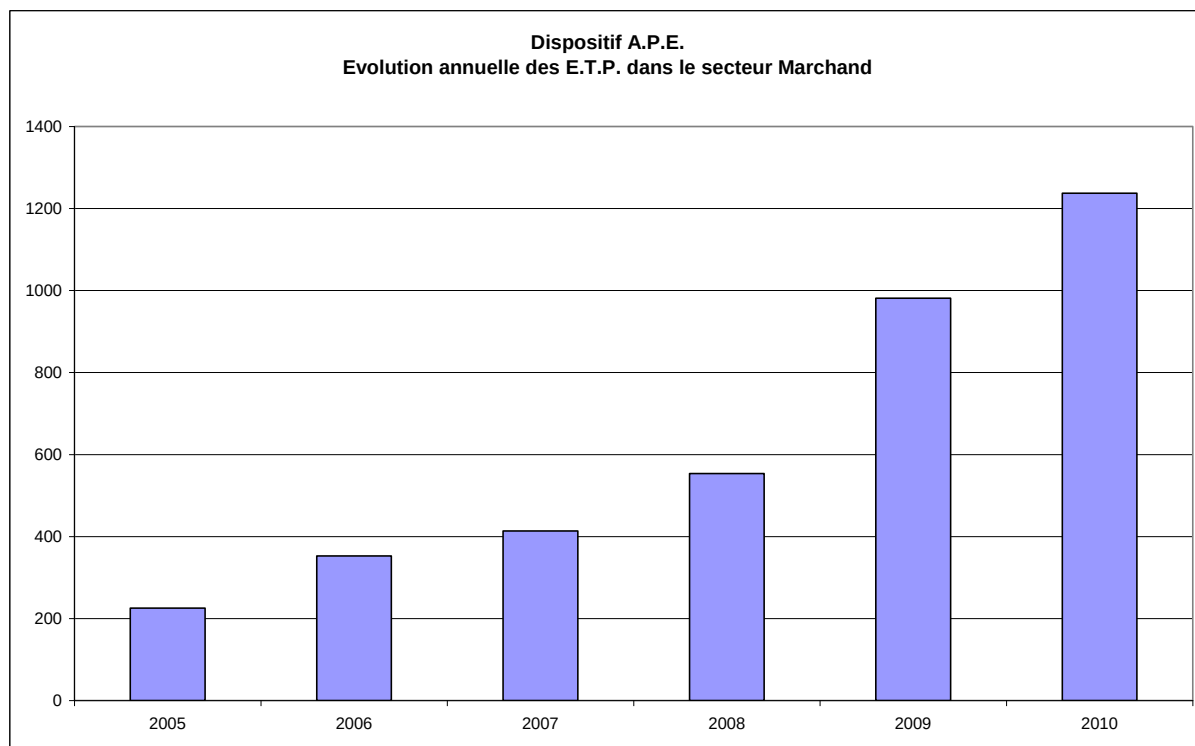
- 1) les Directions régionales de Nivelles, de Namur et d'Arlon voient une augmentation régulière de leur part relative.
- 2) les Directions régionales de Tournai, Mons, La Louvière et Charleroi voient leur importance relative diminuer continuellement depuis 6 ans.
- 3) les Directions régionales de Liège, de Verviers, de Huy et de Mouscron font preuve d'une grande stabilité.

Pour le détail, voir le tableau ci-après.

Non Marchand - Répartition des E.T.P. par Direction régionale												
DR Employeur	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	136,54	1,20%	141,61	1,20%	143,11	1,10%	170,88	1,30%	200,91	1,40%	209,6	1,4%
02 Tournai	777,64	6,90%	796,36	6,70%	828,27	6,70%	877,21	6,60%	911,84	6,40%	919,8	6,1%
03 Mons	923,32	8,20%	960,44	8,10%	995,69	8,00%	1.000,49	7,60%	1.046,39	7,30%	1.080,9	7,2%
04 La Louvière	885,25	7,80%	934,13	7,90%	976,28	7,80%	1.017,20	7,70%	1.062,96	7,40%	1.090,7	7,3%
05 Charleroi	1.701,61	15,10%	1.773,12	14,90%	1.793,79	14,40%	1.844,73	14,00%	2.003,01	14,00%	2.037,6	13,6%
06 Nivelles	1.147,26	10,20%	1.233,97	10,40%	1.305,10	10,50%	1.407,66	10,70%	1.573,59	11,00%	1.709,9	11,4%
07 Namur	1.714,03	15,20%	1.797,92	15,10%	1.911,22	15,30%	2.074,04	15,70%	2.270,77	15,90%	2.460,7	16,4%
08 Arlon	769,72	6,80%	828,67	7,00%	891,49	7,20%	951,26	7,20%	1.049,78	7,40%	1.105,3	7,4%
09 Huy	327,19	2,90%	358,73	3,00%	399,07	3,20%	431,85	3,30%	475,03	3,30%	497,7	3,3%
10 Liège	2.412,56	21,40%	2.533,90	21,30%	2.654,35	21,30%	2.835,81	21,50%	3.055,88	21,40%	3.197,7	21,4%
11 Verviers	503,45	4,50%	521,37	4,40%	555,73	4,50%	592,92	4,50%	624,56	4,40%	659,1	4,4%
Total	11.298,57	100%	11.880,22	100%	12.454,10	100%	13.204,06	100%	14.274,71	100%	14.968,9	100%
différence annuelle en %			5,15		4,83		6,02		8,11		4,86	
différence 2005 en %			5,15		10,23		16,86		26,34		32,48	

B. Secteur Marchand (« Classique » et Jeunes)

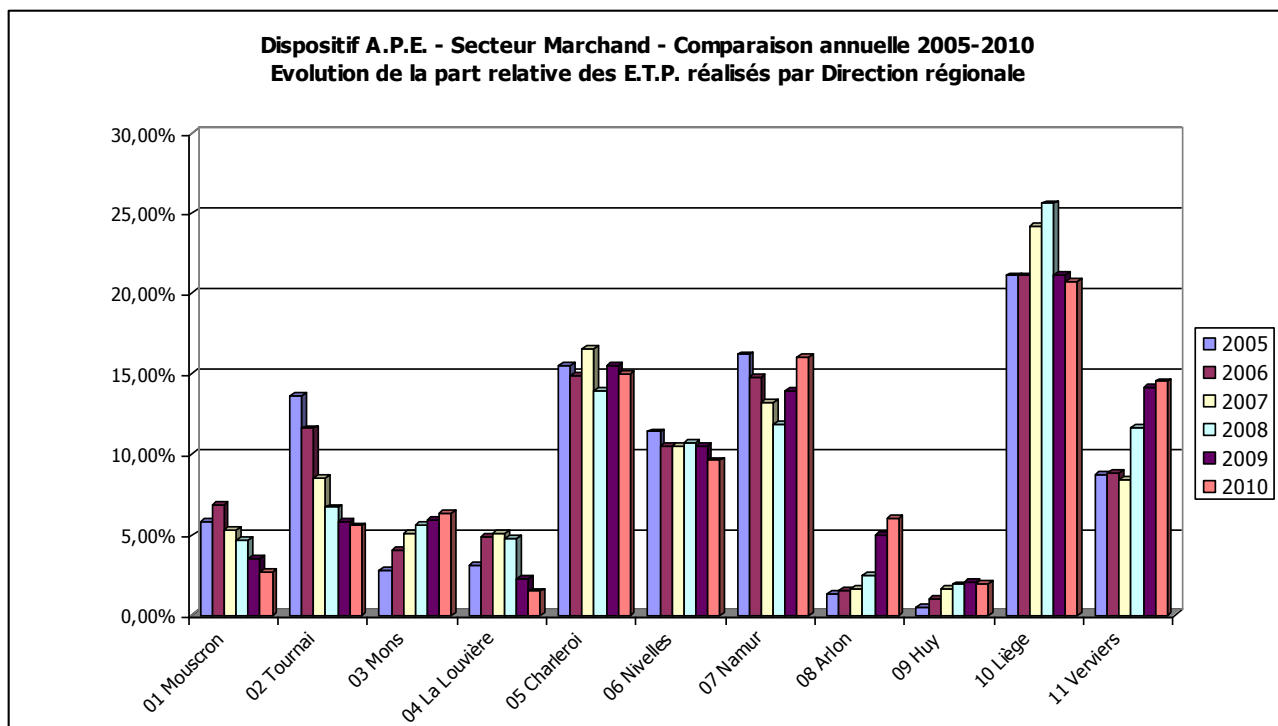
1. Comparaison des E.T.P. par année



La croissance du volume des E.T.P. est régulière depuis 6 ans. Elle touche l'ensemble des sous-régions, à l'exception de celles de La Louvière et de Huy.

Marchand « classique » et Jeunes - Répartition des E.T.P. par Direction régionale												
DR Employeur	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	13	5,8%	24,2	6,9%	21,8	5,3%	25,8	4,7%	29,4	3,5%	33,97	2,7%
02 Tournai	30,6	13,6%	40,9	11,6%	34,9	8,5%	37	6,7%	52	5,8%	69,43	5,5%
03 Mons	6,4	2,8%	14	4,0%	21,1	5,1%	30,7	5,6%	59,6	5,9%	79,81	6,4%
04 La Louvière	7	3,1%	17,2	4,9%	21	5,1%	26,8	4,8%	22,9	2,3%	18,5	1,5%
05 Charleroi	35	15,5%	52,3	14,9%	68,4	16,6%	77,6	14,0%	137,5	15,5%	187,73	15,0%
06 Nivelles	25,6	11,4%	36,9	10,5%	43,4	10,5%	59,4	10,7%	99,7	10,5%	120,38	9,6%
07 Namur	36,5	16,2%	52,3	14,8%	54,4	13,2%	66	11,9%	144,8	14,0%	200,43	16,0%
08 Arlon	2,9	1,3%	5,3	1,5%	6,7	1,6%	13,6	2,5%	54,3	5,0%	75,07	6,0%
09 Huy	1,1	0,5%	3,6	1,0%	6,7	1,6%	10,4	1,9%	25,5	2,1%	24,4	1,9%
10 Liège	47,5	21,1%	74,4	21,1%	100,2	24,2%	141,4	25,6%	216,7	21,2%	259,61	20,7%
11 Verviers	19,6	8,7%	31,1	8,8%	34,8	8,4%	64,7	11,7%	138,7	14,2%	181,79	14,5%
Total	225,1	100%	352,4	100%	413,4	100%	553,5	100%	981	100%	1.251,42	100%
différence annuelle en %			56,55		17,31		33,89		77,24		27,54	
différence 2005 en %			56,55		83,65		145,89		335,81		455,81	

2. Evolution de la part relative des E.T.P. réalisés par Direction régionale



Le secteur Marchand connaît une hausse importante des équivalents temps plein (+370,42 unités).

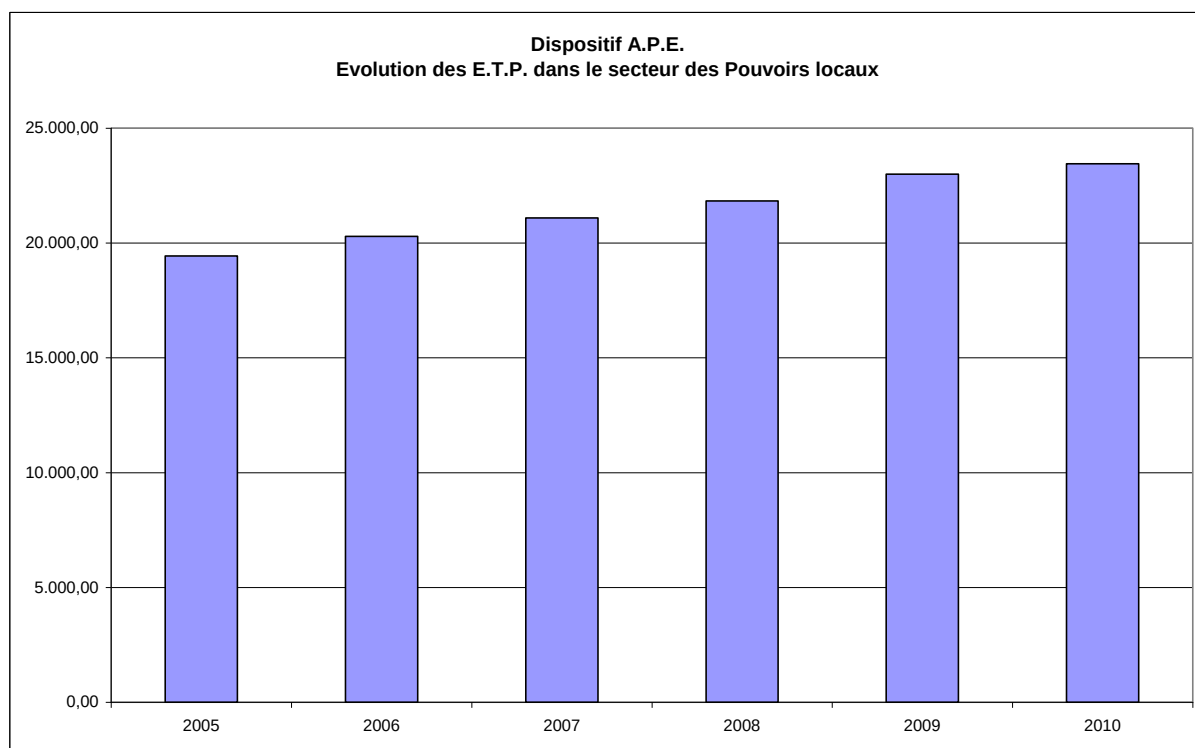
Ceci s'explique par l'augmentation des engagements dans le cadre de la mesure A.P.E. Jeunes créée en février 2007.

La direction de Namur connaît une forte hausse (+2% en part relative, soit 60 E.T.P. réalisés en plus par rapport à l'année précédente).

L'évolution est d'autant plus remarquable que lors de cette année 2010, deux évènements contrarient cette évolution : la crise financière et la concurrence du plan WIN-WIN qui vise un public fort similaire à celui de l'A.P.E. Jeunes.

C. Secteur Pouvoirs Locaux

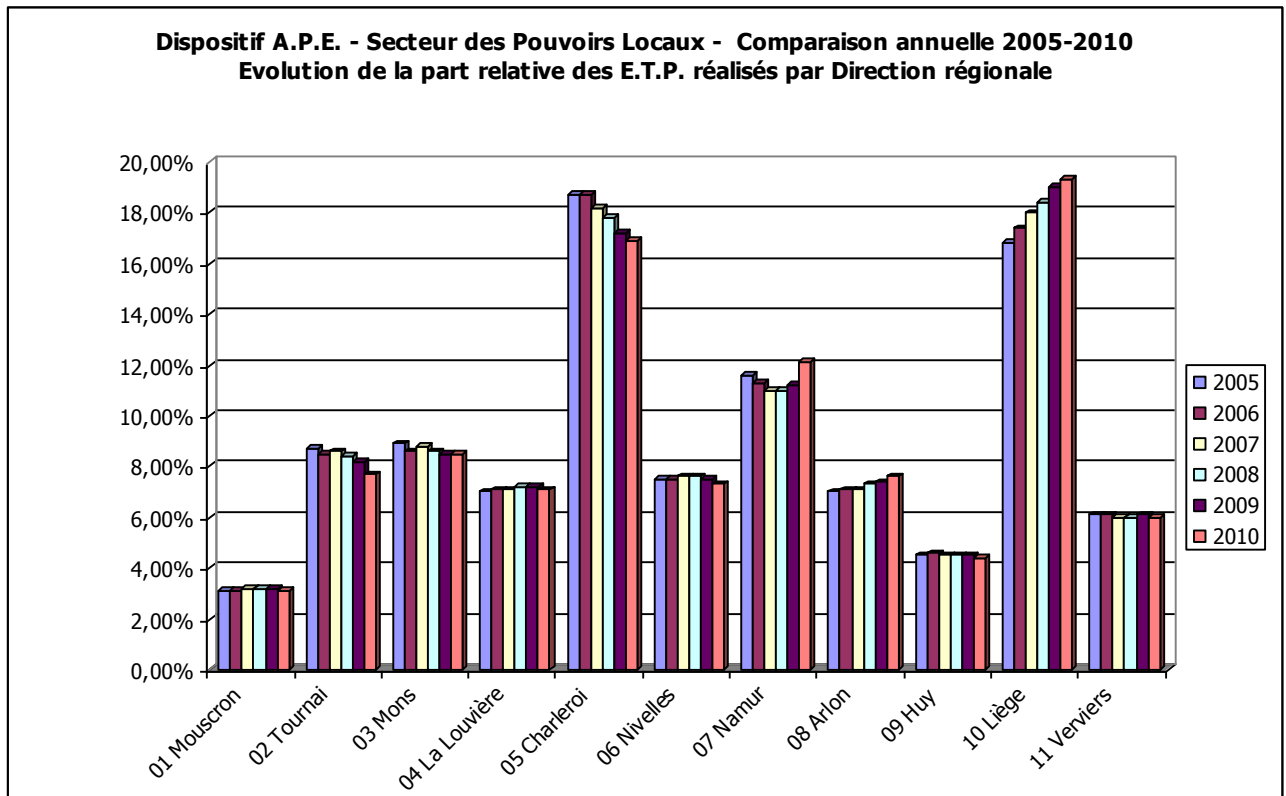
1. Comparaison des E.T.P. par année



L'augmentation constante depuis 6 ans des équivalents temps plein se constate aussi dans ce dernier secteur.

Pouvoirs locaux - Répartition des E.T.P. par Direction régionale												
DR Employeur	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%
01 Mouscron	610,7	3,10%	635,19	3,10%	668,74	3,20%	697,77	3,20%	730,68	3,20%	740,0	3,1%
02 Tournai	1.681,78	8,70%	1.730,00	8,50%	1.804,60	8,60%	1.840,90	8,40%	1.895,34	8,20%	1.830,3	7,7%
03 Mons	1.730,71	8,90%	1.746,97	8,60%	1.853,39	8,80%	1.872,33	8,60%	1.962,72	8,50%	2.022,3	8,5%
04 La Louvière	1.369,89	7,00%	1.433,14	7,10%	1.495,71	7,10%	1.565,05	7,20%	1.651,16	7,20%	1.684,2	7,1%
05 Charleroi	3.632,40	18,70%	3.797,47	18,70%	3.843,01	18,20%	3.885,87	17,80%	3.963,80	17,20%	4.003,4	16,9%
06 Nivelles	1.461,12	7,50%	1.521,07	7,50%	1.597,55	7,60%	1.666,28	7,60%	1.718,82	7,50%	1.726,3	7,3%
07 Namur	2.248,93	11,60%	2.287,24	11,30%	2.311,31	11,00%	2.403,72	11,00%	2.573,87	11,20%	2.872,7	12,1%
08 Arlon	1.369,23	7,00%	1.447,02	7,10%	1.504,82	7,10%	1.591,48	7,30%	1.703,01	7,40%	1.793,1	7,6%
09 Huy	883,24	4,50%	928,65	4,60%	938,98	4,50%	982,87	4,50%	1.036,34	4,50%	1.043,1	4,4%
10 Liège	3.260,70	16,80%	3.531,41	17,40%	3.803,99	18,00%	4.008,26	18,40%	4.364,48	19,00%	4.587,1	19,3%
11 Verviers	1.188,14	6,10%	1.233,47	6,10%	1.267,53	6,00%	1.311,86	6,00%	1.394,33	6,10%	1.433,4	6,0%
Total	19.436,83	100%	20.291,62	100%	21.089,64	100%	21.826,40	100%	22.994,55	100%	23.735,80	100%
différence annuelle en %			4,4		3,93		3,49		5,35		3,22	
différence 2005 en %			4,4		8,5		12,29		18,3		22,12	

2. Evolution de la part relative des E.T.P. réalisés par Direction régionale

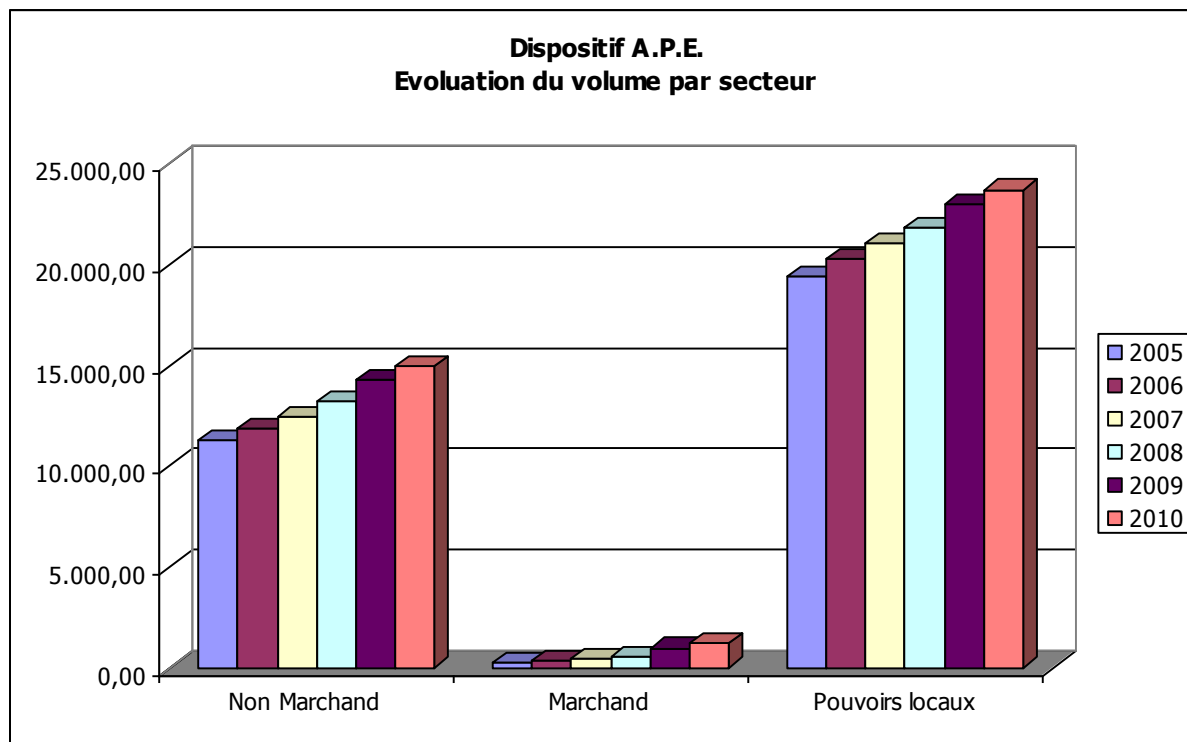


La part relative du Hainaut (DR de Charleroi, de La Louvière, de Mons, de Tournai et de Mouscron) continue à régresser, surtout à Tournai qui est la seule sous-région où les E.T.P. réalisés baissent.

La région de Namur bénéficie de la hausse la plus forte.

3. Répartition des E.T.P. réalisés par secteur A.P.E.

Il s'agit ici de comparer de façon globale les E.T.P. occupés au sein des 3 secteurs (l'enseignement n'ayant pu être analysé).



Répartition des E.T.P. par secteur												
Secteur	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%	E.T.P.	%
Non Marchand	11.298,6	36,49%	11.880,2	36,53%	12.454,1	36,68%	13.204,1	37,11%	14.274,7	37,32%	14.968,9	37,46%
Marchand	225,1	0,73%	352,4	1,08%	413,4	1,22%	553,5	1,56%	981,0	2,56%	1251,4	3,13%
Pouvoirs locaux	19.436,8	62,78%	20.291,6	62,39%	21.089,6	62,11%	21.826,4	61,34%	22.994,5	60,12%	23.735,8	59,41%
Total	30.960,5	100%	32.524,2	100%	33.957,1	100%	35.583,9	100%	38.250,3	100%	39.955,8	100%
différence annuelle en %			5,05		4,41		4,79		7,49		4,46	
différence 2005 en %			5,05		9,68		14,93		23,55		29,05	

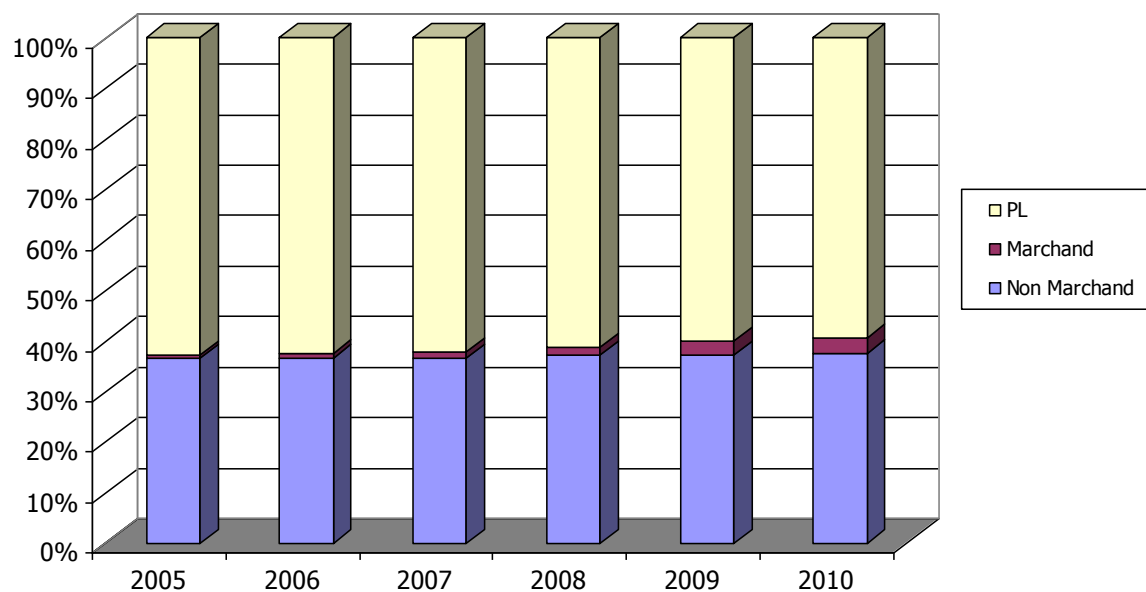
Au total, les variations constatées font apparaître une hausse des ETP de 29% en 6 ans.

L'objectif du décret de remise au travail de demandeurs d'emploi est donc rempli et ne faiblit pas avec les années.

La particularité de 2010 est de consacrer, en part relative, une croissance plus forte du secteur Marchand, au détriment des pouvoirs locaux, alors que tous les secteurs occupent plus de travailleurs que lors des années antérieures.

Enfin, le dispositif a traversé la crise de 2010 non seulement sans constater de perte d'emplois mais en a créé de nouveaux dans l'ensemble des secteurs.

Dispositif A.P.E.
Comparaison annuelle 2005-2010 de la part relative des secteurs calculés en E.T.P.



VOLET EMPLOYEUR - PROJET

Remarque préliminaire

Les employeurs bénéficiant d'un octroi de l'Aide à la Promotion de l'emploi, se subdivisent en fonction de l'utilisation qu'ils ont fait de cette aide : ceux qui ont effectivement, durant la période, occupé au minimum un travailleur A.P.E., ceux pour lesquels le recrutement¹ n'a pas ou pas encore été effectué. Ainsi, les employeurs avec octroi se distinguent en employeurs actifs et en employeurs potentiels. Afin de refléter l'usage effectif de l'Aide à La Promotion de l'Emploi au sein des entreprises, la description des employeurs et de leur projet A.P.E. portera sur les employeurs actifs.

Néanmoins, différentes statistiques relatives à l'A.P.E. diffusées par ailleurs mentionnant l'ensemble des employeurs avec octroi (comme les tableaux de bord budgétaire) et afin de pouvoir établir un parallélisme avec celles-ci, cette donnée « employeur avec octroi » est fournie à titre indicatif.

Le relevé des employeurs s'effectue sur ceux qui ont occupé au moins un jour un travailleur durant l'année 2010.

Données de base

Secteur 2010	Employeurs avec octroi	dont employeurs actifs
Marchand « Classique »	644	540
Marchand Jeunes	996	655
Non Marchand	3 399	3 144
Pouvoirs locaux	617	600

¹ AGW DU 19 DECEMBRE 2002. ART. 8.

§2. (Tout employeur bénéficiant d'une décision d'octroi de l'aide doit procéder à l'engagement d'un ou plusieurs demandeurs d'emploi inoccupés ou au remplacement d'un travailleur suite à un départ définitif, dans les six mois à compter du premier jour du mois qui suit la date de notification de la décision ou le départ définitif du travailleur à remplacer. Tout engagement réalisé au-delà de ce délai ne peut donner lieu à l'octroi de l'aide pour le travailleur concerné – AGW du 30 avril 2009, art. 9, 1°)

Le secteur Non Marchand

Durant 2010, 3 399 employeurs disposaient d'une autorisation d'embauche de travailleurs soutenue par le dispositif A.P.E. pour la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets.

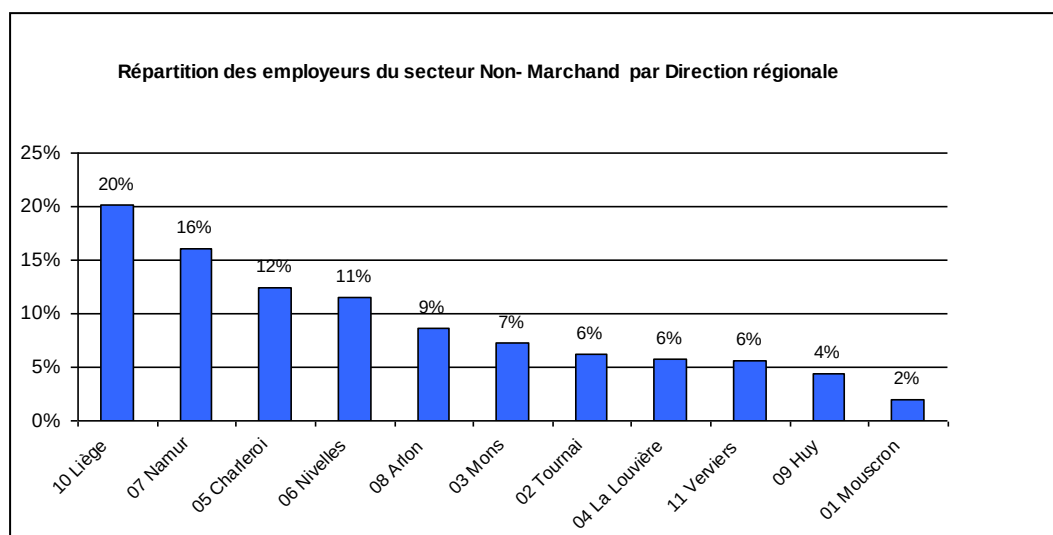
3 144 d'entre eux ont effectivement concrétisé cet octroi et employé durant 2010 au moins un travailleur sous statut A.P.E.

1. Répartition des employeurs par Direction régionale

Il s'agit ici d'une répartition selon les Directions régionales du siège d'exploitation où se déroule l'activité du travailleur A.P.E.

DR Employeur	Nombre d'employeurs	% Employeur
01 Mouscron	64	2%
02 Tournai	194	6%
03 Mons	230	7%
04 La Louvière	179	6%
05 Charleroi	392	12%
06 Nivelles	360	11%
07 Namur	507	16%
08 Arlon	273	9%
09 Huy	138	4%
10 Liège	633	20%
11 Verviers	174	6%
Total	3 144	100%

Les Directions régionales de Liège, Namur et Charleroi, représentent près de la moitié des employeurs.



2. Répartition des employeurs par secteur d'activité

Les 3 144 employeurs du Non Marchand actifs en 2010 se répartissent parmi 63 secteurs d'activité en NACE 2008 2L. Sept secteurs de plus de 100 employeurs concentrent 71% des employeurs du Non Marchand : l'Enseignement ainsi que les Activités associatives diverses en sont les plus représentatives.

Répartition des employeurs Marchand par secteur d'activité NACE 2008		
Intitulé NACE2008 2L	Nombre d'employeurs	
85 Enseignement	776	24.7%
94 Activités des organisations associatives	519	16.5%
88 Action sociale sans hébergement	286	9.1%
90 Activités créatives, artistiques et de spectacle	234	7.4%
87 Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	147	4.7%
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs	138	4.4%
91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	131	4.2%

Répartition des employeurs Non Marchand par secteur d'activité NACE 2008		
Intitulé NACE2008 2L	Nombre d'employeurs	
01 Culture et production animale, chasse et services annexes	19	0.6%
02 Sylviculture et exploitation forestière	9	0.3%
03 Pêche et aquaculture	1	0.0%
10 Industries alimentaires	4	0.1%
11 Fabrication de boissons	1	0.0%
13 Fabrication de textiles	2	0.1%
14 Industrie de l'habillement	2	0.1%
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	2	0.1%
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	3	0.1%
20 Industrie chimique	2	0.1%
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	9	0.3%
24 Métallurgie	1	0.0%
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	2	0.1%
28 Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	1	0.0%
31 Fabrication de meubles	1	0.0%
32 Autres industries manufacturières	1	0.0%
38 Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1	0.0%
41 Construction de bâtiments; promotion immobilière	15	0.5%
42 Génie civil	1	0.0%
43 Travaux de construction spécialisés	16	0.5%
46 Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	8	0.3%
47 Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	50	1.6%
49 Transports terrestres et transport par conduites	4	0.1%
50 Transports par eau	2	0.1%
51 Transports aériens	1	0.0%
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	4	0.1%
55 Hébergement	33	1.0%
56 Restauration	75	2.4%
58 Édition	13	0.4%
59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	13	0.4%

60 Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	8	0.3%
61 Télécommunications	1	0.0%
62 Programmation, conseil et autres activités informatiques	1	0.0%
63 Services d'information	3	0.1%
64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	5	0.2%
65 Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	1	0.0%
66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1	0.0%
68 Activités immobilières	57	1.8%
69 Activités juridiques et comptables	4	0.1%
70 Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	29	0.9%
71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	20	0.6%
72 Recherche-développement scientifique	20	0.6%
73 Publicité et études de marché	22	0.7%
74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	5	0.2%
75 Activités vétérinaires	3	0.1%
77 Activités de location et location-bail	2	0.1%
78 Activités liées à l'emploi	16	0.5%
79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	73	2.3%
80 Enquêtes et sécurité	2	0.1%
81 Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage	2	0.1%
82 Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	15	0.5%
84 Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	10	0.3%
85 Enseignement	776	24.7%
86 Activités pour la santé humaine	85	2.7%
87 Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	147	4.7%
88 Action sociale sans hébergement	286	9.1%
90 Activités créatives, artistiques et de spectacle	234	7.4%
91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	131	4.2%
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs	138	4.4%
94 Activités des organisations associatives	519	16.5%
96 Autres services personnels	12	0.4%
97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1	0.0%
Non déterminés	219	7.0%
Total général	3144	100.0%

3. Répartition des employeurs par classe de taille d'entreprise

La taille des employeurs du secteur Non Marchand a pu être déterminée pour 77 % d'entre eux soit 2 415 employeurs.

Plus de 90% des employeurs employant du personnel A.P.E. occupent globalement moins de 50 travailleurs.

Classe de taille	Nombre d'employeurs	
de 1 à 4	964	40%
de 5 à 9	584	24%
de 10 à 19	395	16%
de 20 à 49	276	11%
de 50 à 99	99	4%
de 100 à 199	46	2%
de 200 à 499	25	1%
de 500 à 999	2	0%
Plus de 1000	24	1%
Total	2 415	100%

La taille d'entreprise prise en compte est celle du siège social sur base du N° BCE. Ainsi, les différents centres régionaux de l'association chrétienne des institutions sociales et de santé – ACIS sont répertoriés dans la classe de plus de 1 000 travailleurs.

4. Répartition des projets du secteur d'activité

3 733 projets étaient en activité durant 2010 auprès de 3 144 employeurs du secteur Non Marchand, soit 1,2 projets par employeur.

Le secteur Marchand « Classique »

Durant 2010, 644 employeurs disposaient d'une autorisation d'embauche de travailleurs soutenue par le dispositif A.P.E. pour la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets de développement de leurs activités.

540 d'entre eux ont effectivement concrétisé cet octroi et employé durant 2010 au moins un travailleur sous statut A.P.E.

1. Répartition des employeurs par Direction régionale

Il s'agit ici d'une répartition des employeurs selon les directions régionales du siège d'exploitation où se déroule l'activité du travailleur A.P.E.

DR Employeur	Nombre d'employeurs	% Employeur
01 Mouscron	19	4%
02 Tournai	37	7%
03 Mons	26	5%
04 La Louvière	19	4%
05 Charleroi	78	14%
06 Nivelles	69	13%
07 Namur	60	11%
08 Arlon	19	4%
09 Huy	12	2%
10 Liège	144	27%
11 Verviers	57	11%
Total	540	100%

Les Directions régionales de Liège, Nivelles et Charleroi, représentent plus de la moitié des employeurs. Les PME de la Province de Liège sont sur-représentées avec plus de 40 % des PME wallonnes actives dans l'A.P.E. Marchand.

2. Répartition des employeurs par secteur d'activité

Les employeurs occupant du personnel dans la mesure A.P.E. Marchand se répartissent sur 61 secteurs d'activité, les plus importants, représentés par plus de 10 employeurs, regroupent 60% des employeurs actifs en A.P.E. Marchand.

Répartition des employeurs Marchand par secteur d'activité NACE 2008		
Intitulé NACE2008 2L	Nombre d'employeurs	
46 Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	77	14.3%
71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	39	7.2%
62 Programmation, conseil et autres activités informatiques	36	6.7%
43 Travaux de construction spécialisés	27	5.0%
47 Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	27	5.0%
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	24	4.4%
10 Industries alimentaires	23	4.3%
70 Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	19	3.5%
28 Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	16	3.0%
45 Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	12	2.2%
73 Publicité et études de marché	12	2.2%
20 Industrie chimique	10	1.9%

Le commerce de gros est particulièrement représenté avec près de 20%, la section des activités spécialisées, scientifiques et techniques suit avec 15%.

Répartition des employeurs Marchand par secteur d'activité NACE 2008		
Intitulé NACE2008 2L	Nombre d'employeurs	
01 Culture et production animale, chasse et services annexes	7	1.3%
02 Sylviculture et exploitation forestière	2	0.4%
08 Autres industries extractives	2	0.4%
09 Services de soutien aux industries extractives	1	0.2%
10 Industries alimentaires	23	4.3%
11 Fabrication de boissons	2	0.4%
13 Fabrication de textiles	5	0.9%
14 Industrie de l'habillement	3	0.6%
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	4	0.7%
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	5	0.9%
20 Industrie chimique	10	1.9%
21 Industrie pharmaceutique	4	0.7%
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	8	1.5%
23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	7	1.3%
24 Métallurgie	6	1.1%
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	24	4.4%
26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	7	1.3%
27 Fabrication d'équipements électriques	8	1.5%
28 Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	16	3.0%
29 Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1	0.2%
30 Fabrication d'autres matériels de transport	1	0.2%
31 Fabrication de meubles	3	0.6%
32 Autres industries manufacturières	1	0.2%
33 Réparation et installation de machines et d'équipements	2	0.4%
35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2	0.4%
37 Collecte et traitement des eaux usées	4	0.7%
38 Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	4	0.7%
41 Construction de bâtiments; promotion immobilière	7	1.3%
42 Génie civil	3	0.6%
43 Travaux de construction spécialisés	27	5.0%
45 Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	12	2.2%

46 Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	77	14.3%
47 Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	27	5.0%
49 Transports terrestres et transport par conduites	2	0.4%
50 Transports par eau	3	0.6%
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	4	0.7%
56 Restauration	1	0.2%
58 Édition	9	1.7%
59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	4	0.7%
61 Télécommunications	1	0.2%
62 Programmation, conseil et autres activités informatiques	36	6.7%
63 Services d'information	3	0.6%
64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	1	0.2%
69 Activités juridiques et comptables	2	0.4%
70 Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	19	3.5%
71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	39	7.2%
72 Recherche-développement scientifique	9	1.7%
73 Publicité et études de marché	12	2.2%
74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	2	0.4%
77 Activités de location et location-bail	5	0.9%
78 Activités liées à l'emploi	2	0.4%
80 Enquêtes et sécurité	2	0.4%
81 Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage	3	0.6%
82 Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	8	1.5%
85 Enseignement	4	0.7%
86 Activités pour la santé humaine	3	0.6%
88 Action sociale sans hébergement	1	0.2%
90 Activités créatives, artistiques et de spectacle	1	0.2%
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs	2	0.4%
95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	3	0.6%
96 Autres services personnels	4	0.7%
Non déterminés	40	7.4%
Total général	540	100.0%

3. Répartition des employeurs par classe de taille d'entreprise

La taille des entreprises du secteur Marchand a pu être déterminée pour 86 % d'entre elles, soit 464 entreprises.

Plus de 90% des entreprises employant du personnel A.P.E. occupent globalement moins de 50 travailleurs. La répartition par classe de taille est uniforme ; on ne remarque pas de variation en fonction de la taille.

Classe de taille	Nombre d'employeurs	
de 1 à 4	121	26%
de 5 à 9	107	23%
de 10 à 19	95	20%
de 20 à 49	106	23%
de 50 à 99	24	5%
de 100 à 199	11	2%
Total	464	100%

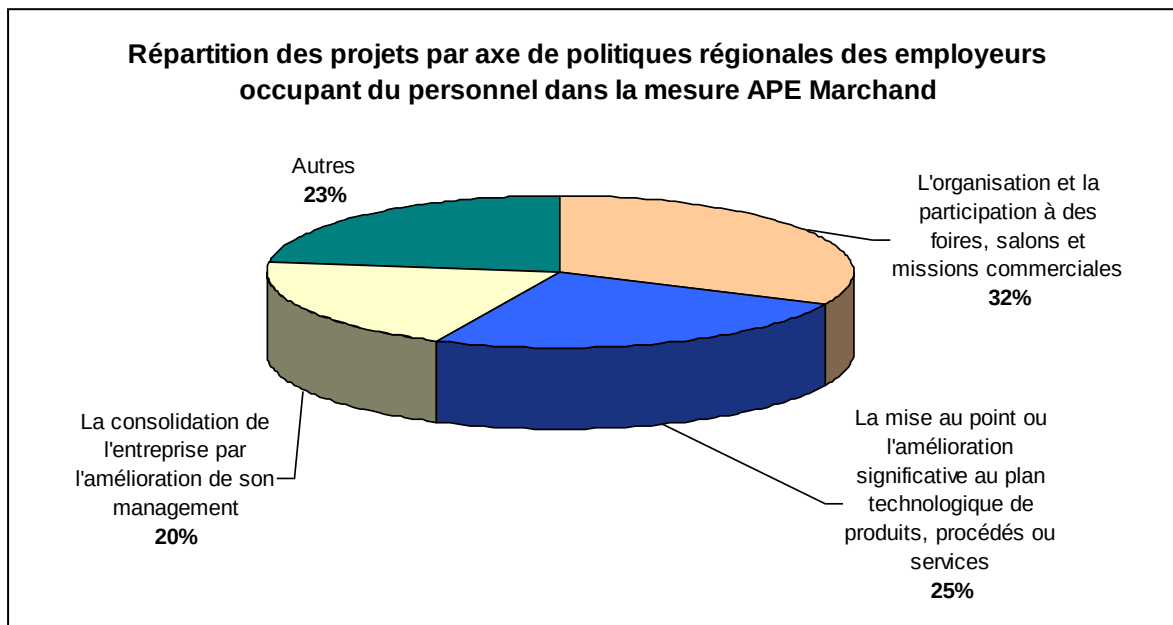
4. Répartition des projets par Direction régionale

Les 540 employeurs actifs en 2010 l'ont été au travers de 850 projets de politique générale, soit une moyenne de 1,6 projets actifs en 2010 par employeur.

Projets de politique générale	Nombre de projets	
L'organisation et la participation à des foires, salons et missions commerciales	271	31,9%
La mise au point ou l'amélioration significative au plan technologique de produits, procédés ou services	214	25,2%
La consolidation de l'entreprise par l'amélioration de son management	170	20,0%
La mise en place d'un système de tutorat de jeunes travailleurs	62	7,3%
Le respect de normes de qualité plus rigoureuses que celles imposées par l'Union européenne	42	4,9%
La mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication	42	4,9%
La promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie, de l'économie de matières premières et de la protection de l'environnement, notamment, par l'incitation au respect de normes plus rigoureuses que celles imposées par l'Union européenne	34	4,0%
L'initiation d'un processus de création de produits ou de services en vue de valoriser des recherches	12	1,4%
L'assistance à l'intégration et au développement des filières qui valorisent les productions wallonnes, notamment par la recherche de partenaires susceptibles d'être impliqués dans un processus d'exploitation de ces productions	3	0,4%
Total	850	100,0%

L'organisation et la participation à des foires, salons et missions commerciales, la mise au point ou l'amélioration significative au plan technologique de produits, procédés ou

services et la consolidation de l'entreprise par l'amélioration de son management sont les trois axes les plus développés par les PME, soit globalement plus de $\frac{3}{4}$ des projets.



Le secteur Marchand Jeunes

Durant 2010, près de 996 employeurs disposaient d'une autorisation d'embauche de travailleurs soutenue par le dispositif A.P.E. jeune.

655 d'entre eux ont effectivement concrétisé cet octroi et employé durant 2010 au moins un travailleur jeune sous statut A.P.E.

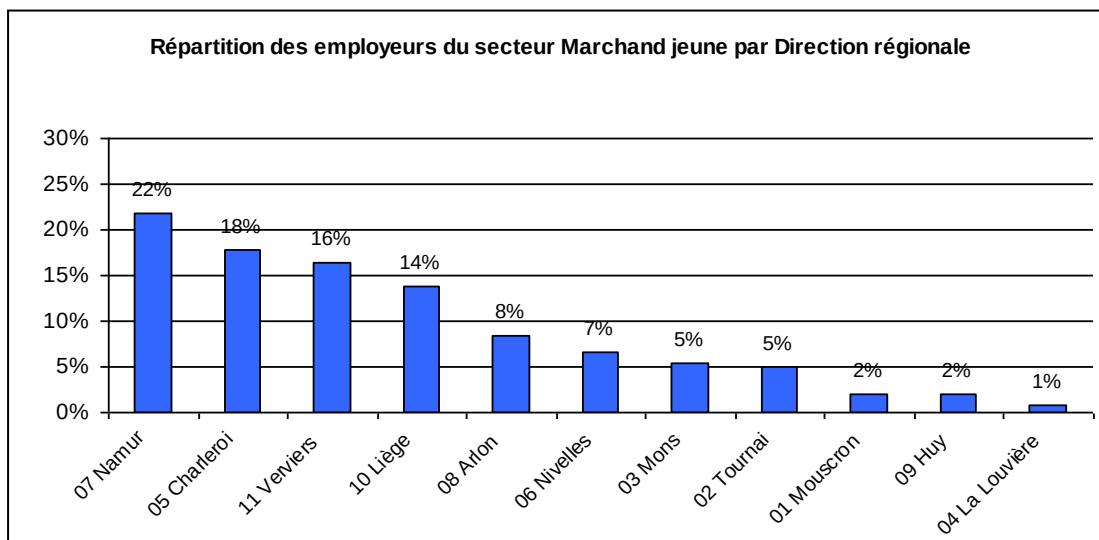
84 d'entre eux sont également employeurs dans la mesure A.P.E. Marchand, soit 13 %.

1. Répartition des employeurs par Direction régionale

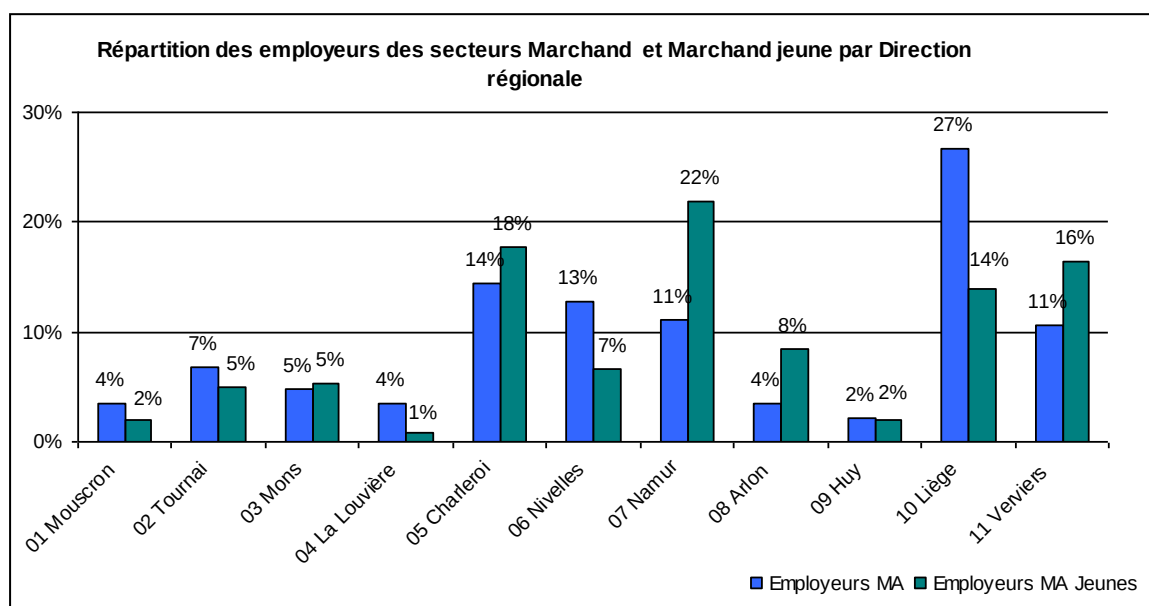
Il s'agit ici d'une répartition des employeurs selon les directions régionales du siège d'exploitation où se déroule l'activité du travailleur A.P.E.

DR Employeur	Nombre d'employeurs	% Employeur
01 Mouscron	13	2%
02 Tournai	33	5%
03 Mons	35	5%
04 La Louvière	5	1%
05 Charleroi	116	18%
06 Nivelles	43	7%
07 Namur	143	22%
08 Arlon	55	8%
09 Huy	13	2%
10 Liège	91	14%
11 Verviers	108	16%
Total	655	100%

Les Directions régionales de Namur, Charleroi, Liège et Verviers représentent 70 % des employeurs.



Cette répartition diffère de celle des employeurs du secteur Marchand avec la part prise par les employeurs du namurois qui représentent ici 1/5 des employeurs pour 11 % dans le secteur Marchand « Classique ». Les PME liégeoises sont par contre deux fois plus actives en A.P.E. Marchand « Classique » (27 %) qu'en Marchand Jeunes (14 %).



2. Répartition des employeurs par secteur d'activité

Les employeurs occupant du personnel dans la mesure A.P.E. Marchand Jeunes se répartissent sur 58 secteurs d'activité selon la NACE 2008. Les 10 secteurs les plus importants regroupent 83 % des employeurs.

Secteur d'activité NACE-BEL 2008 2L	Nombre d'employeurs
43 Travaux de construction spécialisés	24.6%
41 Construction de bâtiments; promotion immobilière	8.7%
47 Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	8.1%
46 Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	7.0%
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	4.1%
45 Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	4.0%
10 Industries alimentaires	3.7%
01 Culture et production animale, chasse et services annexes	3.5%
49 Transports terrestres et transport par conduites	2.7%
81 Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage	2.4%

Dans ce classement de tête, les secteurs liés à la Construction sont majoritaires avec plus de 1/3 des employeurs.

La modification en avril 2009 du Décret A.P.E. a notamment autorisé l'octroi de l'A.P.E. Marchand Jeunes à des secteurs jusque là exclus et au potentiel de recrutement important comme l'Horeca. Cette opportunité ne semble pas encore pleinement exploitée ; l'Horeca représente moins de 2 %.

Répartition des employeurs Marchand Jeunes par secteur d'activité NACE 2008		
Intitulé NACE2008 2L	Nombre d'employeurs	
01 Culture et production animale, chasse et services annexes	23	3.5%
02 Sylviculture et exploitation forestière	5	0.8%
08 Autres industries extractives	2	0.3%
10 Industries alimentaires	24	3.7%
13 Fabrication de textiles	2	0.3%
14 Industrie de l'habillement	2	0.3%
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	13	2.0%
17 Industrie du papier et du carton	1	0.2%
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	4	0.6%
20 Industrie chimique	2	0.3%
21 Industrie pharmaceutique	3	0.5%
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	8	1.2%
23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	6	0.9%
24 Métallurgie	6	0.9%
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	27	4.1%
26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4	0.6%
27 Fabrication d'équipements électriques	5	0.8%
28 Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	12	1.8%
29 Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	3	0.5%
31 Fabrication de meubles	4	0.6%
32 Autres industries manufacturières	3	0.5%
33 Réparation et installation de machines et d'équipements	3	0.5%
35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	0.2%
38 Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	5	0.8%
41 Construction de bâtiments; promotion immobilière	57	8.7%
42 Génie civil	6	0.9%
43 Travaux de construction spécialisés	161	24.6%
45 Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	26	4.0%
46 Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	46	7.0%
47 Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	53	8.1%
49 Transports terrestres et transport par conduites	18	2.7%

50 Transports par eau	3	0.5%
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	3	0.5%
53 Activités de poste et de courrier	2	0.3%
55 Hébergement	1	0.2%
56 Restauration	8	1.2%
58 Édition	2	0.3%
59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	1	0.2%
61 Télécommunications	2	0.3%
62 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8	1.2%
66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2	0.3%
68 Activités immobilières	1	0.2%
69 Activités juridiques et comptables	7	1.1%
70 Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	5	0.8%
71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	6	0.9%
73 Publicité et études de marché	6	0.9%
74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1	0.2%
77 Activités de location et location-bail	1	0.2%
80 Enquêtes et sécurité	2	0.3%
81 Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage	16	2.4%
82 Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	8	1.2%
86 Activités pour la santé humaine	1	0.2%
90 Activités créatives, artistiques et de spectacle	1	0.2%
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs	2	0.3%
95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	4	0.6%
96 Autres services personnels	9	1.4%
Non déterminés	18	2.7%
Total général	655	100.0%

3. Répartition des employeurs par classe de taille d'entreprise

La taille des entreprises du secteur Marchand Jeunes a pu être déterminée pour 94 % d'entre elles.

Plus de 90% des entreprises employant du personnel A.P.E. occupent globalement moins de 50 travailleurs. La répartition par classe de taille indique l'importance des TPME de moins de 5 personnes, qui représente 42% des employeurs du secteur Marchand Jeunes. On remarque ici une diminution de la présence des employeurs en fonction de la taille.

Classe de taille	Nombre d'employeurs	
de 1 à 4	254	42%
de 5 à 9	125	21%
de 10 à 19	97	16%
de 20 à 49	102	17%
de 50 à 99	16	3%
de 100 à 199	6	1%
Total	600	100%

La taille de l'entreprise influence le recrutement de travailleurs A.P.E. par les PME wallonnes selon le type de dispositif A.P.E. Marchand ou A.P.E. Marchand Jeunes.

Le recrutement d'un A.P.E. Jeune constitue pour beaucoup d'employeurs l'engagement de leur premier travailleur.

Le secteur des Pouvoirs locaux

Durant 2010, près de 617 employeurs disposaient d'une autorisation d'embauche de travailleurs soutenue par le dispositif A.P.E.

600 d'entre eux ont effectivement concrétisé cet octroi et employé durant 2010 au moins un travailleur sous statut A.P.E.

1. Répartition des employeurs par sous-secteur

Répartition par sous-secteur	Nombre d'employeurs	
Communes	253	42,2%
Centre publics d'aide sociale	240	40,0%
Associations de communes	49	8,2%
Associations visées au chapitre XII	21	3,5%
Zone de police	12	2,0%
Régies communales autonomes	10	1,7%
Etablissements publics qui dépendent de la Région Wallonne	7	1,2%
Provinces	5	0,8%
Etablissements publics qui dépendent de la Communauté française	2	0,3%
Service du Gouvernement de la Communauté française	1	0,2%
Total	600	100,0%

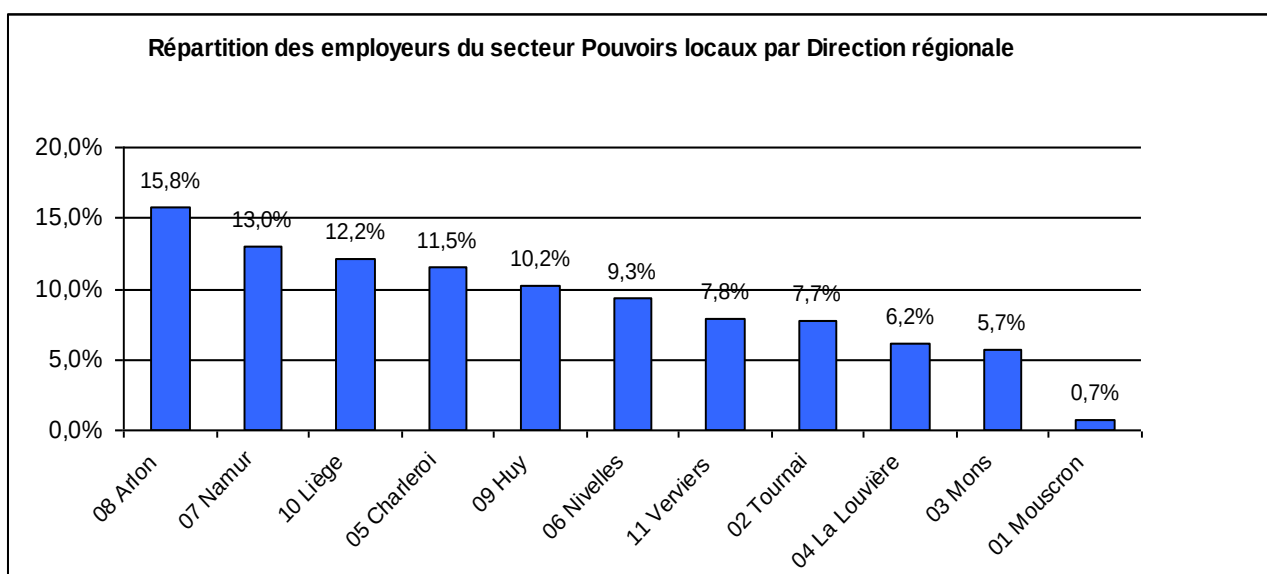
Les Administrations communales ainsi que les CPAS représentent 82 % des employeurs Pouvoirs locaux. Les associations de ces dernières en constituent 12 %.

Il est à remarquer que l'ensemble des 253 administrations communales wallonnes de langue française sont employeurs A.P.E., tout au moins par l'utilisation de leurs points critères objectifs. Par contre, 13 CPAS, non représentés en A.P.E. en 2010, ont cédé ou non exploité leurs points critères objectifs.

2. Répartition des employeurs par Direction régionale

DR Employeur	Nombre d'employeurs	% Employeur
01 Mouscron	4	0,7%
02 Tournai	46	7,7%
03 Mons	34	5,7%
04 La Louvière	37	6,2%
05 Charleroi	69	11,5%
06 Nivelles	56	9,3%
07 Namur	78	13,0%
08 Arlon	95	15,8%
09 Huy	61	10,2%
10 Liège	73	12,2%
11 Verviers	47	7,8%
Total	600	100,0%

La répartition des employeurs Pouvoirs locaux par Direction régionale respecte sans trop de variations celle des communes par Direction régionale avec, en conséquence, une importance marquée pour la Province du Luxembourg.



3. Répartition des projets des Pouvoirs locaux

Les 600 employeurs actifs des Pouvoirs locaux l'ont été au travers de 1 669 projets différents en 2010, soit une moyenne de 2,8 projets par employeur.

Les points critères objectifs destinés au maintien et au fonctionnement des structures sont attribués au travers de 765 projets actifs en 2010.

904 projets relèvent des besoins spécifiques soutenus en partie par le Plan Marshall, des besoins exceptionnels et temporaires, des calamités naturelles et des naissances multiples.

4. Répartition des employeurs par classe de taille d'entreprise

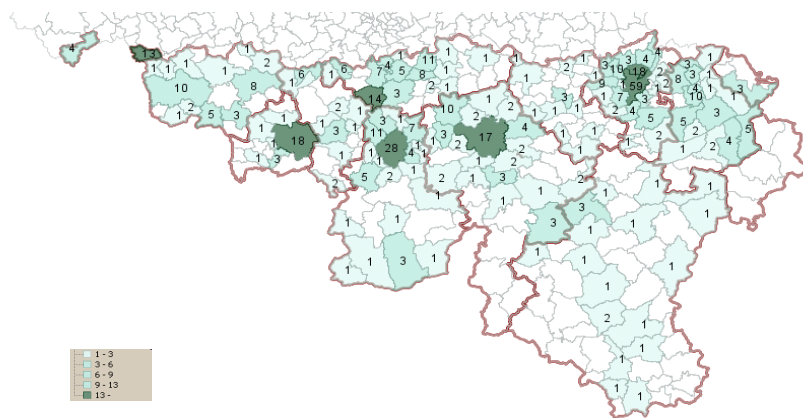
La taille des employeurs du secteur Pouvoirs locaux a pu être déterminée pour 95 % d'entre eux soit 571 employeurs.

Plus des 2/3 des employeurs employant du personnel A.P.E. sont constitués en structures occupant de 20 à 200 travailleurs, plus de 80 % des employeurs A.P.E. des Pouvoirs locaux étant soit des Administrations, soit des CPAS. La répartition par classe de taille est fonction de la taille de la commune.

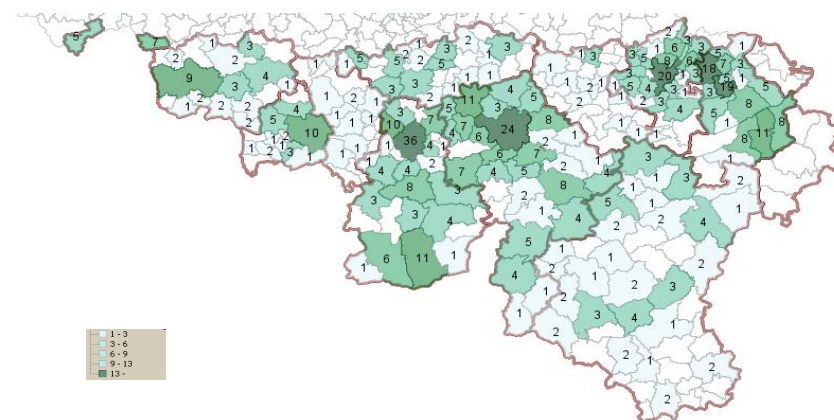
Parmi les employeurs occupant plus de 1 000 personnes se retrouvent dès lors les communes les plus peuplées, les Provinces et certaines Intercommunales.

Classe de taille	Nombre d'employeurs	
de 1 à 4	10	2%
de 5 à 9	34	6%
de 10 à 19	44	8%
de 20 à 49	123	22%
de 50 à 99	151	26%
de 100 à 199	104	18%
de 200 à 499	66	12%
de 500 à 999	18	3%
Plus de 1000	21	4%
Total	571	100%

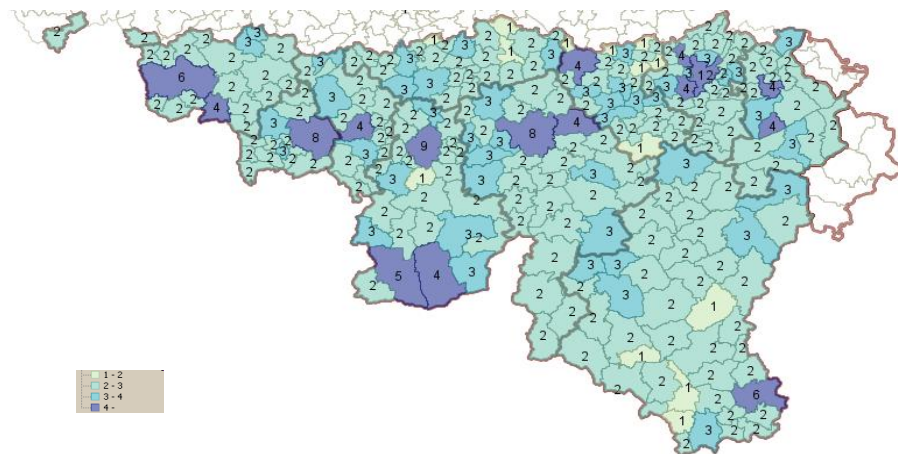
Distribution communale des volumes d'employeurs « APE Marchand »



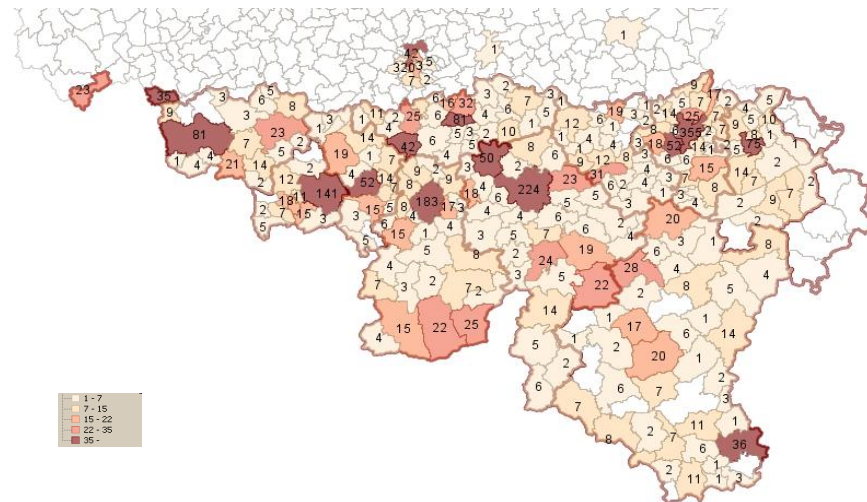
Distribution communale des volumes d'employeurs « APE Jeunes »



Distribution communale des volumes d'employeurs « APE Pouvoirs Locaux »



Distribution communale des volumes d'employeurs « APE Non Marchand »

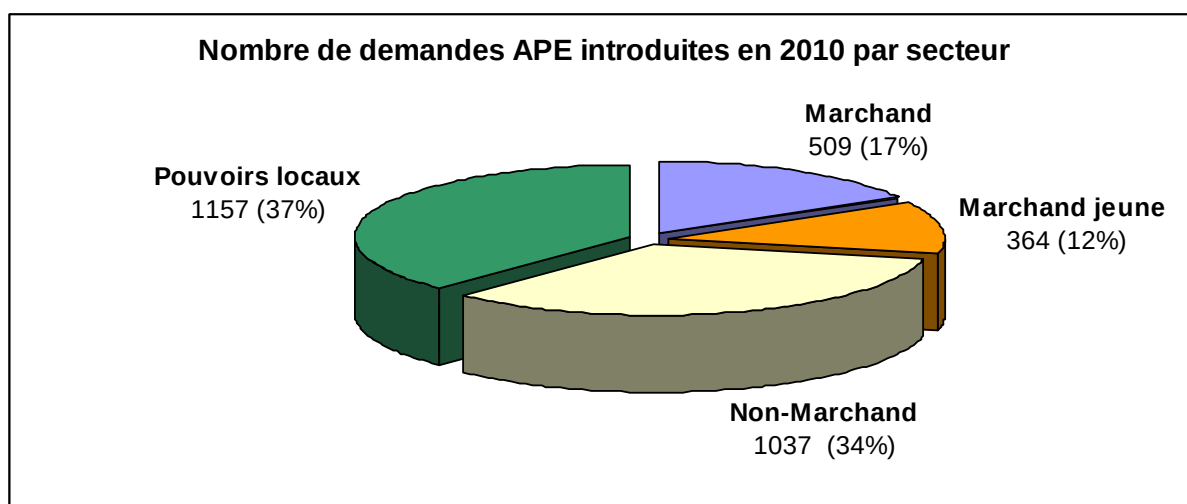


SUIVI DU DISPOSITIF A.P.E.

Les demandes introduites en 2010

1. Répartition des demandes introduites par secteur

La Direction de la Promotion de l'Emploi du Service public de Wallonie a réceptionné plus de 3.000 demandes, durant l'année 2010.



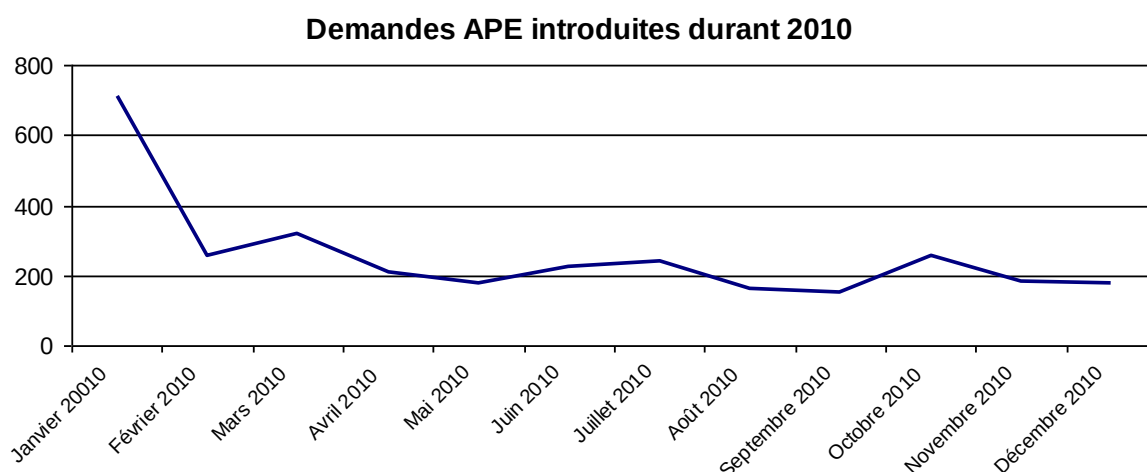
2. Répartition des demandes introduites par mois

Date réception de la demande	Secteur				
	Marchand	Marchand Jeunes	Non Marchand	Pouvoirs Locaux	Total
Janvier 2010	81	53	91	488	713
Février 2010	35	48	84	88	255
Mars 2010	55	61	102	100	318
Avril 2010	52	38	79	39	208
Mai 2010	28	34	73	44	179
Juin 2010	39	27	103	58	227
Juillet 2010	58	23	88	71	240
Août 2010	31	22	64	43	160
Septembre 2010	34	9	70	38	151
Octobre 2010	49	20	121	66	256
Novembre 2010	19	13	90	61	183
Décembre 2010	28	16	72	61	177
Total	509	364	1 037	1 157	3 067

Les demandes émanant des Pouvoirs locaux représentent la part la plus importante avec 38 % correspondant au renouvellement bisannuel de leur décision de base attribuée aux communes et CPAS sur base des critères objectifs.

Si ce n'est cet accroissement en janvier 2010, le nombre de demandes introduites est stable durant l'année avec une moyenne de 256 demandes mensuelles.

On remarquera également une diminution des demandes en A.P.E. Marchand Jeunes.

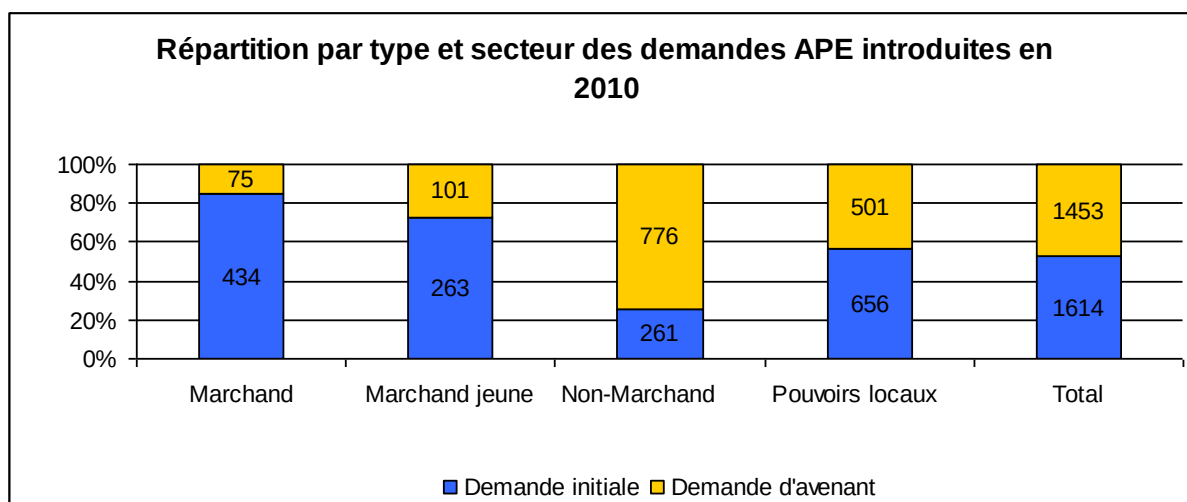


3. Répartition des demandes introduites par type

Secteur	Demande initiale	Demande d'avenant	Total	% de demande initiale
Marchand	434	75	509	85%
Marchand Jeunes	263	101	364	72%
Non Marchand	261	776	1 037	25%
Pouvoirs locaux	656	501	1 157	57%
Total	1 614	1 453	3 067	53%

Sur l'ensemble des demandes introduites en 2010, 1 614 sont des demandes initiales pour de nouveaux projets, soit 53 % et 47 % constituent des demandes de modification de projets existants.

Néanmoins, cette répartition varie selon les secteurs ; la part des demandes initiales dans le secteur Marchand est de 85 %, les projets de ce secteur ne pouvant excéder 3 ans. Par contre, seul ¼ des demandes des employeurs du secteur Non Marchand représente la mise sur pied de nouveaux projets.



4. Evolution 2008-2009-2010 des demandes introduites par secteur

Secteur	Année réception de la demande			Variation		
	2008	2009	2010	2008-2009	2009-2010	2008-2010
Marchand	538	568	509	6%	-10%	-5%
Marchand Jeunes	460	479	364	4%	-24%	-21%
Non Marchand	1 475	2 019	1 037	37%	-24%	-30%
Pouvoirs locaux	1 011	1 545	1 157	53%	-25%	14%
Total	3 484	4 611	3 067	32%	-33%	-12%

L'année 2009 a été l'année des renouvellements des points critères objectifs des Administrations communales et des CPAS ainsi que des projets dans le cadre du Plan Marshall, ce qui explique l'accroissement important des demandes dans les secteurs des Pouvoirs locaux et du Non Marchand. Ceci n'affecte que peu les demandes du secteur Marchand et Marchand Jeunes en progression également mais plus modérée.

L'année 2010 n'a pas été une année de renouvellement massif de projets mais a été une année où la crise s'est fait particulièrement ressentir. Ainsi, tous les secteurs marquent une baisse de leur demande par rapport à 2009, y compris les secteurs Marchand « Classique » et plus particulièrement le Marchand Jeunes. Face à cette situation de crise, l'obligation pour ces secteurs Marchand et Marchand Jeunes d'augmenter le volume global de l'emploi peut être dérogée sous certaine condition jusqu'à fin 2011².

² par l'article 122 du décret-programme du 22 juillet 2010 qui stipule que :

« Si les employeurs visés au § 1^{er} en font la demande motivée, le Gouvernement peut déroger à la condition visée à l'alinéa 1^{er}, 8° s'il s'avère que le niveau de l'emploi existant ne peut être augmenté d'autant d'unités que de travailleurs faisant l'objet de l'aide en raison d'un cas fortuit ou de difficultés économiques jugées

Néanmoins, la diminution des demandes du secteur Marchand Jeunes, deux fois plus importante que celle du secteur Marchand, ne peut être imputée à cette seule situation de crise, mais également à la montée en puissance du nouveau plan d'embauche plan Win-Win³ applicable depuis le 1^{er} janvier 2010.

importantes pour la survie de l'entreprise. Cette dérogation est applicable jusqu'au 31 décembre 2011. Elle est octroyée pour un an et peut être, le cas échéant, renouvelée jusqu'à cette date. » ;

³ *Il s'agit d'un plan d'embauche du Gouvernement fédéral proposé par la Ministre de l'Emploi, qui accorde des avantages exceptionnels en période de crise. Ce plan est axé prioritairement sur les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, les chômeurs indemnisés d'au moins 50 ans et les chômeurs indemnisés qui sont demandeurs d'emploi depuis 1 à 2 ans.*

L'objectif est de faciliter leur embauche en diminuant drastiquement le coût de leur engagement grâce à l'activation de leur allocation de chômage.

L'activation de l'allocation de chômage est une subvention à l'emploi. Le demandeur d'emploi qui est recruté dans le cadre de ce plan continue à avoir droit, pendant son occupation, à une allocation de travail dont le montant peut s'élever jusqu'à 1.100 euros par mois. L'employeur peut déduire le montant de cette allocation du salaire net qu'il doit payer. L'employeur peut bénéficier, en plus des mesures existantes, de réduction de ses cotisations patronales de sécurité sociale. Dans certains cas, il y a pratiquement exonération de cotisations. Cette réduction drastique du coût du travail constitue un incitant pour encourager l'embauche de certaines catégories de demandeurs d'emploi.

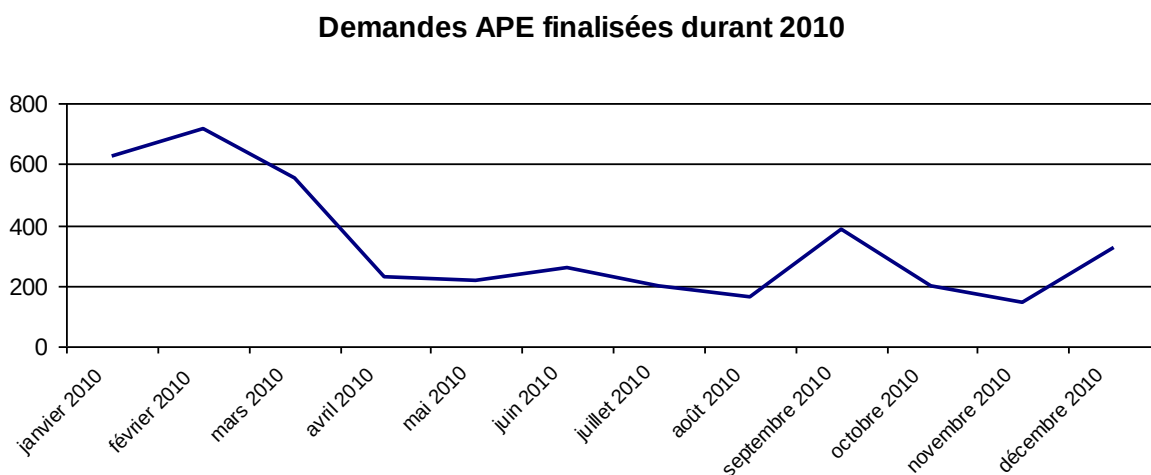
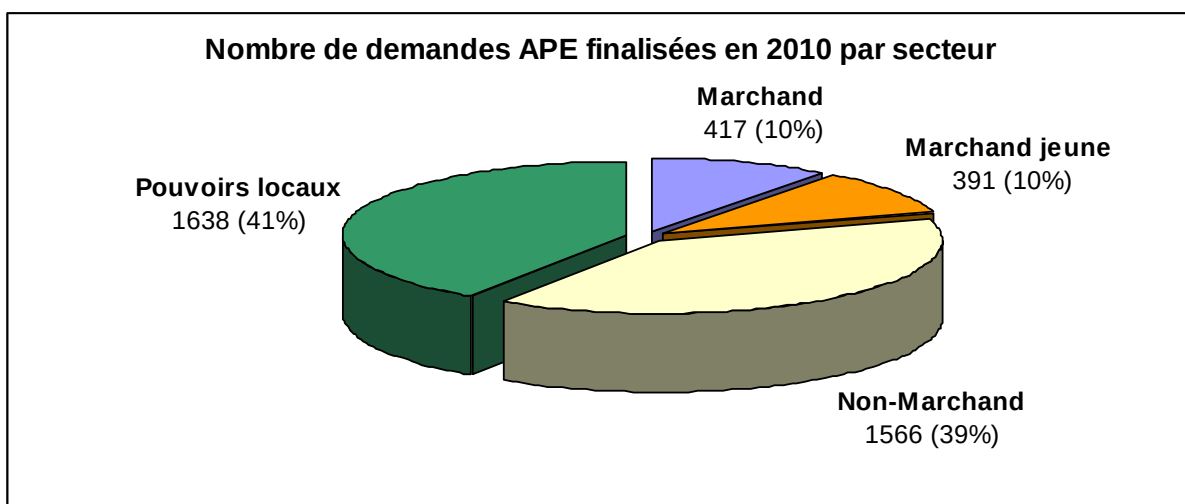
Les demandes finalisées en 2010

1. Répartition des demandes finalisées en 2010

En 2010, la Direction de la Promotion de l'emploi a finalisé - soumis à l'approbation du Ministre de l'Emploi et de la Formation - le traitement de près 4.000 demandes A.P.E.

Date finalisation de la demande	Secteur				
Mois de 2010	Marchand « classique »	Marchand Jeunes	Non Marchand	Pouvoirs Locaux	Total
Janvier 20010	34	71	476	43	624
Février 2010	17	29	151	520	717
Mars 2010	44	62	242	206	554
Avril 2010	41	44	54	87	226
Mai 2010	29	26	46	114	215
Juin 2010	44	44	96	76	260
Juillet 2010	37	25	85	50	197
Août 2010	28	2	66	69	165
Septembre 2010	24	47	76	235	382
Octobre 2010	39	13	90	58	200
Novembre 2010	34	17	69	25	145
Décembre 2010	46	11	115	155	327
Total	417	391	1566	1638	4012

L'activité de la Direction de la Promotion de l'emploi s'est focalisée début 2010 sur les renouvellements des projets Plan Marshall tant dans les secteurs Non Marchand que Pouvoirs locaux. La part importante prise par les Pouvoirs locaux correspond également au renouvellement bisannuel de leur décision de base attribuée aux communes et CPAS sur base des critères objectifs.



La courbe mensuelle des demandes finalisées est moins constante que celle des demandes introduites, elle se marque par l'activité accrue durant le premier trimestre et la baisse d'activité pendant les mois d'été. La moyenne mensuelle est de 334 demandes finalisées par mois en 2010.

Les données budgétaires de 2010

AB 41.06.13 – Aides à la promotion de l'emploi (hors Plan Marshall)

I. Volet recettes

Article budgétaire	Libellé de l'article	Budget initial	Transferts	Crédits budgétaires	Réalisé	%Réal/Crédits
7469	Interv. - autres budgets Pouvoir Central	526.685.000	5.000.000	531.685.000	531.685.000	100,0 %
7332	Prestations sociales en espèces à récup.	0	2.555.600	2.555.600	9.121.450	356,9 %
7162	Interv. tiers ds dépenses de fonction.	0	0	0	7.202	-
		526.685.000	7.555.600	534.240.600	540.813.652	101,2 %

L'évolution des recettes s'explique par l'inscription de :

- recettes relatives à des correctifs de paies - récupération des indus ;
- recettes découlant de l'opération coût salarial - secteur Marchand ;
- ainsi que l'inscription d'un montant de 5.000.000 € dans le cadre du premier feuillet d'ajustement de la Région wallonne.

7162 – Interventions Tiers dans les dépenses de fonctionnement : 7.202€

Il s'agit de recettes exceptionnelles.

7332 – Prestations sociales en espèces à récupérer : 9.121.450€

Inscription de recettes suite aux régularisations faites encours d'année (c'est le cas lorsque l'on constate que les douzièmes provisionnels payés sont supérieurs à la subvention réellement due. Celle-ci est calculée à partir des déclarations trimestrielles des employeurs) et de recettes dans le cadre de l'opération coût salarial pour le secteur marchand.

7469 – Intervention Région wallonne : 531.685.000€

Inscription de la subvention de la Région Wallonne octroyée pour cette mesure.

II. Volet dépenses

Article budgétaire	Libellé de l'article	Budget initial	Transferts	Crédits budgétaires	Réalisé	%Réal/ Crédits
8334	Prise en charge des frais encourus	526.685.000	7.537.000	534.222.000	540.813.651	101,2 %
8337	Prest.sociales servies indûment irrécouvrables	0	18.600	18.600	1	0,0 %
		526.685.000	7.555.600	534.240.600	540.813.652	101,2 %

8334 – Prise en charge des frais encourus : 540.813.651€

Les dépenses imputées reprennent:

- des paies pour le secteur marchand (80.615€),
- des paies pour le secteur Non Marchand (262.127.220€),
- des paies pour les pouvoirs locaux (237.813.111€),
- des paies pour l'enseignement (40.792.705€),

Fin d'année 2010, on a régularisé le 4^{ème} trimestre 2009 et les 2 premiers trimestres du secteur des Pouvoirs locaux et le coût salarial du secteur Marchand. La régularisation du coût salarial couvre l'année 2007 pour le secteur Marchand et s'élève globalement à 1.012.461€.

8337 - Prestations sociales servies indûment irrécouvrables : 1€

III. Inexécution budgétaire

Cette allocation de base est en équilibre au 31 décembre 2010.

AB 41.10.13 A.P.E. Marchand et A.P.E. Jeunes (PM2.Vert – axe 1.2)

I. Volet recettes

Article budgétaire	Libellé de l'article	Budget initial	Transferts	Crédits budgétaires	Réalisé	%Réal/ Crédits
7469	Interv. - autres budgets Pouvoir Central	0	20.000.000	20.000.000	20.000.000	100,0 %
7332	Prestations sociales en espèces à récup.	0	433.100	433.100	432.951	100,0 %
		0	20.433.100	20.433.100	20.432.951	100,0 %

L'évolution des recettes s'explique par l'inscription de recettes relatives à des correctifs de paies - récupération des indus ainsi que l'inscription d'un montant de 20.000.000 € dans le cadre du premier feuillet d'ajustement de la Région wallonne (nouvelle allocation de base relative au Plan Marshall 2.vert).

7332 – Prestations sociales en espèces à récupérer : 432.951€

Inscription de recettes dues aux régularisations faites encours d'année. C'est le cas lorsque l'on constate que les douzièmes provisionnels payés sont supérieurs à la subvention due, calculée à partir des déclarations trimestrielles.

7469 – Intervention Région wallonne : 20.000.000€

Inscription de la subvention de la Région Wallonne octroyée pour cette mesure.

II. Volet dépenses

Article budgétaire	Libellé de l'article	Budget initial	Transferts	Crédits budgétaires	Réalisé	%Réal/ Crédits
8334	Prise en charge des frais encourus	0	20.433.100	20.433.100	16.002.703	78,3 %
		0	20.433.100	20.433.100	16.002.703	78,3 %

8334 – Prise en charge des frais encourus : 16.002.703€

Les dépenses imputées reprennent des paies A.P.E. Marchand et A.P.E. Jeunes.

III. Exécution budgétaire

Le boni s'élève à 4.430.248 €.

MISE EN RELATION AVEC LE MARCHE DE L'EMPLOI

La comparaison des travailleurs A.P.E. avec les travailleurs wallons

Remarque liminaire : les graphiques montrent les tendances et sont exprimés sous une échelle logarithmique.

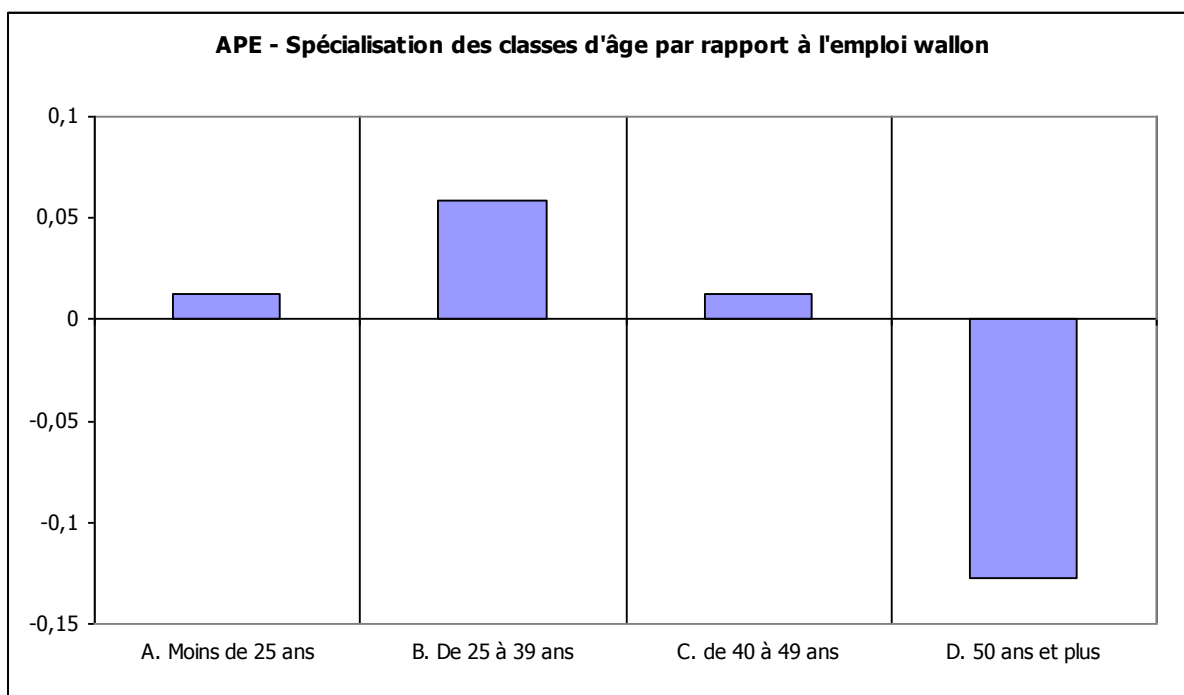
1. Répartition et comparaison par classe d'âge

A.P.E.

Classe d'âge	%
A. Moins de 25 ans	8,62%
B. De 25 à 39 ans	42,85%
C. De 40 à 49 ans	29,51%
D. 50 ans et plus	19,03%
Total	100%

Wallons

Classe d'âge	%
A. Moins de 25 ans	8,36%
B. De 25 à 39 ans	37,44%
C. De 40 à 49 ans	28,69%
D. 50 ans et plus	25,51%
Total	100%



Par rapport aux travailleurs wallons, les travailleurs A.P.E. sont moins présents dans la classe d'âge « 50 ans et plus » au profit des autres classes d'âge.

Une spécialisation se remarque pour la classe d'âge des « 25 à 39 ans » avec 42,85% des A.P.E. contre 37,44% de travailleurs wallons. Cette dernière classe est, en effet, celle qui constitue la plus grande part relative pour les A.P.E.

Les travailleurs A.P.E. de moins de 25 ans et ceux entre 40 et 49 ans sont légèrement sur-représentés par rapport aux travailleurs wallons.

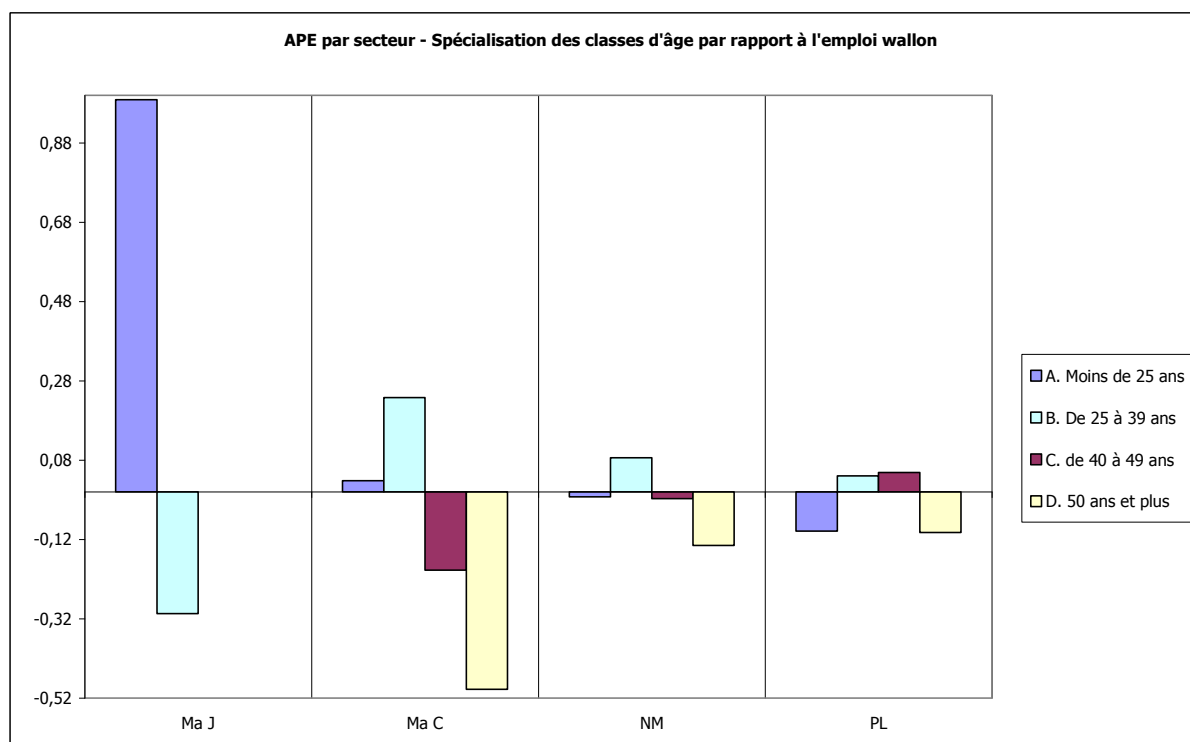
Analyse par secteur

A.P.E.

Classe d'âge	Ma J	Ma C	NM	PL	Total
A. Moins de 25 ans	81,52%	8,93%	8,13%	6,66%	8,62%
B. De 25 à 39 ans	18,48%	64,75%	45,62%	41,09%	42,85%
C. De 40 à 49 ans	0,00%	18,21%	27,57%	32,10%	29,51%
D. 50 ans et plus	0,00%	8,11%	18,69%	20,15%	19,03%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Wallons

Classe d'âge	Total
A. Moins de 25 ans	8,36%
B. De 25 à 39 ans	37,44%
C. De 40 à 49 ans	28,69%
D. 50 ans et plus	25,51%
Total	100%



En faisant des comparaisons par secteur, on constate, dans le secteur Marchand Jeunes, une spécialisation pour les moins de 25 ans. Ce résultat est cohérent vu que ce dispositif est destiné aux moins de 25 ans à la date de l'engagement. Le travailleur reste en place jusqu'à la fin de son crédit de 24 ou de 36 mois, ce qui explique qu'il existe 18,48% de travailleurs dans la catégorie de 25 à 39 ans.

La part relative des « 50 ans et plus » est la plus faible dans le secteur Marchand «Classique» avec 8,11% de travailleurs A.P.E. contre 25,51% de travailleurs wallons. Ce secteur marque une spécialisation pour les « 25 à 39 ans » et un léger déficit pour les « 40 à 50 ans ». Ce qui permet de dire que les travailleurs A.P.E. dans le secteur Marchand «Classique» sont plus jeunes (en moyenne) que les travailleurs wallons.

Le secteur Non Marchand présente une spécialisation pour les « 25 à 39 ans » et un déficit pour les « 50 ans et plus ».

Le secteur Pouvoirs locaux représente le plus grand déficit pour la classe d'âge des moins de 25 ans mais celui-ci reste minime. Un léger déficit pour les « 50 ans et plus » se remarque également pour ce secteur.

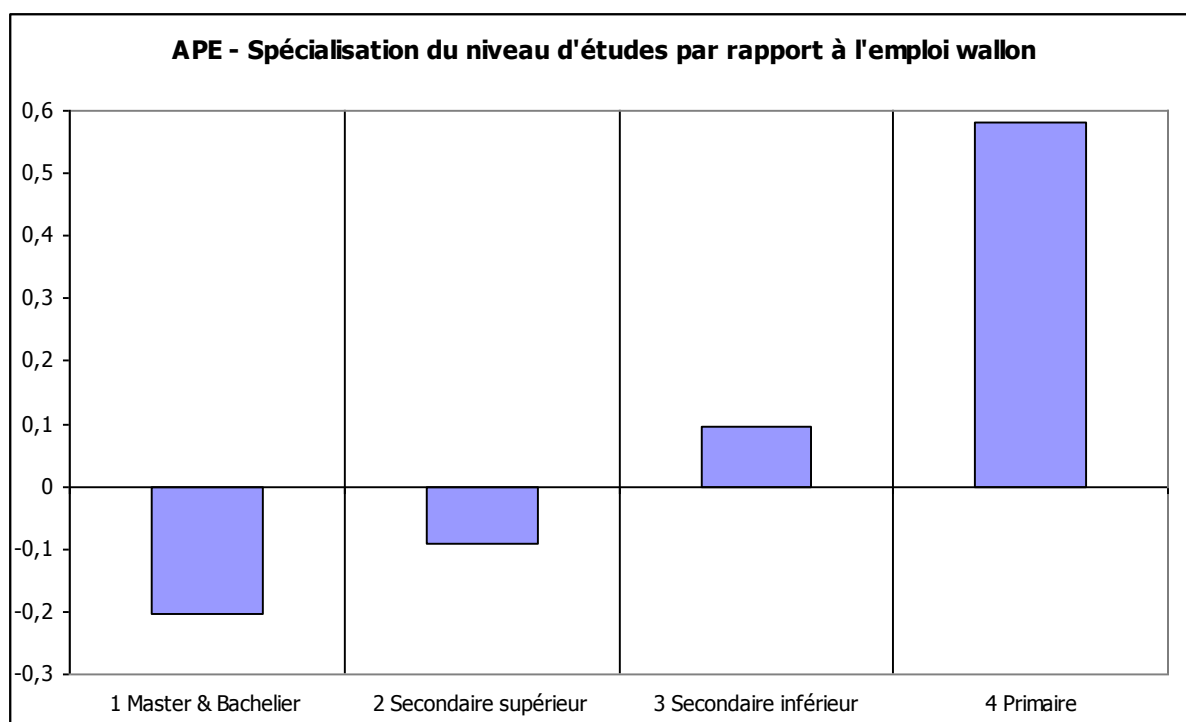
2. Répartition et comparaison par niveau d'études

A.P.E.

Niveau d'études	%
1 Master & Bachelier	24,94%
2 Secondaire supérieur	30,50%
3 Secondaire inférieur	20,17%
4 Primaire	24,39%
Total	100%

Wallons

Niveau d'études	%
1 Master & Bachelier	39,84%
2 Secondaire supérieur	37,56%
3 Secondaire inférieur	16,21%
4 Primaire	6,39%
Total	100%



Par rapport aux travailleurs wallons, les travailleurs A.P.E. sont moins qualifiés. En effet, la part relative des « Masters & Bacheliers » ainsi que celle des « Secondaires supérieurs » est inférieure à celle des travailleurs wallons (Master & Bachelier - A.P.E. : 24,94% ; Wallons : 39,84% ; Secondaire supérieur - A.P.E. : 30,50% ; Wallons : 37,56%).

Plus nombreux, les « Secondaires inférieurs » ont une part relative plus importante avec 20,17% de travailleurs A.P.E. contre 16,21% de travailleurs wallons. La plus grande spécialisation se montre pour le niveau « Primaire » avec 24,39% de travailleurs A.P.E. contre 6,39% de travailleurs wallons. Ces résultats montrent que le dispositif A.P.E. remplit clairement son rôle en permettant la mise et le maintien à l'emploi des personnes moins qualifiées.

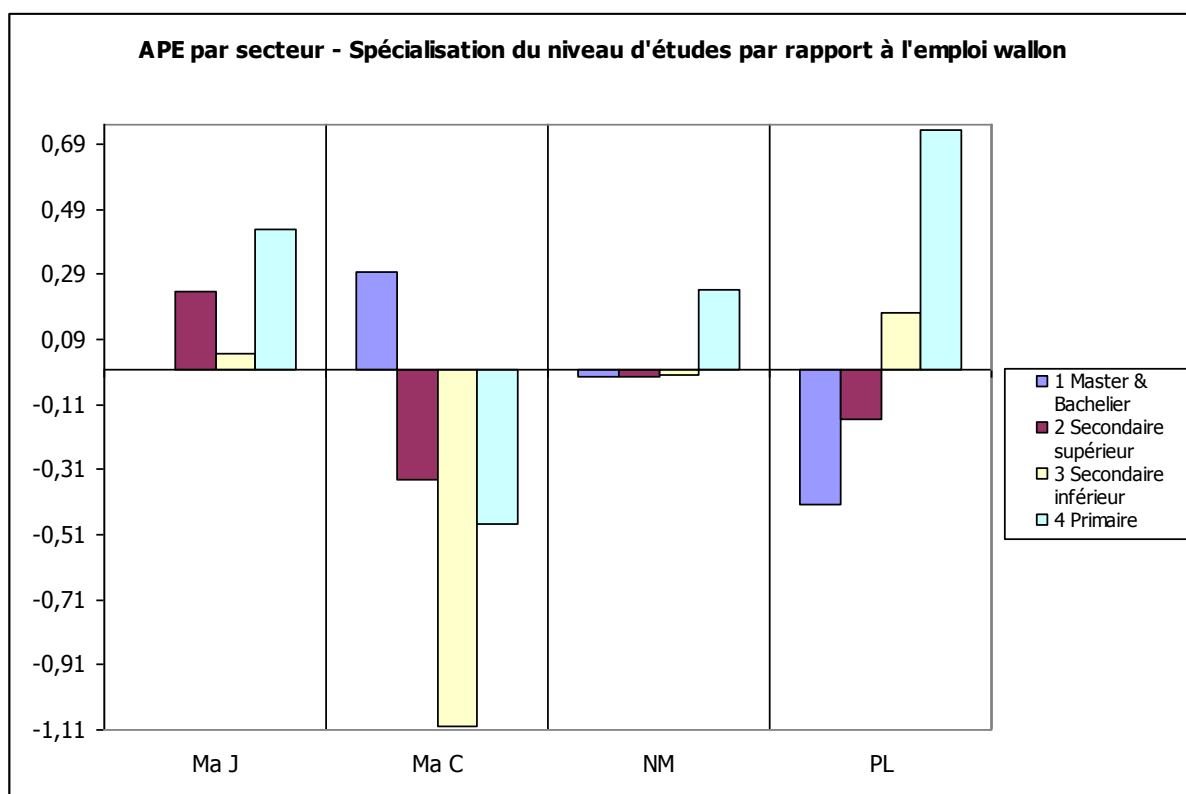
Analyse par secteur

A.P.E.

Niveau d'études	Ma J	Ma C	NM	PL	Total
1 Master & Bachelier	0,00%	79,44%	37,71%	15,31%	24,94%
2 Secondaire supérieur	64,53%	17,16%	35,61%	26,19%	30,50%
3 Secondaire inférieur	18,08%	1,29%	15,53%	23,99%	20,17%
4 Primaire	17,19%	2,12%	11,15%	34,51%	24,39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Wallons

Niveau d'études	Total
1 Master & Bachelier	39,84%
2 Secondaire supérieur	37,56%
3 Secondaire inférieur	16,21%
4 Primaire	6,39%
Total	100%



Le secteur Marchand Jeunes ne présente que des spécialisations dont la plus forte pour les « Primaires ». La mise à l'emploi de jeunes peu qualifiés est l'objectif de la modification du décret A.P.E. en 2007 ; il est ici rencontré.

Le secteur Marchand «Classique», quant à lui, n'a qu'une seule spécialisation avec les « Masters & Bacheliers ». Les trois autres niveaux d'études sont sous-représentés par rapport aux travailleurs wallons. Ceci est cohérent avec les fonctions spécialisées requises pour rencontrer les politiques régionales prévues dans le décret A.P.E.

Le secteur Non Marchand est le plus proche des travailleurs wallons pour les trois premiers niveaux avec des déficits insignifiants au profit du niveau « Primaire ».

Le secteur Pouvoirs locaux marque une grande sous-spécialisation pour les niveaux d'études supérieurs (Master & Bachelier) et une spécialisation pour le niveau « Primaire ». Il peut également être constaté que les « Secondaires supérieurs » sont sous-représentés au profit des « Secondaire inférieurs ».

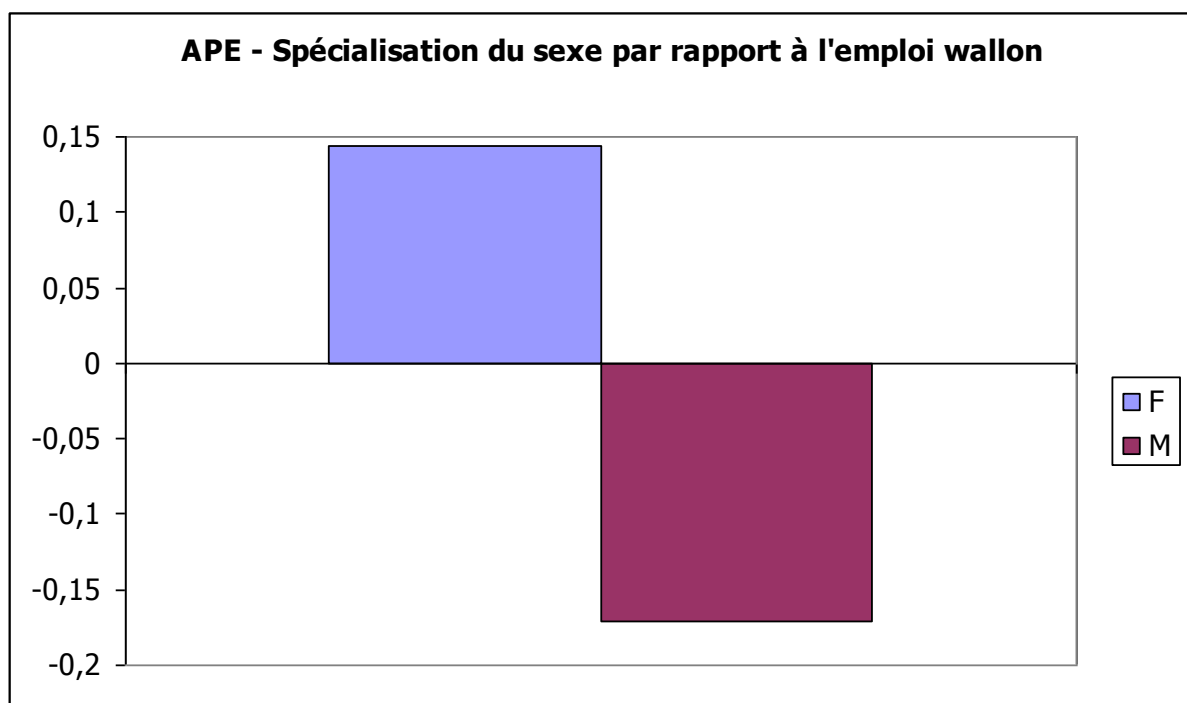
3. Répartition et comparaison par sexe

A.P.E.

Sexe	Total
F	63,18%
M	36,82%
Total	100%

Wallons

Sexe	Total
F	45,38%
M	54,62%
Total	100%



Le graphique montre un déficit pour la gent masculine comparée aux travailleurs wallons, au profit de la gent féminine.

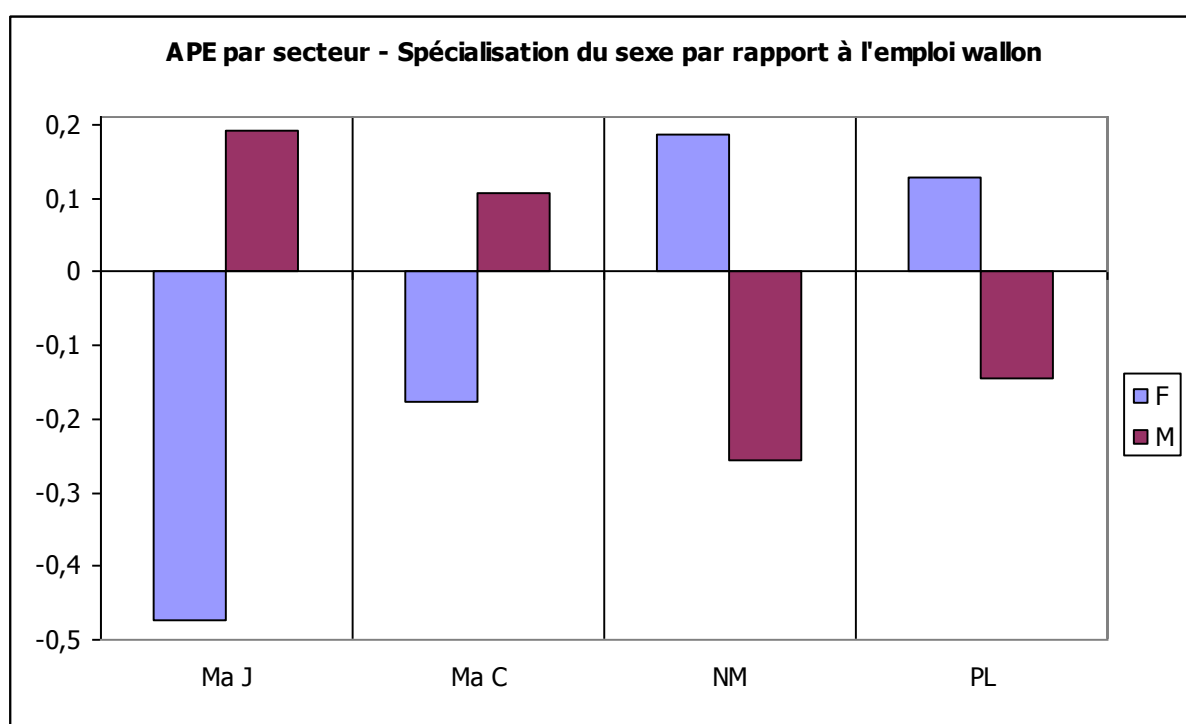
Analyse par secteur

A.P.E.

Sexe	Ma J	Ma C	NM	PL	Total
F	15,22%	30,20%	69,78%	60,92%	63,18%
M	84,78%	69,80%	30,22%	39,08%	36,82%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Wallons

Sexe	Total
F	45,38%
M	54,62%
Total	100%



En analysant par secteur, on constate que la tendance s'inverse pour les secteurs Marchand Jeunes et Marchand «Classique», avec le plus grand déficit pour le Marchand Jeunes (Ma J : 15,22% de femmes ; Ma C 30,20% de femmes ; wallons : 45,38% de femmes).

Les secteurs Non Marchand et Pouvoirs locaux, quant à eux, respectent la tendance du dispositif A.P.E., à savoir une spécialisation pour les femmes. Cette spécialisation est plus grande dans le secteur Non Marchand avec 69,78% de femmes travaillant dans le dispositif A.P.E. contre 45,38% de femmes travaillant en Wallonie.

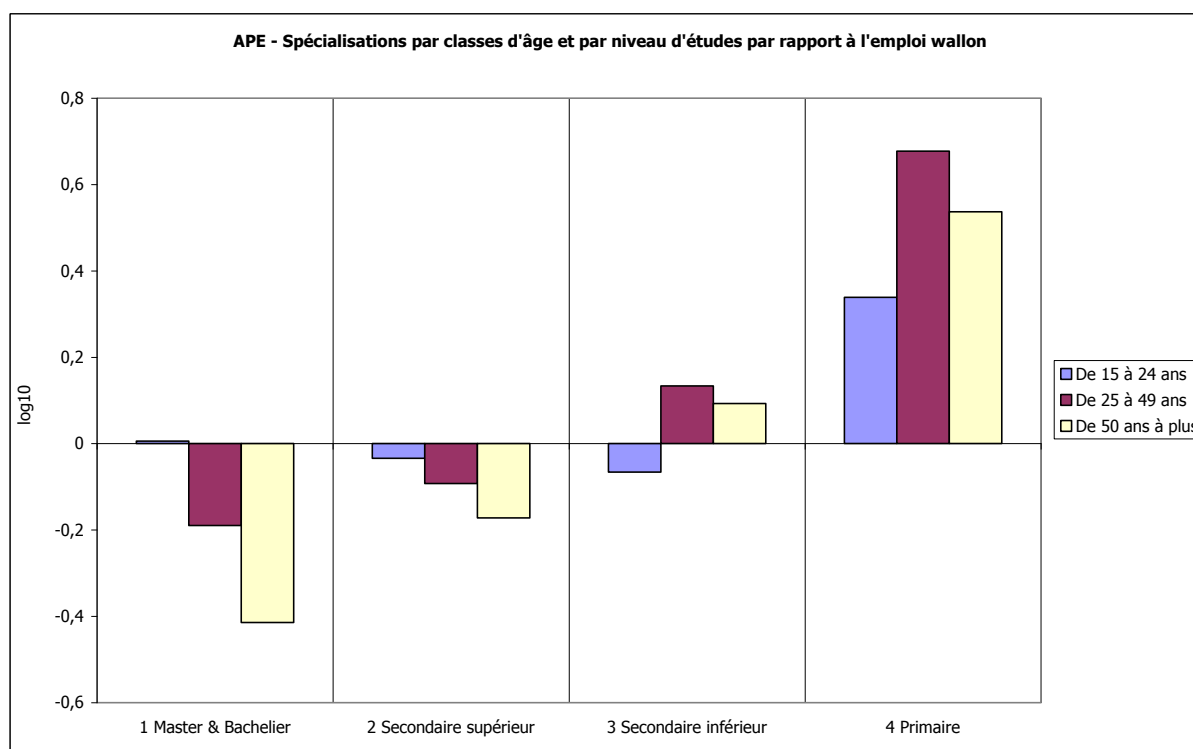
4. Répartition et comparaison par niveau d'études et par classe d'âge

A.P.E.

Niveau d'études	A. Moins de 25 ans	B. De 25 à 49 ans	C. 50 ans et plus	Total
1 Master & Bachelier	24,78%	27,93%	13,66%	24,94%
2 Secondaire supérieur	47,66%	30,78%	21,67%	30,50%
3 Secondaire inférieur	16,06%	19,07%	26,19%	20,17%
4 Primaire	11,49%	22,22%	38,48%	24,39%
Total	100%	100%	100%	100%

Wallons

Niveau d'études	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	De 50 ans à plus	Total
1 Master & Bachelier	24,47%	43,24%	35,46%	39,84%
2 Secondaire supérieur	51,56%	38,07%	32,21%	37,56%
3 Secondaire inférieur	18,71%	14,02%	21,15%	16,21%
4 Primaire	5,27%	4,67%	11,17%	6,39%
Total	100%	100%	100%	100%



La catégorie des travailleurs A.P.E. ayant un niveau « Primaire » et se trouvant dans la classe d'âge des « 25 à 49 ans » et ceux ayant « 50 ans ou plus » marquent des spécialisations. En effet, 22,22% de travailleurs A.P.E. ont un niveau primaire et se trouvent dans la classe d'âge des « 25 à 49 ans » contre seulement 4,67% pour les travailleurs wallons.

Une spécialisation se constate pour les travailleurs A.P.E. ayant un niveau « Primaire » dans toutes les classes d'âge.

Dans le niveau « Secondaire inférieur », une sur-représentation des 25 à 49 ans et des 50 ans à plus se constate par rapport aux travailleurs wallons.

Pour les niveaux plus élevés tels que le « Secondaire supérieur » et les « Masters & Bacheliers », aucune spécialisation n'est observée. Par contre, des sous-spécialisations le sont avec un grand déficit pour les masters & bachelier ayant 50 ans ou plus (A.P.E. : 13,66% ; travailleurs wallons : 35,46%).

Analyse par secteur

A.P.E.

	JN		MA			NM			PL			Total
	A	B	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
1 Master & Bachelier	0,00%	0,00%	85,53%	81,44%	52,17%	34,32%	41,35%	24,95%	23,93%	17,12%	5,90%	24,94%
2 Secondaire supérieur	64,85%	63,10%	11,84%	16,01%	34,78%	52,37%	35,50%	28,72%	38,27%	27,64%	16,93%	30,50%
3 Secondaire inférieur	17,21%	21,93%	1,32%	0,99%	4,35%	8,40%	14,08%	24,31%	22,71%	23,10%	27,64%	20,17%
4 Primaire	17,70%	14,97%	1,32%	1,56%	8,70%	4,91%	9,07%	22,01%	15,09%	32,14%	49,53%	24,39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

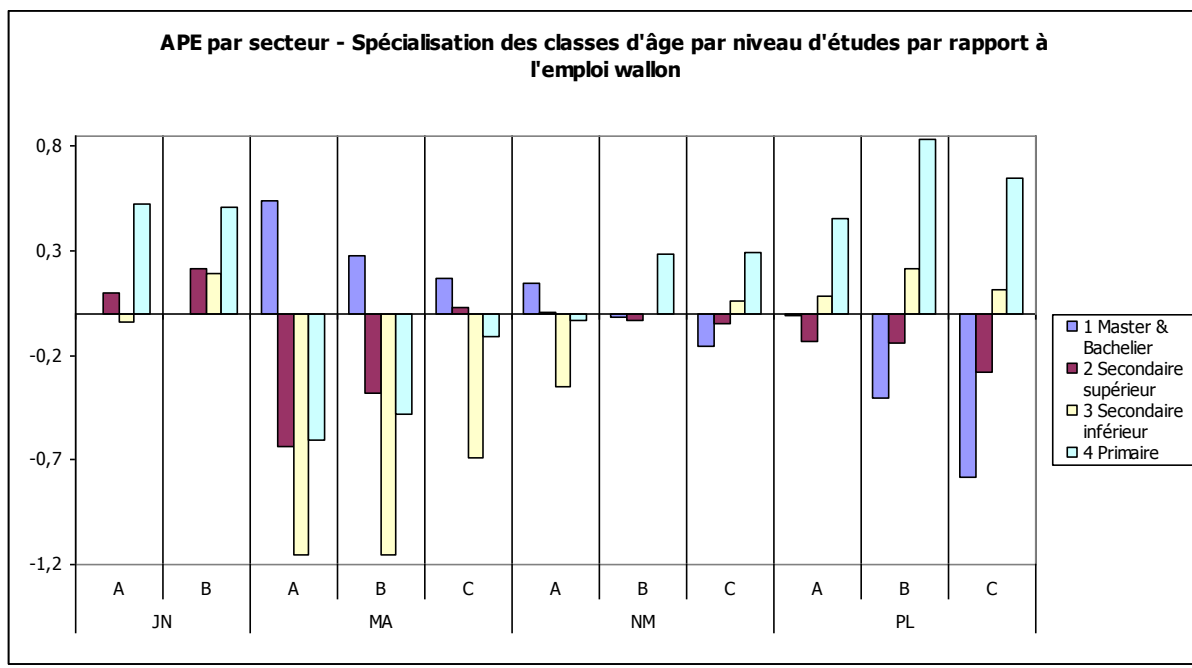
A = De 15 à 24 ans

B = De 25 à 49 ans

C = De 50 ans à plus

Wallons

Niveau d'études	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	De 50 ans à plus	Total
1 Master & Bachelier	24,47%	43,24%	35,46%	39,84%
2 Secondaire supérieur	51,56%	38,07%	32,21%	37,56%
3 Secondaire inférieur	18,71%	14,02%	21,15%	16,21%
4 Primaire	5,27%	4,67%	11,17%	6,39%
Total	100%	100%	100%	100%



Dans le secteur Marchand Jeunes, on note des spécialisations pour les « 25 à 49 ans » dans tous les niveaux d'études, sauf pour les « Masters & Bacheliers ». Dans la classe des « 15 à 24 ans », se marquent des spécialisations pour les « Secondaires supérieurs » et les « Primaires ».

Dans le secteur Marchand «Classique», on peut remarquer une spécialisation des « Masters & Bacheliers » pour toutes les classes d'âge. Par contre, les niveaux d'études les moins élevés sont moins représentés que les travailleurs wallons dans ce secteur pour toutes les classes d'âge.

Dans le Non Marchand, on remarque une spécialisation pour les plus jeunes ayant un master ou un baccalauréat. Une autre spécialisation se dégage pour les niveaux primaires se trouvant dans les classes d'âge « 25 à 49 ans » et les « 50 ans à plus ».

Dans le secteur Pouvoirs locaux, la spécialisation incontestée est celle du niveau « Primaire », quelle que soit la tranche d'âge. Par contre, on observe une forte sous-spécialisation pour les « Masters & Bacheliers » se trouvant dans les classes d'âge « 25 à 49 ans » et les « 50 ans à plus ». Une sous-représentation se remarque aussi pour les « Secondaires supérieurs », mais de moindre importance.

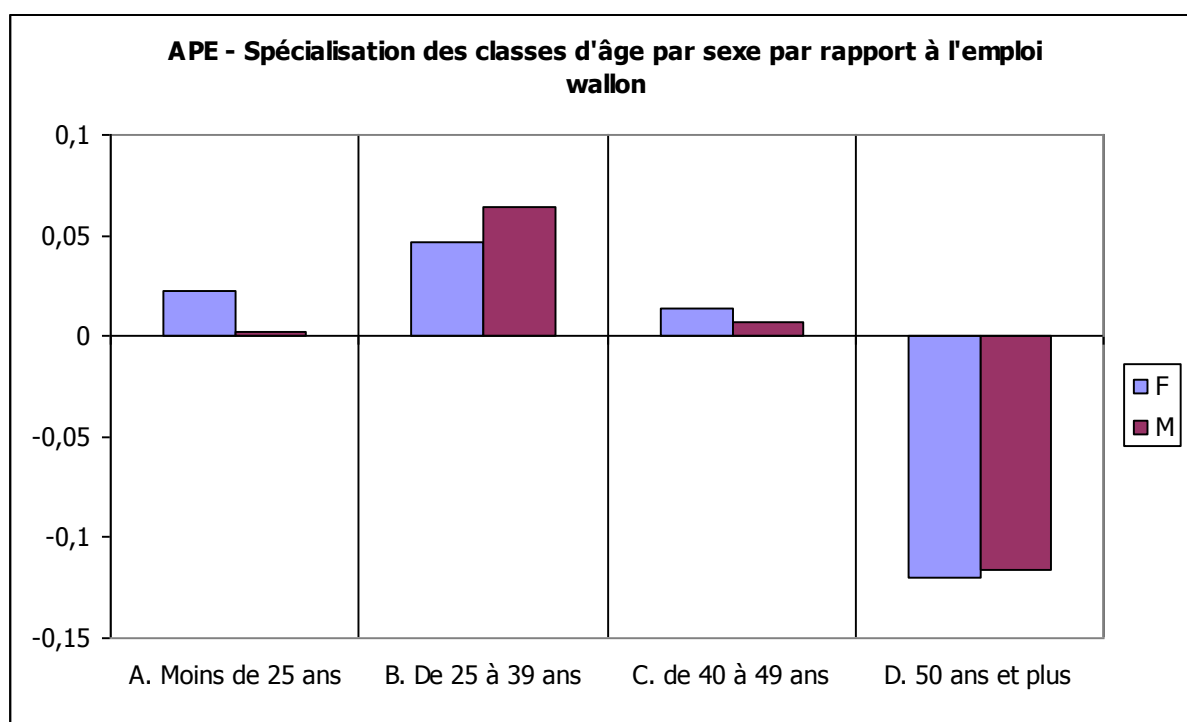
5. Répartition et comparaison par classe d'âge et par sexe

A.P.E.

	F	M	Total
A. Moins de 25 ans	8,68%	8,52%	8,62%
B. De 25 à 39 ans	43,36%	41,97%	42,85%
C. De 40 à 49 ans	29,81%	28,98%	29,51%
D. 50 ans et plus	18,14%	20,54%	19,03%
Total	100%	100%	100%

Wallons

	F	M	Total
A. Moins de 25 ans	8,24%	8,46%	8,36%
B. De 25 à 39 ans	38,95%	36,19%	37,44%
C. De 40 à 49 ans	28,87%	28,53%	28,69%
D. 50 ans et plus	23,93%	26,81%	25,51%
Total	100%	100%	100%



Les travailleurs A.P.E. de sexe féminin sont sur-représentés dans les trois premières classes d'âge, au détriment des « 50 ans à plus » qui sont, quant à eux, sous-représentés. En effet, 18,14% des femmes A.P.E. ont 50 ans et plus contre 23,93% des travailleuses wallonnes.

Les tendances masculines et féminines sont identiques, c.-à-d., une spécialisation pour les hommes A.P.E. de 25 à 39 ans et sous-spécialisation des hommes de 50 ans et plus.

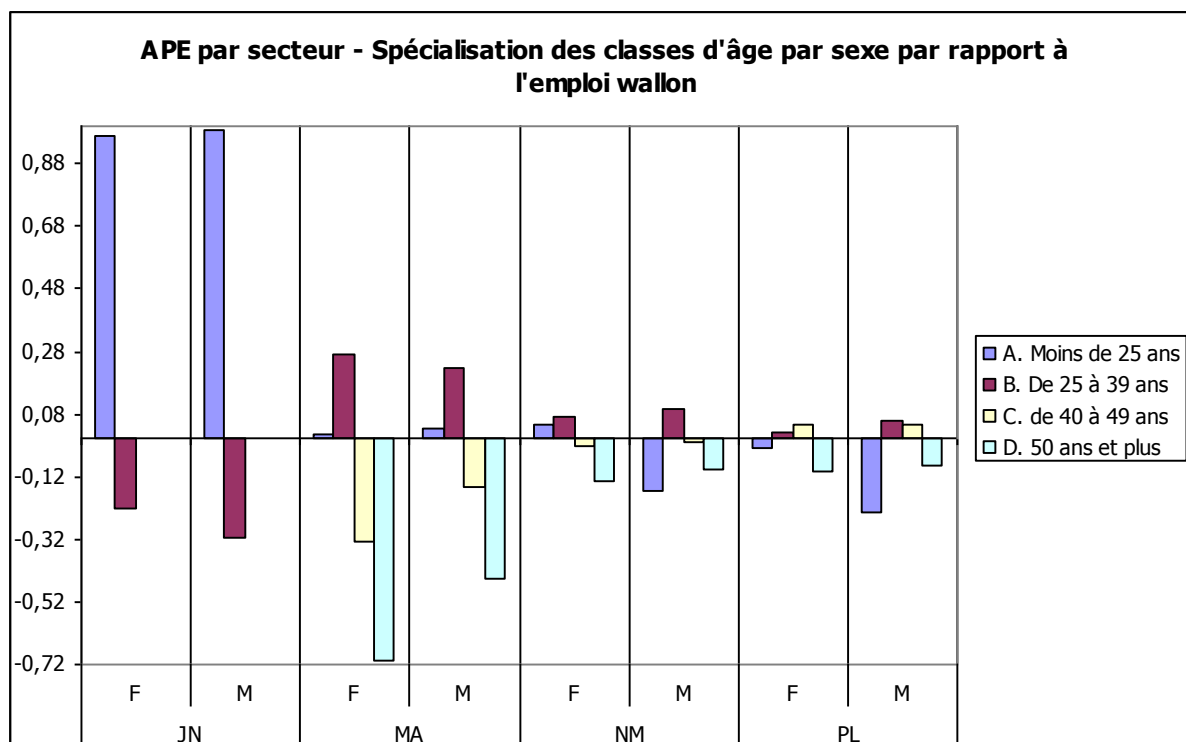
Analyse par secteur

A.P.E.

	JN		MA		NM		PL		Total
	F	M	F	M	F	M	F	M	
A. Moins de 25 ans	76,62%	82,40%	8,56%	9,09%	9,15%	5,76%	7,77%	4,93%	8,62%
B. De 25 à 39 ans	23,38%	17,60%	73,15%	61,11%	45,94%	44,86%	41,05%	41,16%	42,85%
C. De 40 à 49 ans	0,00%	0,00%	13,62%	20,20%	27,35%	28,08%	32,24%	31,86%	29,51%
D. 50 ans et plus	0,00%	0,00%	4,67%	9,60%	17,56%	21,30%	18,94%	22,04%	19,03%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Wallons

	F	M	Total
A. Moins de 25 ans	8,24%	8,46%	8,36%
B. De 25 à 39 ans	38,95%	36,19%	37,44%
C. De 40 à 49 ans	28,87%	28,53%	28,69%
D. 50 ans et plus	23,93%	26,81%	25,51%
Total	100%	100%	100%



Dans le secteur Marchand Jeunes, la tendance est semblable pour les deux genres. En effet, une spécialisation se marque pour les moins de 25 ans au détriment des 25 à 39 ans, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes.

Dans le secteur Marchand «Classique», il n'y a pas de grande différence en fonction du genre et on constate que les travailleurs A.P.E. de ce secteur sont plus jeunes que les travailleurs wallons.

Dans le secteur Non Marchand, une grande différence se marque entre les genres. En effet, les travailleurs A.P.E. féminins de la classe d'âge des moins de 25 ans sont sur-représentés par rapport aux travailleurs wallons, contrairement aux travailleurs A.P.E. masculins de cette même classe d'âge qui sont sous-représentés par rapport aux travailleurs wallons.

Pour les Pouvoirs locaux, la tendance est comparable pour les deux sexes, avec une différence relativement importante pour les moins de 25 ans. Effectivement, il y a seulement 4,47% d'hommes A.P.E. qui ont moins de 25 ans contre 7,77% de femmes.

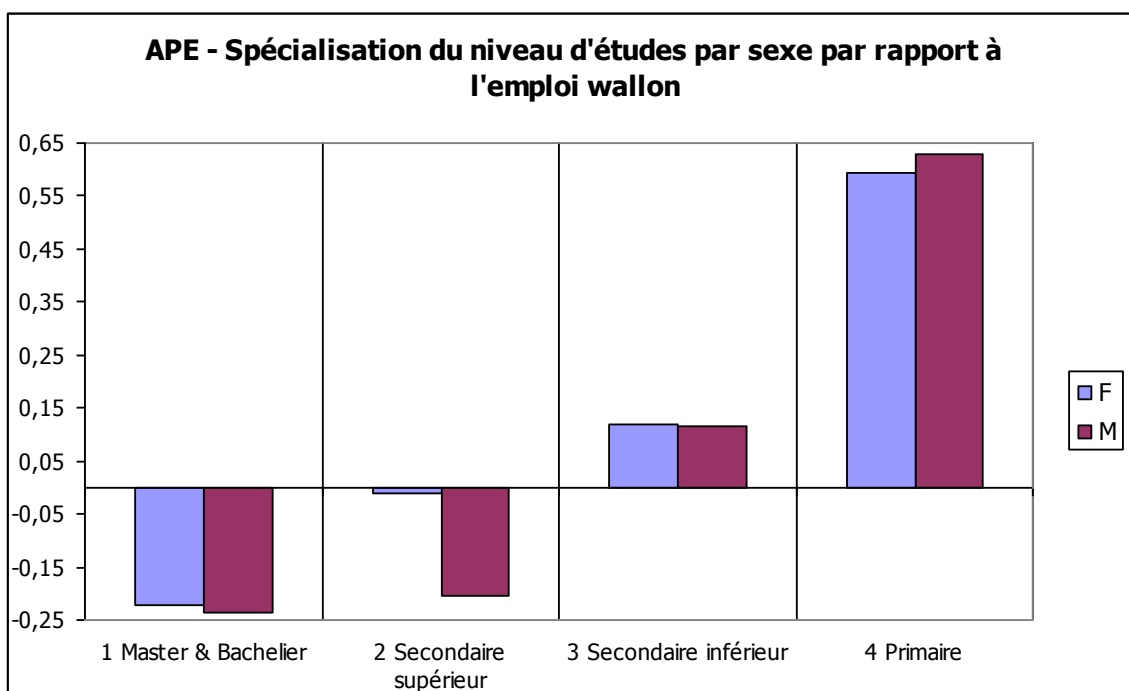
6. Répartition et comparaison par niveau d'études et par sexe

A.P.E.

	Féminin	Masculin	Total
1 Master & Bachelier	27,76%	20,11%	24,94%
2 Secondaire supérieur	33,70%	25,01%	30,50%
3 Secondaire inférieur	18,09%	23,72%	20,17%
4 Primaire	20,45%	31,15%	24,39%
Total	100%	100%	100%

Wallons

	Féminin	Masculin	Total
1 Master & Bachelier	46,41%	34,56%	39,84%
2 Secondaire supérieur	34,69%	39,88%	37,56%
3 Secondaire inférieur	13,70%	18,22%	16,21%
4 Primaire	5,20%	7,34%	6,39%
Total	100%	100%	100%



Aucune grande différence n'est constatée entre les deux sexes, à l'exception des « Secondaires supérieurs » qui sont sous-représentés chez les hommes A.P.E. Les femmes A.P.E. ayant un diplôme « Secondaire supérieur » ont une part relative tout aussi importante que celle des travailleurs wallons (A.P.E. : 33,70% ; travailleurs wallons : 34,69%).

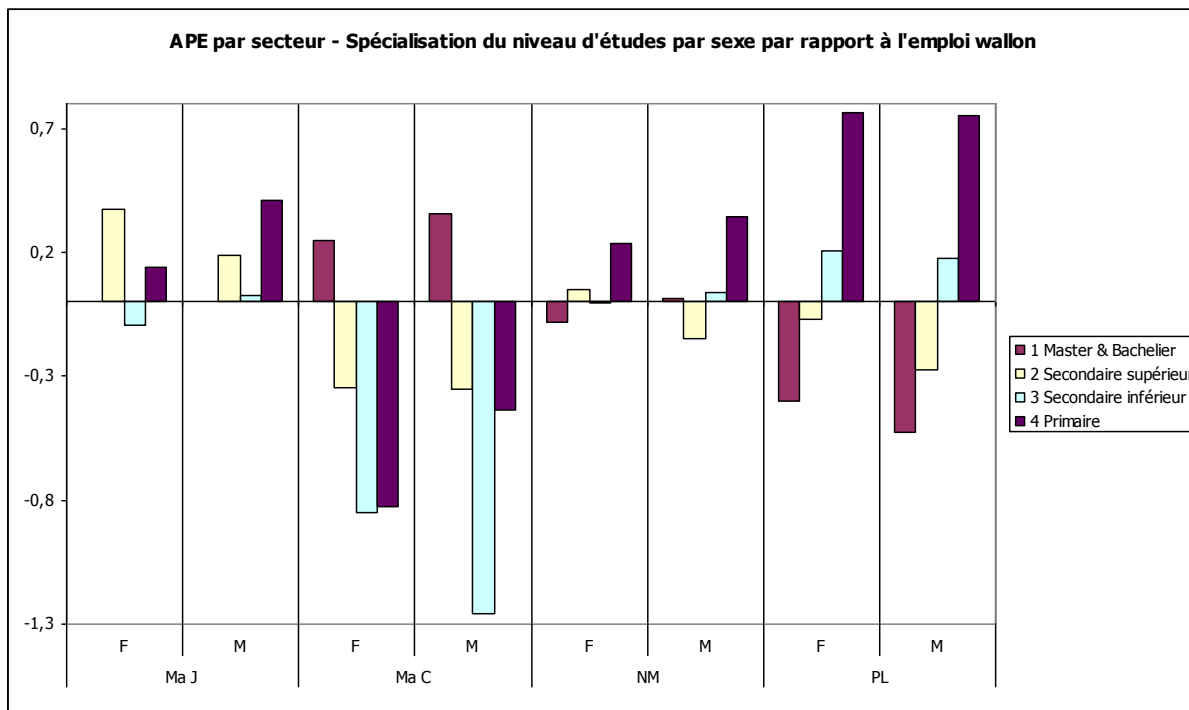
Analyse par secteur

A.P.E.

	Ma J		Ma C		NM		PL		Total
	F	M	F	M	F	M	F	M	
1 Master & Bachelier	0,00%	0,00%	81,71%	78,45%	38,63%	35,59%	18,52%	10,31%	24,94%
2 Secondaire supérieur	81,82%	61,42%	15,56%	17,85%	38,77%	28,30%	29,47%	21,08%	30,50%
3 Secondaire inférieur	11,04%	19,35%	1,95%	1,01%	13,66%	19,83%	21,93%	27,20%	20,17%
4 Primaire	7,14%	19,00%	0,78%	2,69%	8,93%	16,28%	30,08%	41,41%	24,39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Wallons

	Femmes	Hommes	Total
1 Master & Bachelier	46,41%	34,56%	39,84%
2 Secondaire supérieur	34,69%	39,88%	37,56%
3 Secondaire inférieur	13,70%	18,22%	16,21%
4 Primaire	5,20%	7,34%	6,39%
Total	100%	100%	100%



La catégorie des femmes ayant un diplôme « Secondaire supérieur » du secteur Marchand Jeunes révèle une spécialisation. Par contre, les hommes A.P.E. montrent une spécialisation pour le niveau « Primaire ».

Pour le Marchand «Classique», on distingue une sur-représentation des femmes et des hommes ayant un diplôme de « Master & Bachelier », au détriment des niveaux moins élevés.

Dans le secteur Non Marchand, on note une spécialisation du niveau « Primaire » pour les deux sexes. Par contre, une sous-spécialisation se constate chez les femmes A.P.E. ayant un niveau de diplôme « Master & Bachelier » et une autre sous-spécialisation chez les hommes A.P.E. ayant un niveau de diplôme « Secondaire supérieur ».

Dans le secteur Pouvoirs locaux, il est à remarquer que les niveaux de diplôme les plus élevés sont sous-représentés chez les femmes et hommes A.P.E. et les niveaux les moins élevés sont sur-représentés pour les deux sexes.

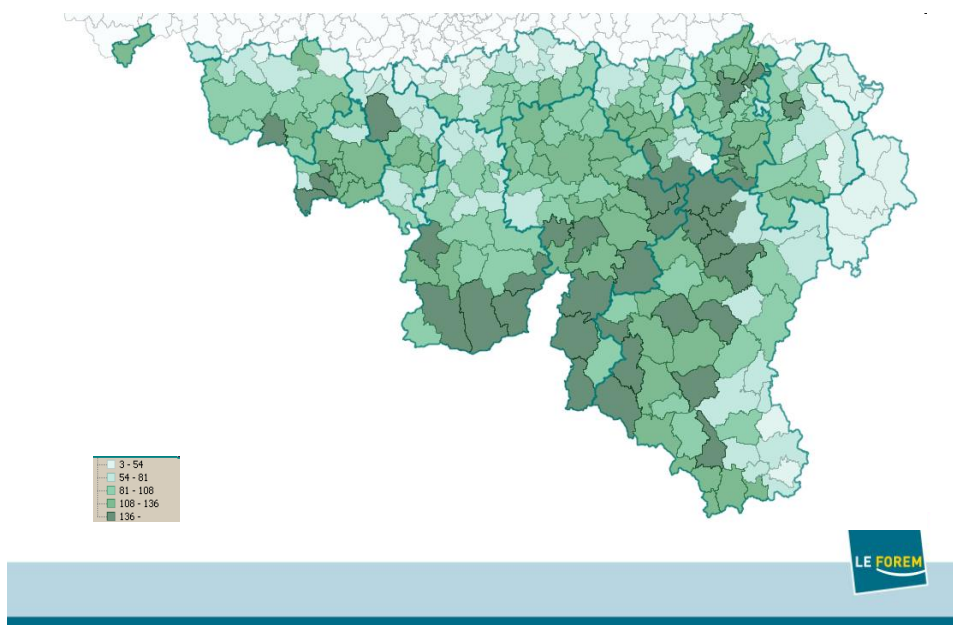
7. Répartition et comparaison par commune

La méthodologie utilisée pour réaliser ces cartes s'inspire des « Critères de Laeken » utilisés pour évaluer la qualité de l'emploi. Il s'agit de comparer, de rapporter les pourcentages d'une catégorie de travailleurs à l'ensemble des travailleurs. Dans le cas présent, les différentes catégories socio-économiques dégagées par les données de l'A.P.E. sont rapportées à ces mêmes catégories dans l'ensemble de l'emploi salarié wallon. On parlera aussi de coefficient de spécialisation pour qualifier ce ratio. Dans les cartes qui suivent, une valeur supérieure à 100 signifie une sur-représentation de l'emploi A.P.E. par rapport à la part d'emploi wallon dans la commune considérée. Des valeurs inférieures à 100 révèlent une relative sous-représentation de l'emploi A.P.E. dans la localité en question. Ainsi, si dans une commune on recense trois emplois A.P.E. contre un emploi wallon, le ratio sera 3 (ou 300 rapportés à 100). Ce coefficient révèle, en comparaison avec la Région, un poids de l'emploi A.P.E. supérieur dans une proportion de trois à un par rapport à l'emploi classique hors dispositif.

Dans les cartes ci-dessous, la répartition par commune de résidence des travailleurs de l'A.P.E. est comparée à la ventilation de l'emploi résident wallon. Les zones foncées représentent les territoires où le dispositif A.P.E. est en valeur relative le plus actif. Les chiffres de la légende sont des pourcentages. Ainsi, on lira que les zones vert foncé ont une concentration d'A.P.E. d'environ deux fois supérieure à la concentration de l'emploi dans l'aire considérée. Inversement, les zones presque blanches correspondent à des localités où l'A.P.E. est en relative raréfaction par rapport à la proportion de l'emploi wallon concentré dans la commune.

Le secteur Non Marchand

APE Non Marchand – Ratio (Part communale Trav. APE / Part communale Trav)



L'activité du secteur A.P.E. Non Marchand se concentre particulièrement au sud du sillon Sambre et Meuse, avec une baisse notable dans les communes frontalières de la Province de Liège et de Luxembourg. En revanche, l'activité est forte dans le Hainaut et le Namurois au voisinage de la France, autour de l'enclave de Givet. Certaines zones du Hainaut-ouest sont en forte activité. 109 communes sur 253 montrent une concentration de l'emploi A.P.E. supérieure à celle de l'emploi wallon (un coefficient plus grand que 100).

En Brabant wallon, seules 3 communes sur 27 sont en position favorable. Perwez, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Nivelles ont des coefficients légèrement supérieurs à 100.

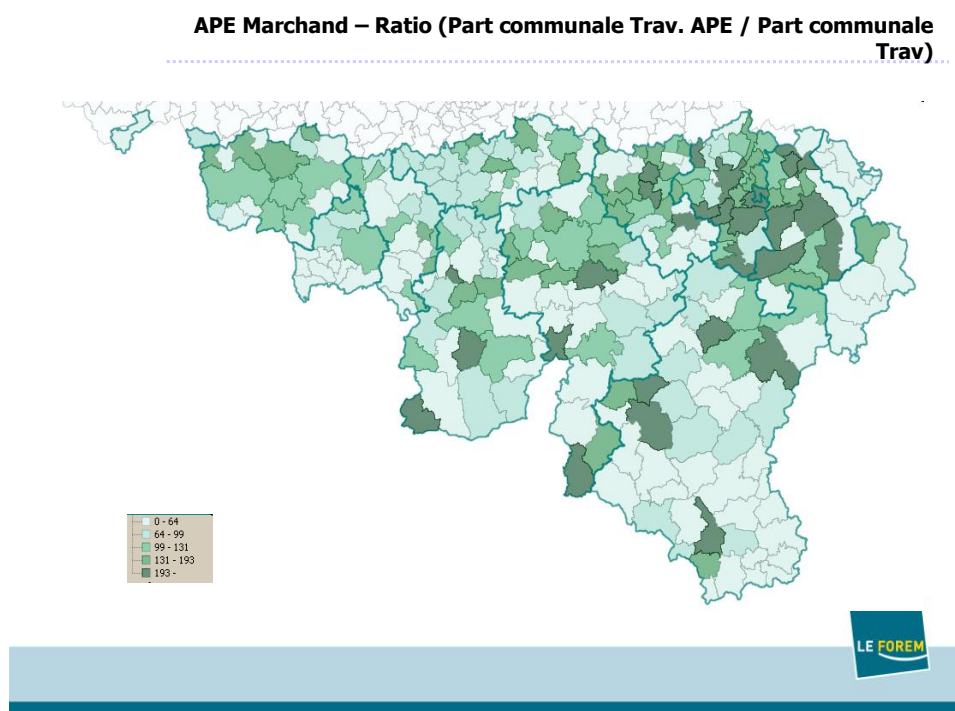
En Hainaut, 26 communes sur 69 sont en position d'activité A.P.E. sur-représentée. Boussu, Soignies, Chimay, Honnelles, Dour, Péruwelz et Beaumont affichent des coefficients supérieurs à 140.

La Province de Liège compte 27 communes sur 75 avec des coefficients favorables. Blégny, Liège, Marchin, Verviers, Ferrières et Clavier montrent des coefficients supérieurs à 140.

C'est en Province de Namur que le secteur A.P.E. Non Marchand se montre le plus actif relativement à la proportion de l'emploi wallon de la Province. Sur un total de 38 communes, 27 sont en position favorable et 5 communes affichent un coefficient supérieur à 200. Il s'agit des communes de Viroinval, de Vresse-sur-Semois, Couvin, Onhaye et Beauraing.

La Province de Luxembourg est aussi en position d'activité A.P.E. Non Marchand favorable, avec 27 communes sur 44 au dessus de la barre des 100. En tête, la commune de Durbuy avec un coefficient de 202, suivie par La Roche-en-Ardenne, Saint-Ode, Bouillon, Daverdisse, Paliseul et Rendeux avec des coefficients supérieurs à 160.

Le secteur Marchand « Classique »



Au premier coup d'œil on remarque la nette polarisation de l'A.P.E. Marchand «Classique» autour des arrondissements de Liège et de Verviers. Au total, 107 communes wallonnes sur 253 sont en ratio favorable (supérieur à 100), en boni, c'est-à-dire que la proportion du volume de travailleurs A.P.E. dans la commune par rapport

à la Région y est plus élevée que la proportion de l'emploi dans la commune par rapport à l'emploi de la Région.

Des pics notables sont à relever en Province de Brabant Wallon à Ottignies-Louvain-la-Neuve et Ramillies. En Province de Brabant wallon, 8 communes sur 27 sont en situation favorable (coefficient supérieur à 100).

En Province de Hainaut, Momignies et Montigny-le-Tilleul, Frasnes-lez-Anvaing et Ham-sur-Heure-Nalinnes sont en tête de classement. Par ailleurs, 22 communes hennuyères sur 69 sont en sur-proportion A.P.E. par rapport à l'emploi régional.

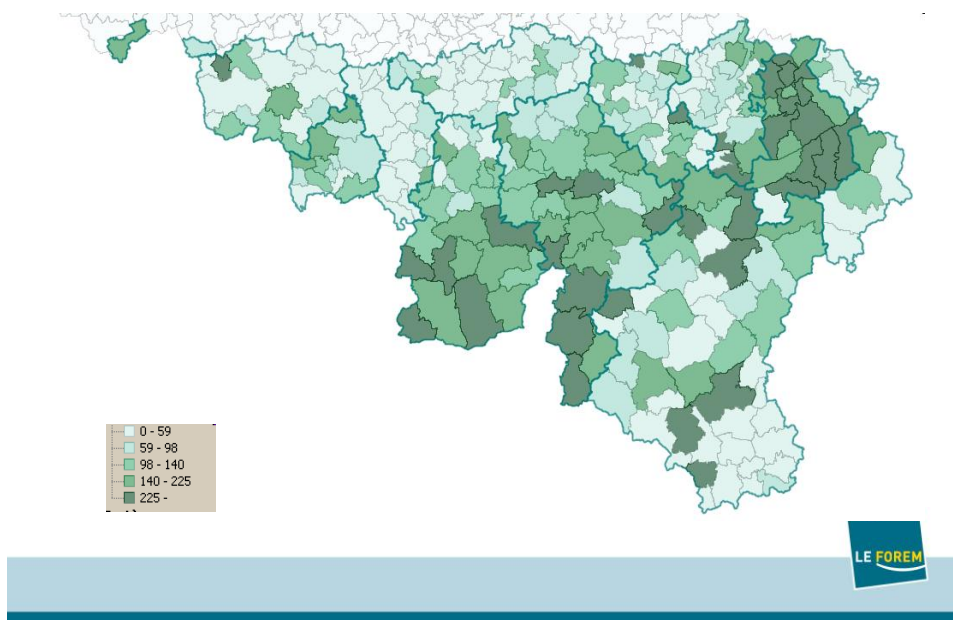
En Province de Namur, Cerfontaine, Assesse, Hastière et Vresse-sur-Semois ont les coefficients les plus élevés, 17 communes de la Province sur 38 sont en boni.

En Province de Liège, 12 communes ont des coefficients supérieurs à 200, Olne est en tête de classement avec un pic à 420, suivi par Stoumont 416, et Jalhay 399. En Province de Liège, 51 communes sur 75 ont un ratio favorable.

En Province de Luxembourg, les plus fortes activités A.P.E. se concentrent sur Tellin, Rendeux, Libin, Houffalize et Tintigny. Dans cette Province, seules 10 communes sur 44 ont un ratio favorable.

Le secteur Marchand Jeunes

APE Jeunes – Ratio (Part communale Trav. APE / Part communale Trav)



Le secteur A.P.E. Marchand Jeunes se concentre sur un axe sud ouest – nord est qui va du Sud Hainaut vers l'Est de la Province de Liège, globalement au sud du sillon Sambre et Meuse, avec des pics en Province de Luxembourg et dans certaines communes frontalières de la Province de Namur.

La Province de Brabant Wallon est relativement moins active que les autres. Seules 2 communes sur 27 ont une activité du dispositif avec un ratio favorable, il s'agit de Mont-Saint-Guibert et d'Incourt.

En Hainaut, 27 communes sur 69 sont en situation favorable sous l'angle de l'activité A.P.E. Froidchapelle, Momignies, Sivry-Rance, Pecq, Hensies, et Commynes-Warneton ont des coefficients supérieurs à 200.

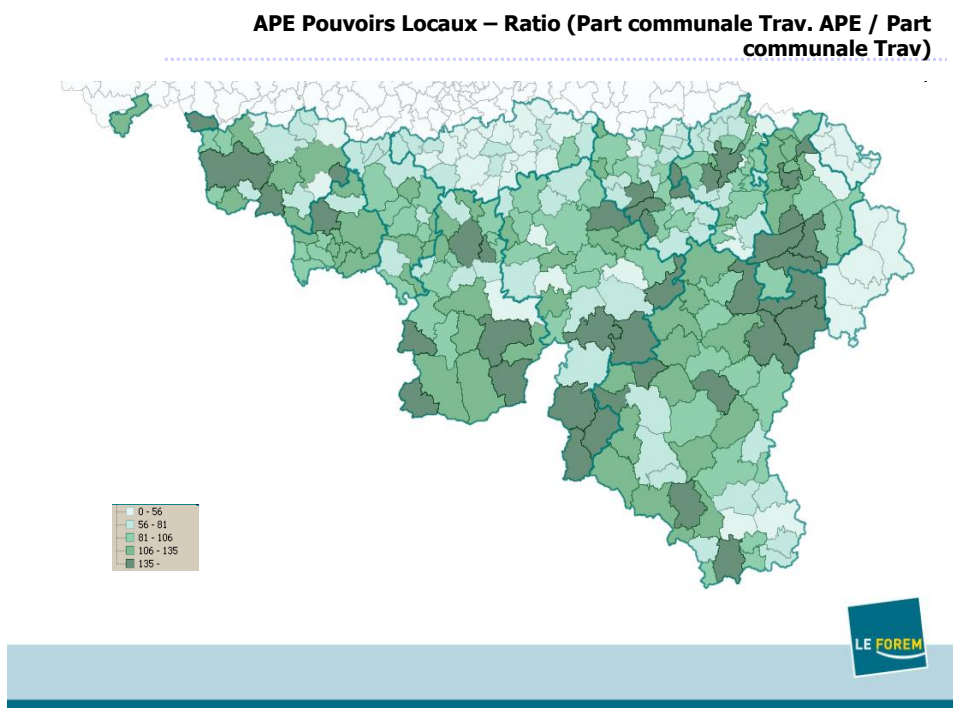
38 communes de la Province de Liège sur un total de 75 sont en boni. 19 communes ont un coefficient supérieur à 200, ce qui signifie que la concentration de l'A.P.E. y est plus que double par rapport à la concentration de l'emploi wallon. Notons le haut du classement : Aubel, Waimès, Limbourg, Thimister-Clermont, Malmedy, Welkenraedt, Berloz avec des coefficients supérieurs à 300.

La Province de Namur totalise 33 communes sur 38 où le dispositif Marchand Jeunes est sur-représenté par rapport à l'emploi wallon, avec des coefficients supérieurs à 200 pour 16 d'entre elles.

Somme-Leuze, Couvin, Beauraing, Vresse-sur-Semois, et Assesse ont des coefficients supérieurs à 250.

En Province de Luxembourg, 18 communes sur 44 sont en boni sur le plan de la représentation du dispositif, 8 d'entre elles ont un coefficient supérieur à 200. Manhay, Wellin, Chiny, Hotton, et La Roche-en-Ardenne ont des coefficients supérieurs à 300.

Le secteur Pouvoirs locaux



Le dispositif A.P.E. des Pouvoirs locaux se répartit de manière relativement homogène sur le territoire wallon. Sur les 253 communes de la Région, 110 sont en situation de sur-représentation en matière d'A.P.E. par rapport à leurs poids relatifs dans l'emploi wallon. La Province de Brabant wallon semble en retrait de la tendance générale, en effet, aucune commune de cette Province n'est en situation de ratio favorable par rapport à l'emploi wallon.

En Province de Hainaut, 38 communes sur les 69 sont en position de surreprésentation de l'A.P.E. Pouvoirs locaux. Au sommet du classement, avec des coefficients supérieurs à 150 on recense les communes de Momignies, Charleroi, Sivry-Rance et Châtelet.

Dans la Province de Liège, 29 communes sur 75 enregistrent une proportion de l'A.P.E. supérieure à leur proportion de l'emploi wallon. Avec des coefficients supérieurs à 150, les communes de Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Spa, Wanze, Engis, Seraing et Saint-Georges-sur-Meuse occupent le haut du classement avec des coefficients supérieurs à 150. La ville de Liège affiche quant à elle un coefficient de 149,9.

Sur les 38 communes de la Province de Namur, 20 ont un ratio indiquant un poids surproportionnel de l'A.P.E. par rapport à l'emploi wallon. Vresse-sur-Semois, Viroival, Philippeville, Andenne et Bièvre occupent le haut du classement des communes en ratio favorable.

En Province de Luxembourg, 26 communes sur 44 sont en ratio favorable. Parmi celles-ci, Vielsam, Tellin, Houffalize, Saint-Ode et Daverdisse affichent des coefficients de spécialisation supérieurs à 150.

La comparaison des travailleurs A.P.E. avec les demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.)

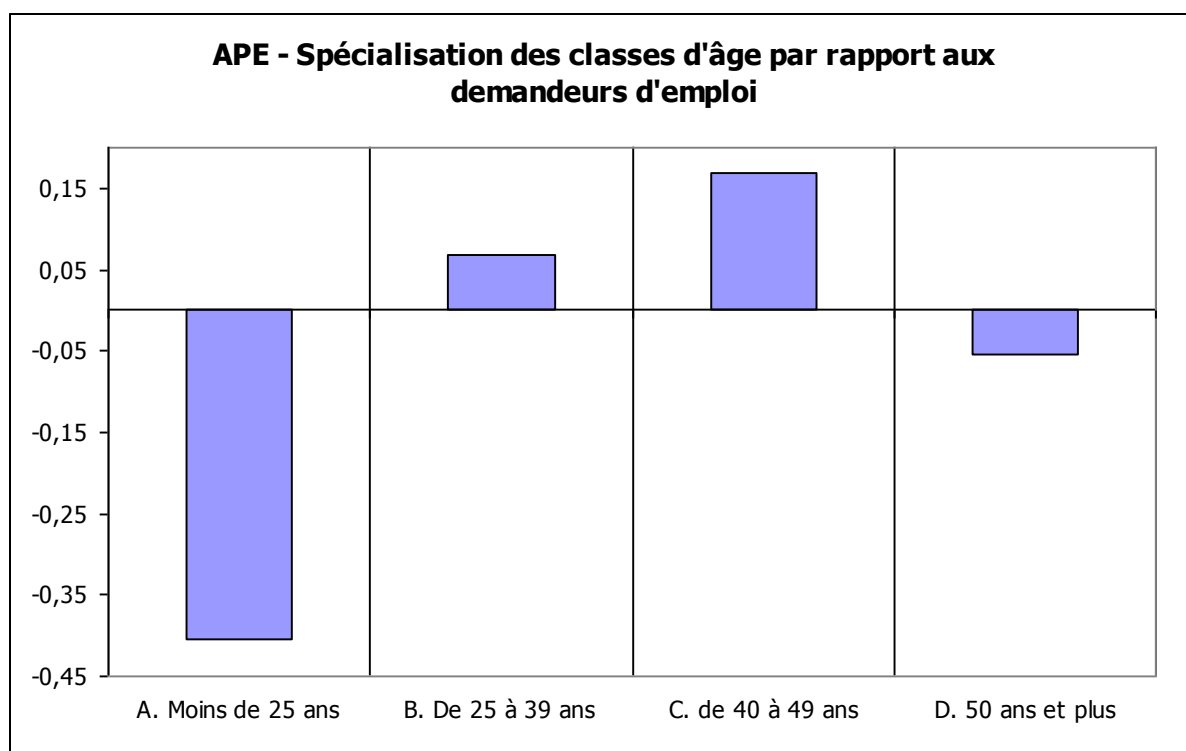
1. Répartition et comparaison par classe d'âge

A.P.E.

Classe d'âge	%
A. Moins de 25 ans	8,62%
B. De 25 à 39 ans	42,85%
C. De 40 à 49 ans	29,51%
D. 50 ans et plus	19,03%
Total	100%

D.E.I.

Classe d'âge	%
A. Moins de 25 ans	21,93%
B. De 25 à 39 ans	36,54%
C. De 40 à 49 ans	19,96%
D. 50 ans et plus	21,57%
Total	100%



Les classes d'âge « 25 à 39 ans » et « 40 à 49 » sont plus représentées parmi les travailleurs A.P.E. que parmi les D.E.I.

Les « 50 ans et plus » sont très légèrement sous-représentés. Effectivement, la différence de parts relatives entre les travailleurs A.P.E. et les D.E.I. est très minime.

Par contre, un grand déficit relatif se remarque pour les classes d'âge des moins de 25 ans. En effet, il y a 21,93% de D.E.I. qui se retrouvent dans cette classe contre 8,62% en A.P.E.

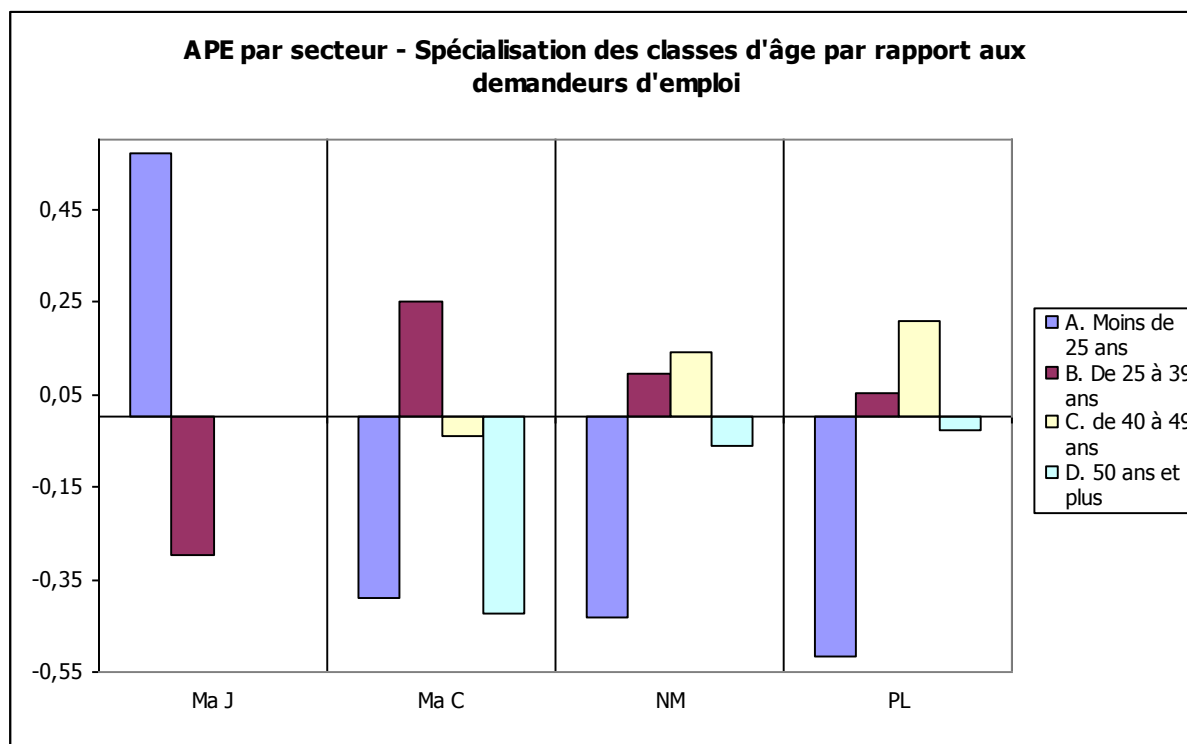
Analyse par secteur

A.P.E.

Classe d'âge	Ma J	Ma C	NM	PL	Total
A. Moins de 25 ans	81,52%	8,93%	8,13%	6,66%	8,62%
B. De 25 à 39 ans	18,48%	64,75%	45,62%	41,09%	42,85%
C. De 40 à 49 ans	0,00%	18,21%	27,57%	32,10%	29,51%
D. 50 ans et plus	0,00%	8,11%	18,69%	20,15%	19,03%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

D.E.I.

Classe d'âge	Total
A. Moins de 25 ans	21,93%
B. De 25 à 39 ans	36,54%
C. De 40 à 49 ans	19,96%
D. 50 ans et plus	21,57%
Total	100%



En analysant les classes d'âge par secteur, on constate que la classe d'âge déficitaire « moins de 25 ans » se positionne dans les secteurs Marchand « Classique », Non Marchand et Pouvoir locaux.

Dans le secteur Marchand Jeunes, il apparaît une sous-représentation des « 25 à 39 ans ». Ces résultats sont cohérents, car la règle est que le travailleur doit être engagé avant l'âge de 25 ans, mais le contrat peut se poursuivre jusqu'à la fin de son crédit (24 ou 36 mois en fonction du taux de chômage de la commune de son domicile lors de l'établissement de son passeport A.P.E.).

Il est à remarquer que le secteur Marchand «Classique» se spécialise pour les « 25 à 39 ans » et que toutes les autres classes d'âge sont sous-représentées.

Pour le secteur Non Marchand, seuls les moins de 25 ans se démarquent réellement par leur faible présence.

Le secteur des Pouvoirs locaux est celui qui présente le plus grand déficit pour les moins de 25 ans. C'est également celui qui se rapproche le plus de la part relative des « plus de 50 ans » des D.E.I. avec 20,15% pour les travailleurs A.P.E. et 21,57% pour les demandeurs d'emploi. Ce secteur représente également la plus grande spécialisation pour les « 40 à 49 ans » (Ma C : 18,21% ; NM : 27,57% ; PL : 32,10% et D.E.I. : 21,57%).

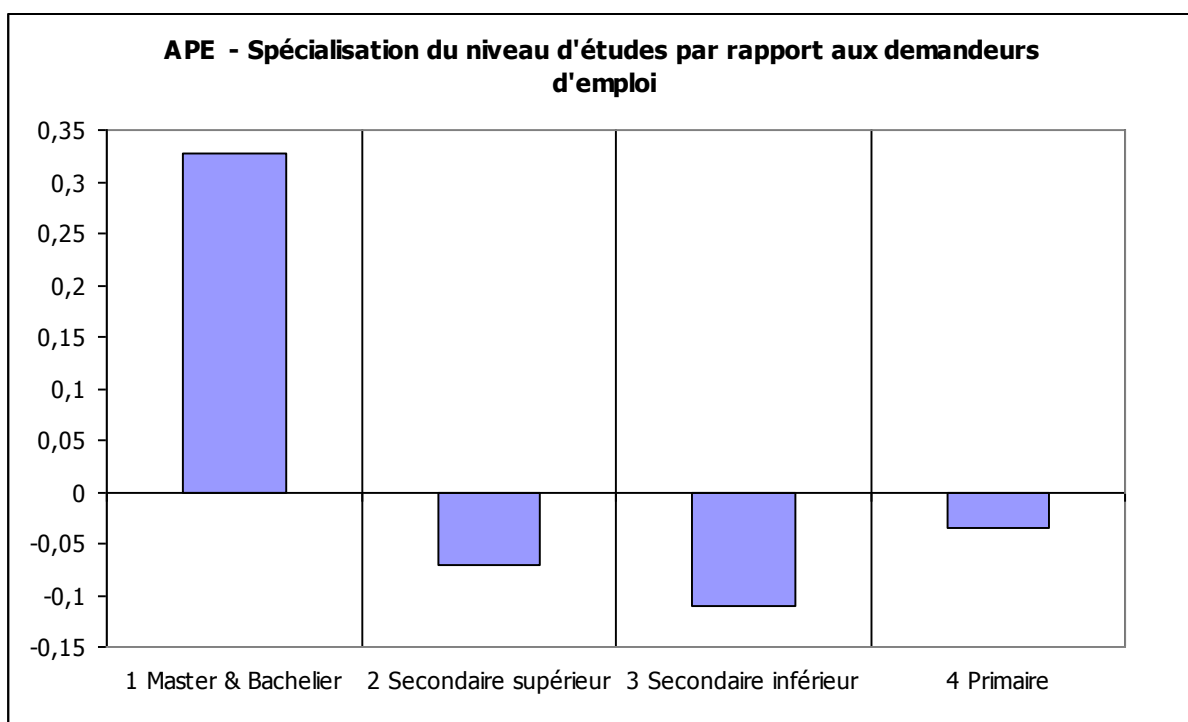
2. Répartition et comparaison par niveau d'études

A.P.E.

Niveau d'études	Total
1 Master & Bachelier	24,94%
2 Secondaire supérieur	30,50%
3 Secondaire inférieur	20,17%
4 Primaire	24,39%
Total	100%

D.E.I.

Niveau d'études	Total
1 Master & Bachelier	11,7%
2 Secondaire supérieur	35,9%
3 Secondaire inférieur	26,0%
4 Primaire	26,4%
Total	100,0%



Par rapport aux D.E.I., les travailleurs A.P.E. se spécialisent pour les niveaux « Master & Bachelier ». En effet, 11,7% des D.E.I. ont un de ces diplômes, pour 24,94% des travailleurs A.P.E.

Pour les trois autres niveaux d'études, un léger déficit se marque avec le moins important pour le niveau « Primaire ».

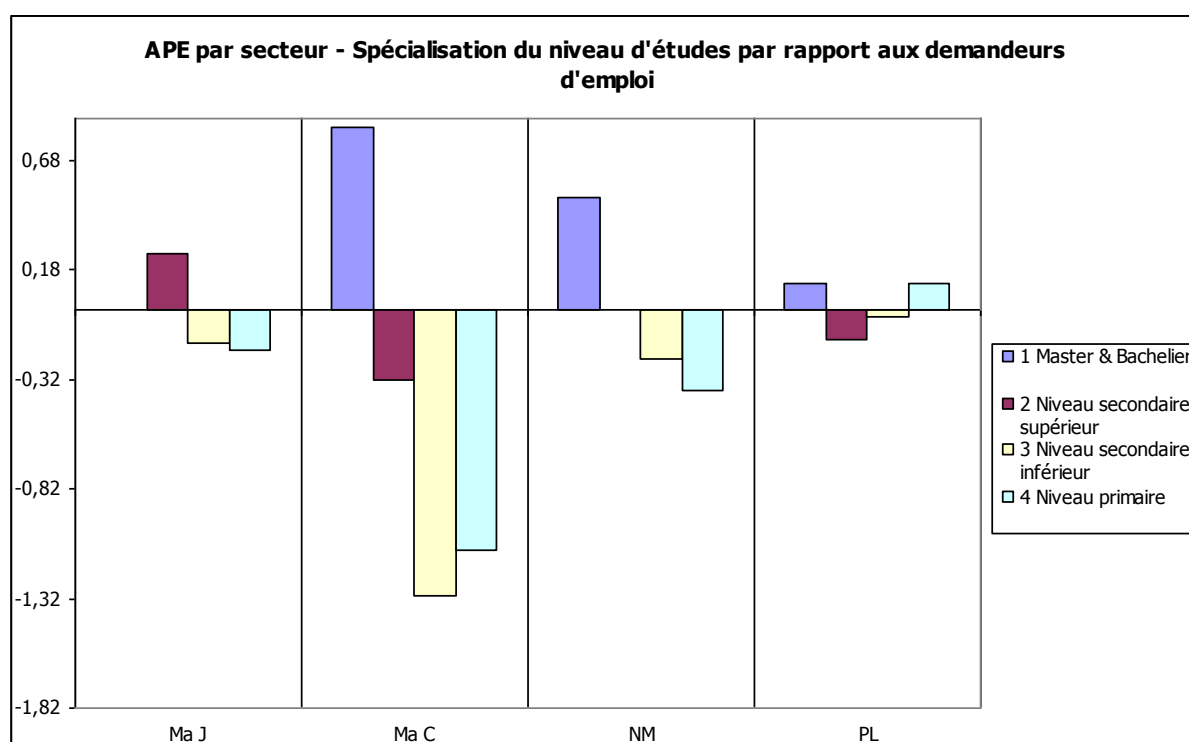
Analyse par secteur

A.P.E.

Niveau d'études	Ma J	Ma C	NM	PL	Total
1 Master & Bachelier	0,00%	79,44%	37,71%	15,31%	24,94%
2 Secondaire supérieur	64,53%	17,16%	35,61%	26,19%	30,50%
3 Secondaire inférieur	18,08%	1,29%	15,53%	23,99%	20,17%
4 Primaire	17,19%	2,12%	11,15%	34,51%	24,39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

D.E.I.

Niveau d'études	Total
1 Master & Bachelier	11,7%
2 Secondaire supérieur	35,9%
3 Secondaire inférieur	26,0%
4 Primaire	26,4%
Total	100,0%



Une spécialisation pour le niveau « Secondaire supérieur » se remarque dans le secteur Marchand Jeunes comparé aux D.E.I. Les deux autres niveaux d'études (le « Secondaire inférieur » et le « Primaire ») sont sous-représentés dans ce secteur.

La spécialisation la plus importante est celle du niveau « Master & Bachelier » dans le secteur Marchand «Classique». En effet, 79,44% des travailleurs A.P.E. du secteur Marchand «Classique» possèdent un diplôme de « Master ou de Bachelier » alors que

seulement 11,7% des D.E.I. possèdent un diplôme de ce niveau. Par contre, les trois autres niveaux sont sous-représentés dans le secteur Marchand «Classique».

Le type de fonctions autorisées dans le Marchand «Classique » explique ces phénomènes.

Dans le secteur Non Marchand, on note également une spécialisation pour le niveau « Master & Bachelier ». On peut aussi voir qu'il y a autant de travailleurs A.P.E. ayant un niveau « Secondaire supérieur » que de D.E.I. ayant ce même niveau. Toutefois, il y a un déficit pour les niveaux moins élevés tels que les « Secondaires inférieurs » et les « Primaires ».

Le secteur Pouvoirs locaux correspond, à quelques petites variations près, à la demande d'emploi.

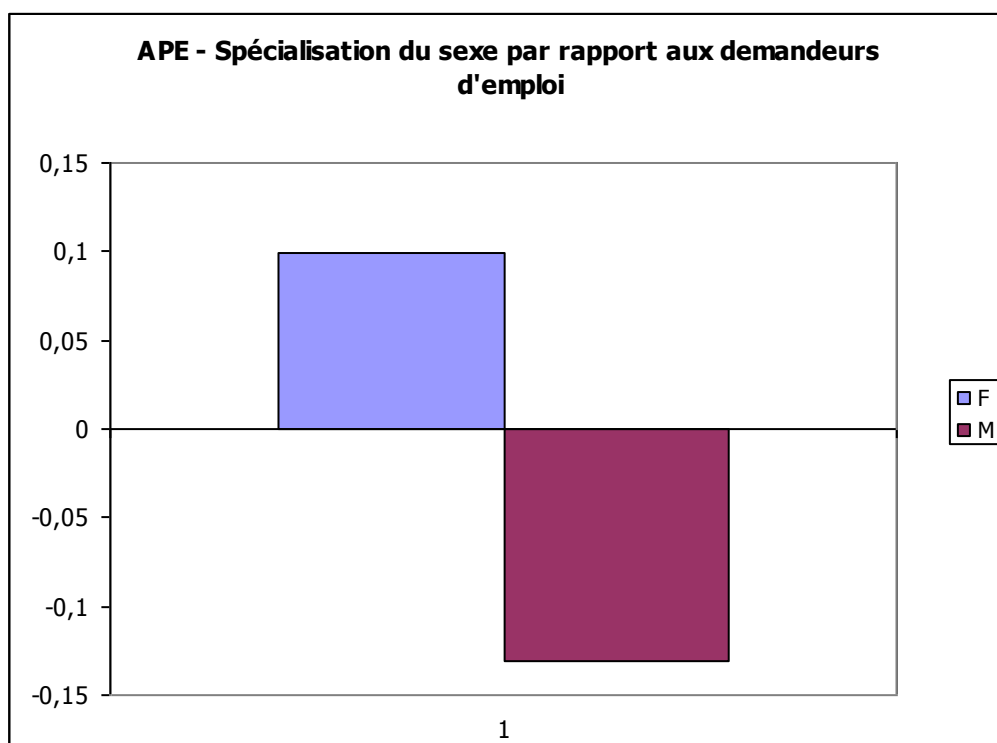
3. Répartition et comparaison par sexe

A.P.E.

Sexe	Total
F	63,18%
M	36,82%
Total	100%

D.E.I.

Sexe	Total
F	50,21%
M	49,79%
Total	100%



Les femmes sont plus présentes chez les travailleurs A.P.E. que chez les D.E.I., à l'inverse des hommes. En effet, il y a 63,18% de femmes en A.P.E. contre 50,21% pour les D.E.I. et 36,82% d'hommes en A.P.E. contre 49,79% pour les D.E.I.

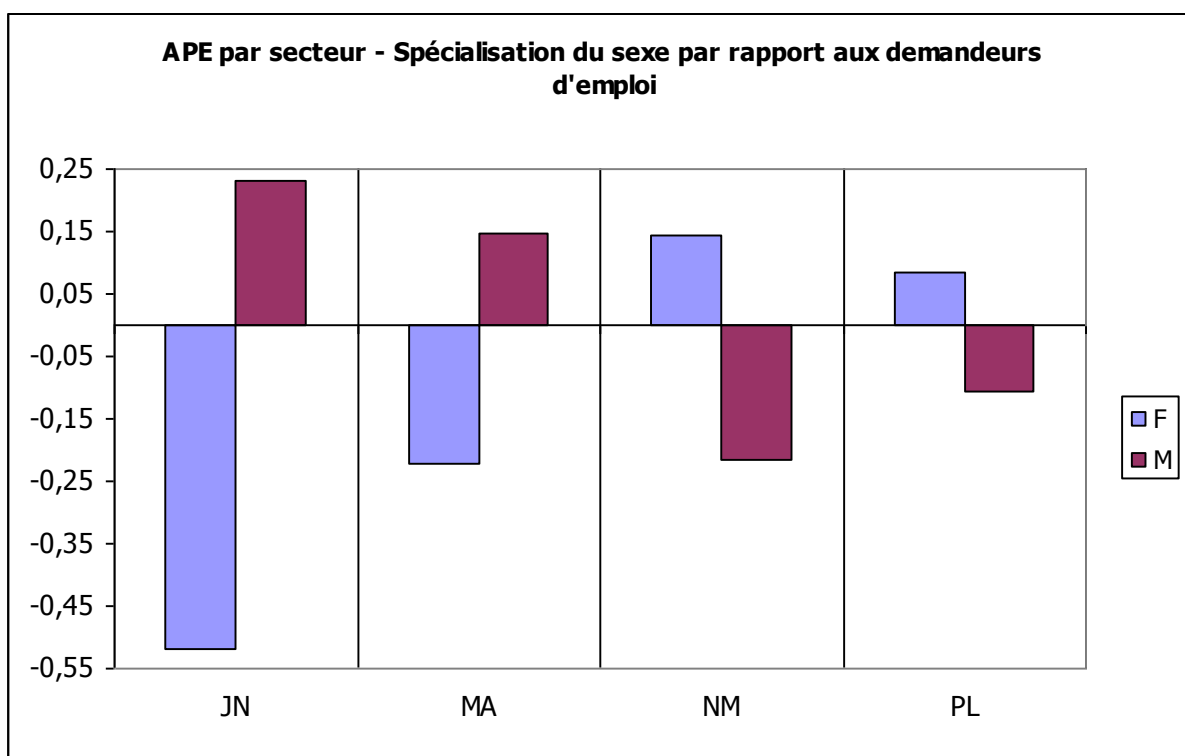
Analyse par secteur

A.P.E.

Sexe	Ma J	Ma C	NM	PL	Total
F	15,22%	30,20%	69,78%	60,92%	63,18%
M	84,78%	69,80%	30,22%	39,08%	36,82%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

D.E.I.

Sexe	Total
F	50,21%
M	49,79%
Total	100%



Pour le secteur Marchand Jeunes, une spécialisation se remarque. En effet, ce secteur comprend 84,78% d'hommes contre 49,79% pour les D.E.I.

La tendance s'inverse pour les secteurs Non Marchand et Pouvoirs locaux où les femmes sont plus représentées par rapport aux D.E.I. (NM : 69,78% ; PL : 60,92% et D.E.I. : 50,21%).

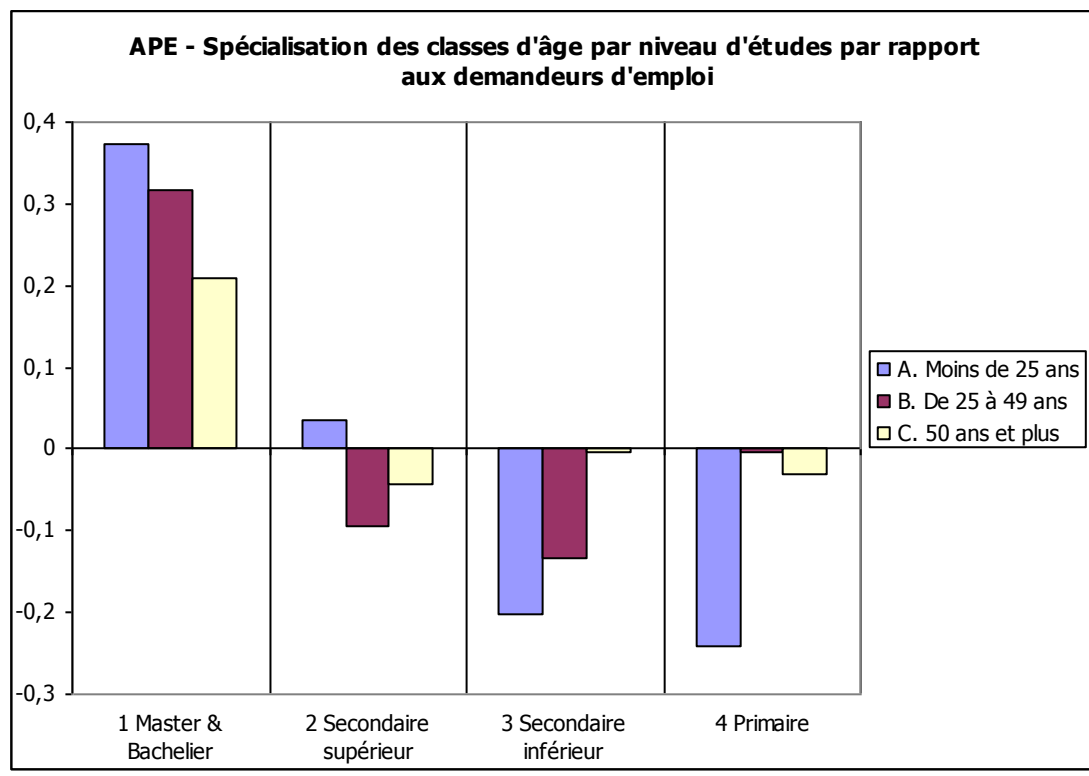
4. Répartition et comparaison par niveau d'études et par classe d'âge

A.P.E.

	A. Moins de 25 ans	B. De 25 à 49 ans	C. 50 ans et plus
1 Master & Bachelier	24,78%	27,93%	13,66%
2 Secondaire supérieur	47,66%	30,78%	21,67%
3 Secondaire inférieur	16,06%	19,07%	26,19%
4 Primaire	11,49%	22,22%	38,48%
Total	100%	100%	100%

D.E.I.

	A. Moins de 25 ans	B. De 25 à 49 ans	C. 50 ans et plus
1 Master & Bachelier	10,50%	13,43%	8,45%
2 Secondaire supérieur	43,82%	38,19%	23,86%
3 Secondaire inférieur	25,62%	25,99%	26,45%
4 Primaire	20,06%	22,39%	41,24%
Total	100%	100%	100%



Ceci fait apparaître une tendance nette : plus les travailleurs sont jeunes, plus ils sont diplômés quand ils sont A.P.E.

Analyse par secteur

A.P.E.

	JN		MA			NM			PL			Total
Niveau d'études	A	B	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
1 Master & Bachelier	0,00%	0,00%	85,53%	81,44%	52,17%	34,32%	41,35%	24,95%	23,93%	17,12%	5,90%	24,94%
2 Secondaire supérieur	64,85%	63,10%	11,84%	16,01%	34,78%	52,37%	35,50%	28,72%	38,27%	27,64%	16,93%	30,50%
3 Secondaire inférieur	17,21%	21,93%	1,32%	0,99%	4,35%	8,40%	14,08%	24,31%	22,71%	23,10%	27,64%	20,17%
4 Primaire	17,70%	14,97%	1,32%	1,56%	8,70%	4,91%	9,07%	22,01%	15,09%	32,14%	49,53%	24,39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

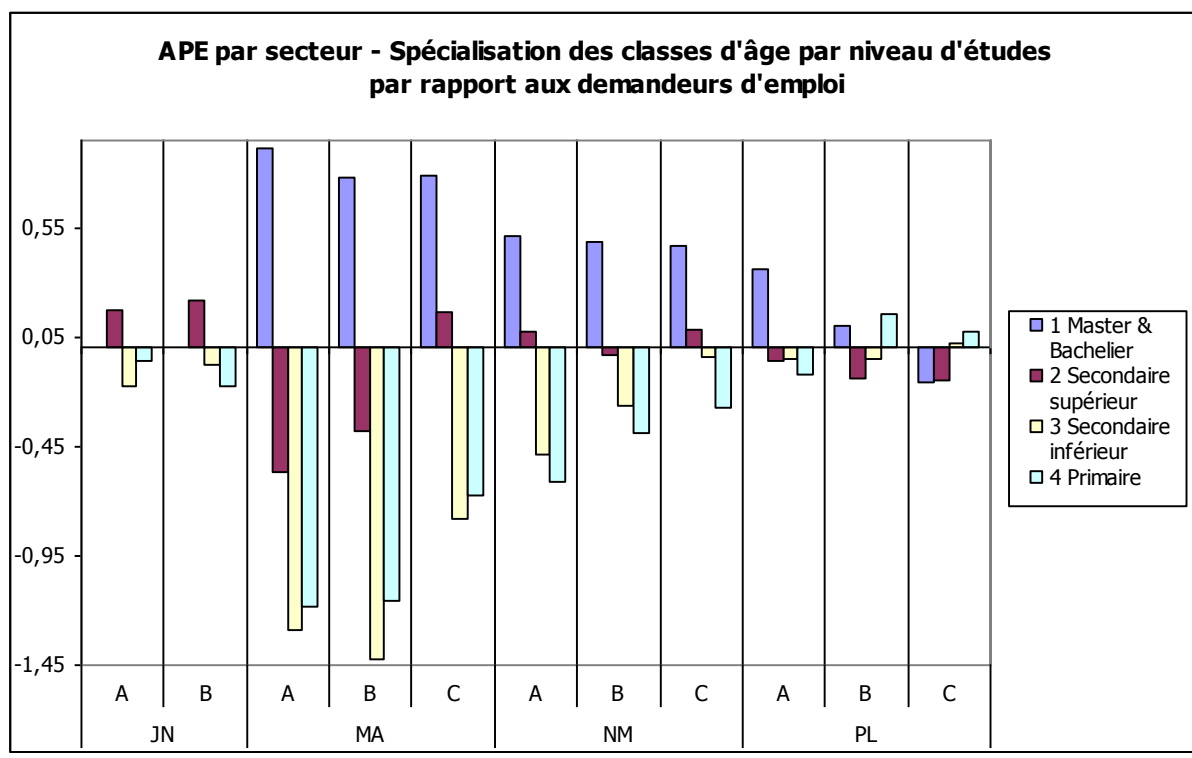
A = De 15 à 24 ans

B = De 25 à 49 ans

C = De 50 ans à plus

D.E.I.

	A. Moins de 25 ans	B. De 25 à 49 ans	C. 50 ans et plus
1 Master & Bachelier	10,50%	13,43%	8,45%
2 Secondaire supérieur	43,82%	38,19%	23,86%
3 Secondaire inférieur	25,62%	25,99%	26,45%
4 Primaire	20,06%	22,39%	41,24%
Total	100%	100%	100%



La tendance constatée dans le tableau précédent se confirme pour l'ensemble des secteurs, les jeunes sont beaucoup plus diplômés en A.P.E. que les D.E.I.

Le secteur des Pouvoirs locaux se singularise cependant en mettant à l'emploi plus de personnes ayant un diplôme primaire.

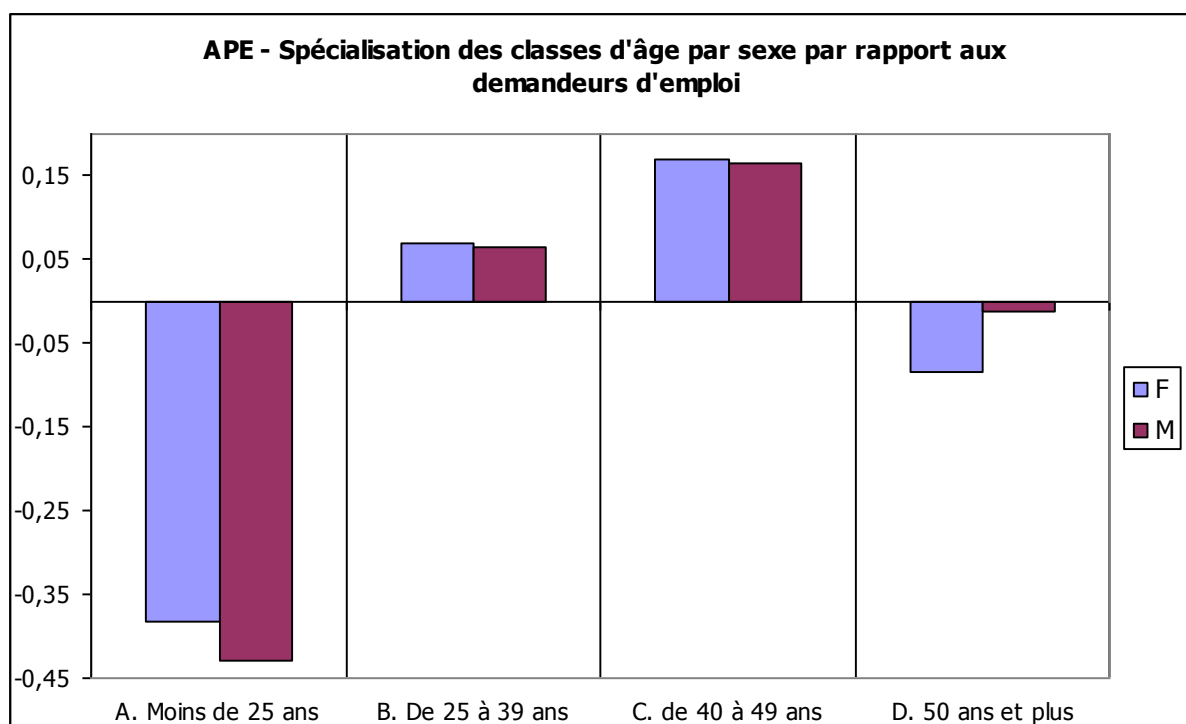
5. Répartition et comparaison par classe d'âge et par sexe

A.P.E.

	F	M	Total
A. Moins de 25 ans	8,68%	8,52%	8,62%
B. De 25 à 39 ans	43,36%	41,97%	42,85%
C. de 40 à 49 ans	29,81%	28,98%	29,51%
D. 50 ans et plus	18,14%	20,54%	19,03%
Total	100%	100%	100%

D.E.I.

	F	M	Total
A. Moins de 25 ans	20,96%	22,91%	21,93%
B. De 25 à 39 ans	36,91%	36,16%	36,54%
C. De 40 à 49 ans	20,15%	19,77%	19,96%
D. 50 ans et plus	21,98%	21,16%	21,57%
Total	100%	100%	100%



La relation âge-genre montre qu'il y a une sous-spécialisation des femmes dans la classe d'âge « Moins de 25 ans ». En effet, seulement 8,68% des femmes travaillant dans le dispositif A.P.E. ont moins de 25 ans contre 20,96% des femmes demandeuses d'emploi.

Cette tendance se constate également pour les « 50 ans et plus » mais de manière moins importante, car il y a 18,14% des femmes A.P.E. contre 21,98% des femmes de la demande d'emploi.

Une spécialisation se démarque pour les femmes A.P.E. de « 25 à 39 ans » et pour celles de « 40 à 49 ans ». En effet, elles sont plus présentes dans le dispositif A.P.E. que chez les D.E.I.

Les tendances constatées pour la gent masculine sont semblables à celles déjà constatées pour la gent féminine. La proportion est quasi identique, à l'exception des « 50 ans et plus » où il n'y a quasi pas de sous-spécialisation (A.P.E. : 20,54% ; D.E.I. : 21,16%).

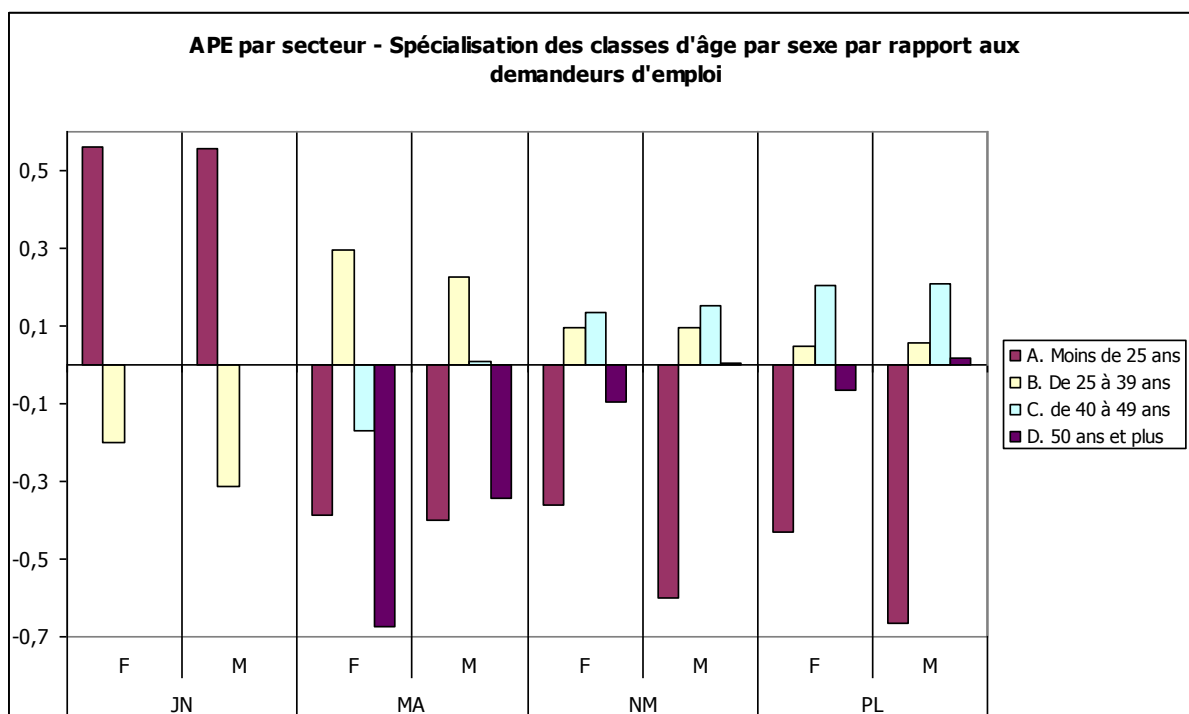
Analyse par secteur

A.P.E.

	JN		MA		NM		PL		Total
	F	M	F	M	F	M	F	M	
A. Moins de 25 ans	76,62%	82,40%	8,56%	9,09%	9,15%	5,76%	7,77%	4,93%	8,62%
B. De 25 à 39 ans	23,38%	17,60%	73,15%	61,11%	45,94%	44,86%	41,05%	41,16%	42,85%
C. De 40 à 49 ans	0,00%	0,00%	13,62%	20,20%	27,35%	28,08%	32,24%	31,86%	29,51%
D. 50 ans et plus	0,00%	0,00%	4,67%	9,60%	17,56%	21,30%	18,94%	22,04%	19,03%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

D.E.I.

	F	M	Total
A. Moins de 25 ans	20,96%	22,91%	21,93%
B. De 25 à 39 ans	36,91%	36,16%	36,54%
C. De 40 à 49 ans	20,15%	19,77%	19,96%
D. 50 ans et plus	21,98%	21,16%	21,57%
Total	100%	100%	100%



Le secteur Marchand Jeunes se comporte de la même façon pour les hommes et les femmes, compte tenu des particularités expliquées supra.

Le Marchand « Classique » se distingue par une sous-spécialisation des jeunes et des 50 ans et plus, quel que soit le genre des travailleurs. Une différence se remarque toutefois pour les « 40 à 49 ans » où les femmes sont moins représentées alors que les hommes sont sur-représentés.

Les secteurs Non Marchand et Pouvoirs Locaux calquent leur comportement l'un sur l'autre. Tous deux connaissent un fort déficit pour les « moins de 25 ans ».

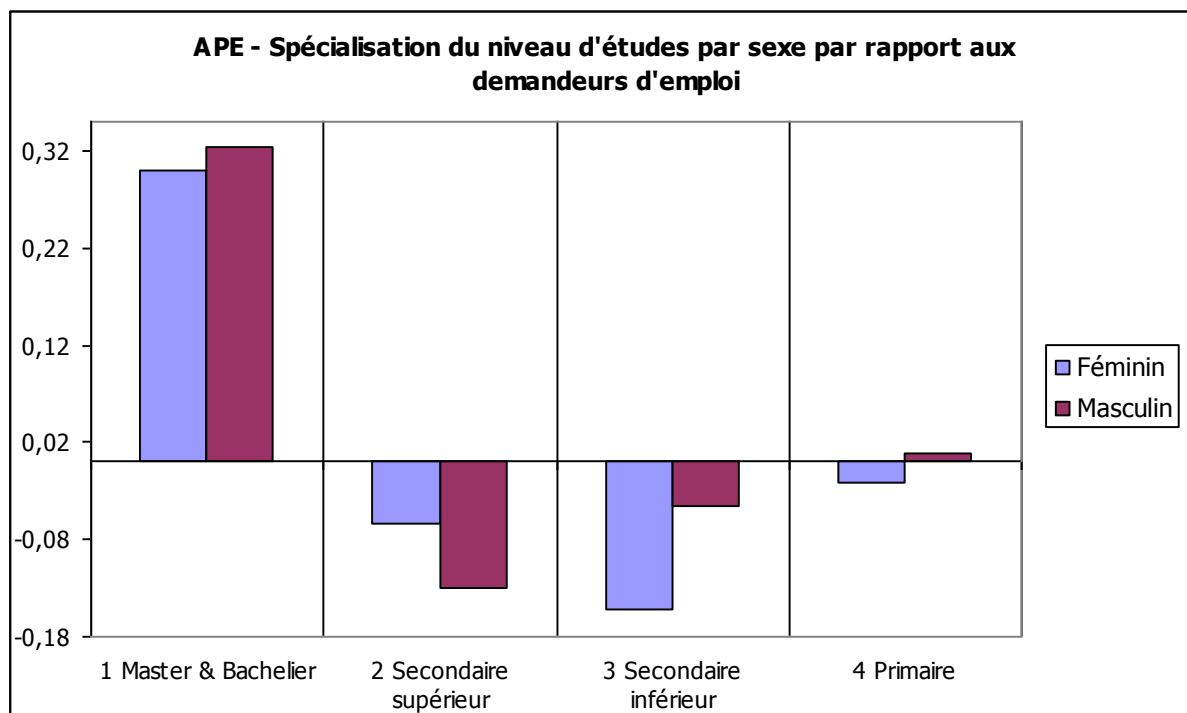
6. Répartition et comparaison par niveau d'études et par sexe

A.P.E.

	Féminin	Masculin	Total
1 Master & Bachelier	27,76%	20,11%	24,94%
2 Secondaire supérieur	33,70%	25,01%	30,50%
3 Secondaire inférieur	18,09%	23,72%	20,17%
4 Primaire	20,45%	31,15%	24,39%
Total	100%	100%	100%

D.E.I.

	Féminin	Masculin	Total
1 Master & Bachelier	13,89%	9,52%	11,71%
2 Secondaire supérieur	38,99%	33,65%	36,33%
3 Secondaire inférieur	25,66%	26,36%	26,01%
4 Primaire	21,46%	30,48%	25,95%
Total	100%	100%	100%



Les constats exprimés supra ne connaissent pas de différence en fonction du genre du travailleur.

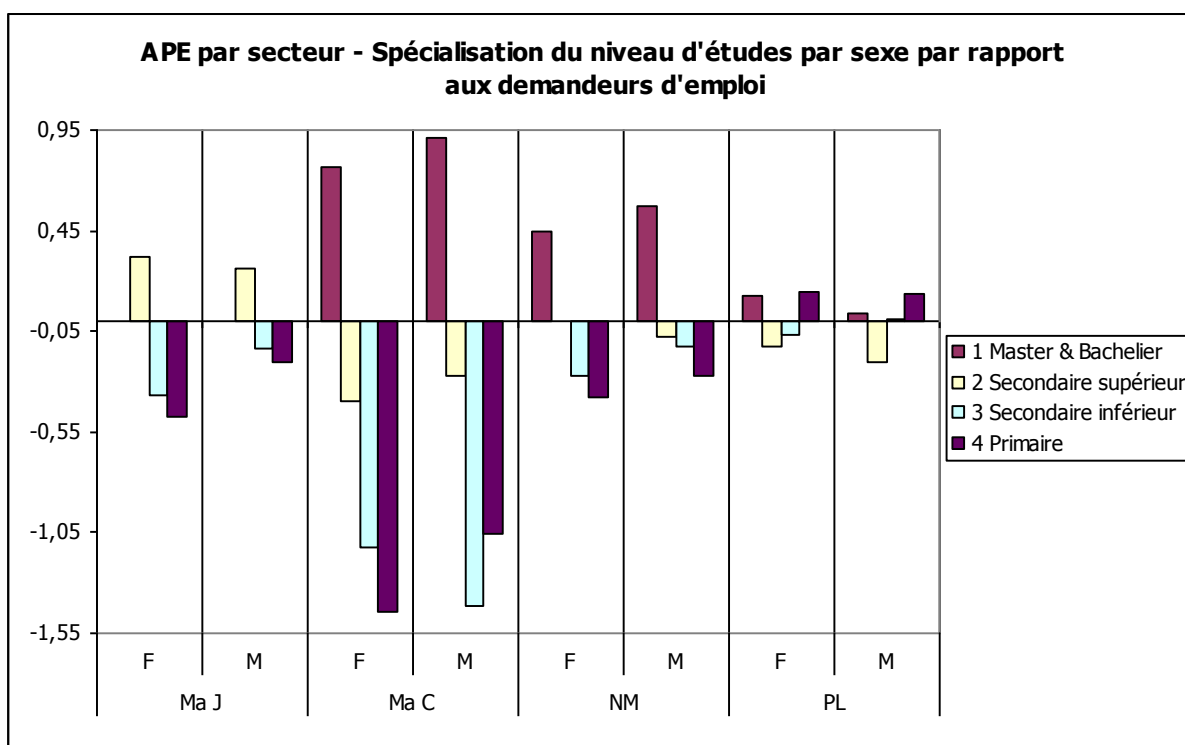
Analyse par secteur

A.P.E.

	Ma J		Ma C		NM		PL		Total
Niveau d'études	F	M	F	M	F	M	F	M	
1 Master & Bachelier	0,00%	0,00%	81,71%	78,45%	38,63%	35,59%	18,52%	10,31%	24,94%
2 Secondaire supérieur	81,82%	61,42%	15,56%	17,85%	38,77%	28,30%	29,47%	21,08%	30,50%
3 Secondaire inférieur	11,04%	19,35%	1,95%	1,01%	13,66%	19,83%	21,93%	27,20%	20,17%
4 Primaire	7,14%	19,00%	0,78%	2,69%	8,93%	16,28%	30,08%	41,41%	24,39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

D.E.I.

	Féminin	Masculin	Total
1 Master & Bachelier	13,89%	9,52%	11,71%
2 Secondaire supérieur	25,66%	26,36%	26,01%
3 Secondaire inférieur	38,99%	33,65%	36,33%
4 Primaire	21,46%	30,48%	25,95%
Total	100%	100%	100%



Tous les secteurs se comportent de la même façon en privilégiant les plus diplômés par rapport au marché de l'emploi. Le phénomène est plus accentué encore auprès de la gent féminine.

Les Pouvoirs locaux démontrent leur particularité en employant une proportion de personnes plus importante de diplômés du primaire que dans la population des D.E.I.

CONCLUSIONS

1. Bilan de l'année

Le nombre d'employeurs actifs en A.P.E. frôle désormais les 5.000 (4.939).

Le nombre d'E.T.P. (39.955,80 E.T.P.) a encore augmenté de 4,5% pour l'ensemble des secteurs analysés et cette croissance a été supérieure au nombre de points complémentaires attribués (2,33%). Ceci concourt à une amélioration de l'utilisation des deniers publics dans le dispositif, puisque la croissance des E.T.P. est quasi deux fois plus rapide que celle des points attribués. Pour la Région wallonne, cela implique une diminution du coût par E.T.P. subventionné.

Il y a de plus en plus d'emplois à temps plein et les temps partiels voient leur régime horaire moyen augmenter. Cela constitue un point positif dans le cadre de la lutte contre les pièges à l'emploi et une amélioration pour les travailleurs concernés.

2. Position du dispositif sur le marché de l'emploi.

Ce rapport est le premier pour lequel une comparaison avec le marché de l'emploi et la réserve de main d'œuvre a pu être établie.

Le profil des travailleurs bénéficiant du dispositif se situe entre celui des travailleurs constituant le marché de l'emploi wallon et celui des demandeurs d'emploi, notamment en ce qui concerne l'âge et les qualifications.

Il existe cependant une différence notable : la mise à l'emploi des femmes dépasse en A.P.E. largement le pourcentage de l'emploi féminin des travailleurs wallons ainsi que celui des femmes demandeuses d'emploi (A.P.E. : 63,18% ; travailleuses wallonnes : 45,38% ; D.E.I. : 50,21%).

Toutefois, en 2010, le nombre des « moins de 25 ans » diminue dans le dispositif au profit des « plus de 50 ans » qui constituaient la catégorie la moins représentée.

3. Respect des objectifs du décret A.P.E.

La mise à l'emploi de qualité d'un plus grand nombre de D.E.I. est rencontrée.

Le dispositif concourt à la mise et au maintien à l'emploi de personnes peu qualifiées à concurrence de 44,56% des travailleurs A.P.E. alors qu'ils ne représentent que 22,60% des travailleurs wallons. Le pourcentage des travailleurs A.P.E. est proche de celui des D.E.I. peu qualifiés qui s'élève à 52,40%.

La mise à l'emploi des « moins de 25 ans » a connu une décroissance de 22,68% entre 2009 et 2010, celle-ci a pour effet que cette catégorie n'est représentée qu'à concurrence de 8,62% dans le dispositif (8,36% pour les travailleurs wallons) contre les 21,93% pour les D.E.I.

La mise à l'emploi des « plus de 50 ans » a connu une croissance de 22,93% entre 2009 et 2010, celle-ci a pour effet que le pourcentage de travailleurs A.P.E. âgés se rapproche de celui des D.E.I. âgés (A.P.E. : 19,03% ; D.E.I. : 21,57%).